

2 m 11.2919.1

Université de Montréal

Raison et sentiment :
Nationalisme et antinationalisme dans le Québec des années 1935-1939

par
Yves Bégin
Département d'histoire
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès arts (M.A.)



Août 2001

© Yves Bégin, 2001

Université de Montréal

Faculté de droit

Évaluation de la responsabilité dans le Québec des années 1950-1970

D
7

U54
2001
n. 026

par

Yves Bégin

Université de Montréal

Faculté de droit

Mention présentée à la Faculté de droit

en vue de l'obtention du grade de

Maîtrise en droit



1001-1001

1001-1001

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

Raison et sentiment :
Nationalisme et antinationalisme dans le Québec des années 1935-1939

présenté par :
Yves Bégin

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur : Jacques Rouillard
Directeur de recherche : Pierre Trépanier
Membre du jury : André J. Bélanger

Mémoire accepté le : 4 octobre 2001

SOMMAIRE

Dans ce mémoire, nous étudions la lutte entre le nationalisme et l'antinationalisme au Québec entre les années 1935 et 1939. Le nationalisme est relativement bien connu mais le discours antinationaliste, quant à lui, n'a pas été étudié en profondeur. Nous étudions ces deux courants de pensée à travers l'oeuvre de trois intellectuels. Dans le camp nationaliste, nous analysons la pensée de Lionel Groulx et de Louis Lachance. Groulx, qui était à la fois prêtre, historien et écrivain, est considéré comme le chef de file du mouvement nationaliste traditionaliste pour la période qui va des années vingt au milieu des années cinquante environ. Louis Lachance était un dominicain, philosophe et théologien. Peu connu, il a pourtant été l'un des grands représentants de la philosophie thomiste au Québec. Du côté antinationaliste, nous étudions la pensée de Jean-Charles Harvey. Harvey était un journaliste et un écrivain d'allégeance libérale sur les plans philosophique et politique. Avec la fondation de l'hebdomadaire *Le Jour*, en 1937, Harvey se donnait les outils nécessaires pour faire la promotion de ses idées libérales et progressistes et surtout pour combattre le nationalisme canadien-français.

Plus concrètement, la question qui nous occupe est la suivante : quelle est la part faite à la raison et au sentiment dans les discours nationaliste et antinationaliste? Bien qu'elle ne soit pas la seule, nous pensons que cette question est au coeur de la lutte entre le nationalisme et l'antinationalisme durant la période qui nous intéresse. Nous démontrons que malgré l'émotion distillée à travers leurs discours patriotiques, les nationalistes de cette époque ont tenté de trouver des fondements rationnels à leur nationalisme et qu'ils l'ont fait entre autres pour contrer le discours antinationaliste. Cela est particulièrement évident chez Louis Lachance, mais Lionel Groulx n'est pas en reste sur ce plan.

Du côté antinationaliste, nous démontrons que Jean-Charles Harvey n'est pas un antinationaliste radical et qu'il a développé au cours de ces années un véritable nationalisme canadien. Nous soutenons aussi l'idée que parmi les quatre catégories d'arguments ou d'attaques antinationalistes les plus fréquemment employées par Harvey, la raison est celle qui semble déterminer le plus profondément son attitude. En fin de compte, nous affirmons que le nationalisme tel que le conçoit Lachance et tel qu'il l'a exposé dans un ouvrage intitulé *Nationalisme et religion*, c'est-à-dire un nationalisme fondé sur la raison et guidé par elle, pourrait constituer un terrain d'entente entre Groulx et Harvey. Le nationalisme de Groulx ne nous apparaît pas différent de celui de Lachance, et Harvey approuve ce dernier, apparemment sans réserve importante.

Mots-clés : NATIONALISME – ANTINATIONALISME – JEAN-CHARLES HARVEY – LIONEL GROULX – LOUIS LACHANCE

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
REMERCIEMENTS.....	vi
INTRODUCTION	
1. Regards sur l'historiographie.....	2
2. Problématique et hypothèses de recherche.....	10
3. Méthodologie.....	17
CHAPITRE PREMIER : CONCEPTIONS DE LA NATION	
1. La nation chez Groulx.....	22
2. La nation chez Lachance.....	29
3. La nation chez Harvey.....	34
CHAPITRE 2 : JEAN-CHARLES HARVEY, ANTINATIONALISTE?	
1. Un antinationalisme relatif.....	40
2. Attaques et arguments antinationalistes.....	42
3. Un nationalisme canadien.....	63
CHAPITRE 3 : LIONEL GROULX, NATIONALISTE.....	
1. Légitimité du nationalisme dans une perspective catholique.....	78
2. Légitimité fondamentale du nationalisme : le droit naturel.....	87
3. Légitimité du nationalisme : l'argument du droit positif.....	91
4. Groulx et Harvey : ce qui les divise.....	96
CHAPITRE. 4 : LE NATIONALISME DE LOUIS LACHANCE : UN POINT DE CONVERGENCE?.....	
1. Les idées-forces de <i>Nationalisme et religion</i>	108
2. Lionel Groulx et Louis Lachance : deux types de nationalisme?.....	121
3. Harvey et <i>Nationalisme et religion</i> : une opinion positive révélatrice.....	124
CONCLUSION.....	129
BIBLIOGRAPHIE.....	136

REMERCIEMENTS

Je veux d'abord remercier mon directeur de recherche, Monsieur Pierre Trépanier, pour avoir accepté de diriger cette étude. L'attention qu'il a accordée à la préparation de ce mémoire et les conseils qu'il m'a prodigués tout au long de mes recherches ont constitué des appuis précieux. Je le remercie surtout pour sa bienveillance et sa grande disponibilité. Il m'a transmis son souci pour la rigueur, mais surtout son enthousiasme pour la recherche et l'histoire des idées au Québec.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement mes parents pour m'avoir appuyé tout au long de mes études. Je leur doit tout et je tiens à leur exprimer ma profonde gratitude. Ce mémoire leur est dédié.

INTRODUCTION

Depuis le XIX^e siècle, l'idéologie nationaliste est probablement un des phénomènes politiques et culturels ayant marqué l'histoire du Québec de la façon la plus constante. Il est difficile de situer avec précision le moment historique qui a vu naître ici cette idéologie fondée sur l'idée qu'il existe une nation canadienne-française qu'il importe de perpétuer. Toutefois, il apparaît clairement que le nationalisme continue de s'imposer aujourd'hui comme une donnée culturelle et politique fondamentale. L'intérêt pour les concepts de nation et de nationalisme apparaît même à ce point important que les études se sont multipliées à leur sujet depuis quelques années. D'intérêt et de qualité variables, ce sont des ouvrages d'anthropologues, de sociologues, de politologues, de philosophes et d'historiens qui se questionnent sur la place de la nation et du nationalisme dans le monde d'aujourd'hui. Mais ce questionnement très contemporain peut-il se passer d'une connaissance précise de l'évolution du phénomène? Il nous semble que non, et c'est ici qu'intervient le rôle de l'historien qui s'intéresse au domaine des idées.

Nous nous proposons d'étudier le nationalisme canadien-français tel qu'il s'est exprimé dans les années trente, période durant laquelle de nombreux auteurs s'accordent à dire qu'il connaît une recrudescence. Mais il n'y a pas que le nationalisme qui nous intéresse. S'il semble avoir marqué la période, on oublie trop souvent qu'un autre courant de pensée lui était directement et ouvertement opposé, courant principalement soutenu par des intellectuels libéraux: l'antinationalisme. Peu connu mais important (entre autres parce qu'il a influencé le développement du discours nationaliste), nous croyons qu'il mérite qu'on l'étudie. Ce mémoire porte donc sur les rapports entre nationalisme et antinationalisme dans le Québec des années trente. Plus précisément, nous étudions ces discours qui s'opposent parfois violemment sous cet angle : quelle y est la part faite à la raison et au sentiment? Concrètement, nous analysons la pensée de trois intellectuels actifs dans les années trente : Lionel Groulx (prêtre, écrivain historien et professeur, figure de proue du nationalisme canadien-français durant la période) ainsi que Louis Lachance (dominicain et philosophe) du côté nationaliste, et Jean-Charles Harvey (écrivain et journaliste) du côté antinationaliste. Il s'agit donc d'une étude comparative.

1. REGARD SUR L'HISTORIOGRAPHIE

Bien que la question de la raison et du sentiment ait pu être abordée ici et là, un bref regard sur l'historiographie consacrée au nationalisme et à l'antinationalisme nous montre que la perspective que nous adoptons constitue une piste relativement nouvelle.

a) Nationalisme et antinationalisme

Des nombreux ouvrages qui ont été consacrés à l'étude de la nation et du nationalisme au cours des dernières années, il ressort que les auteurs éprouvent toujours une certaine difficulté à définir les concepts théoriques de nation et de nationalisme en des modèles réellement opératoires. S'il l'on doit reconnaître les efforts de compréhension et d'analyse d'une question qui s'avère en effet complexe à saisir, nous ne désirons pas entrer ici dans ces discussions trop théoriques et bien souvent stériles. Étudier la nation et le nationalisme sans en observer les exemples historiques concrets et y chercher les éléments d'une théorisation possible constitue une voie qui, à long terme, risque de ne mener qu'à l'essoufflement et à la stérilisation de la recherche. De plus, dans le cas particulier des réflexions récentes sur la nation canadienne-française ou québécoise¹, il apparaît assez clairement que plusieurs auteurs sont davantage préoccupés d'assurer la cohérence et la faisabilité d'un projet national inclusif que d'étudier la nation en elle-même, pour ce qu'elle a été en réalité dans l'histoire, c'est-à-dire dans l'esprit des gens qui se la sont imaginée.

Si la nation et le nationalisme semblent être actuellement des préoccupations importantes chez plusieurs chercheurs de nombreux domaines, il n'en est pas de même pour l'antinationalisme. En effet, il ne semble pas que ce courant idéologique soit l'objet d'une véritable attention de la part des chercheurs. Cela peut étonner si l'on considère qu'une idéologie,

¹Certains ouvrages récents, dont ceux de Gérard BOUCHARD, *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, VLB, 1999, 157 pages et Michel SEYMOUR, *La nation en question*, Montréal, L'Hexagone, 1999, 206 pages, en sont des exemples.

le nationalisme en l'occurrence, n'est pas un système stable et clos, mais bien une chose mouvante, en constante évolution sous l'effet des relations (conflictuelles ou consensuelles) qu'elle entretient avec d'autres idéologies, chacune influençant et étant influencée à son tour. Il est vrai que par définition, l'antinationalisme ne peut exister qu'en présence du nationalisme, mais y a-t-il une seule idéologie qui soit d'abord née du néant, et non en opposition avec une autre? Peut-on alors expliquer ce peu d'intérêt pour l'antinationalisme par le fait que contrairement au nationalisme, qui semble être chez plusieurs intellectuels canadiens-français une idéologie en soi, la pièce maîtresse de leur vision du monde, l'antinationalisme ne serait souvent chez d'autres intellectuels qu'une *attitude d'esprit* liée à une idéologie plus fondamentale (libéralisme ou communisme, par exemple), ou encore à une religion (comme le christianisme)? Peut-être bien. Néanmoins, la présence continue de ce discours au cours du siècle et la qualité intellectuelle de certains de ses défenseurs nous obligent à considérer l'antinationalisme comme un discours important qui mérite l'attention des chercheurs. Selon les époques et en s'opposant à diverses formes de nationalisme, l'antinationalisme aura ainsi pris lui aussi des couleurs différentes. L'étude de la pensée de Jean-Charles Harvey sur ce plan pourrait constituer une étape dans un projet de recherche sur l'antinationalisme au Québec. Comment s'articule le discours antinationaliste? Quels sont ses fondements? Au delà de ses variantes possibles, y a-t-il des constantes dans l'argumentation? Voilà le type de questions auxquelles il pourrait être intéressant d'apporter une réponse.

Nous n'avons trouvé que deux articles qui traitent spécifiquement de l'antinationalisme et qui offrent une ébauche d'approche théorique. Le politologue français Pierre-André Taguieff tente d'identifier quelques constantes du discours antinationaliste en France. Sans entrer ici dans le détail de cet article, soulignons que Taguieff amène un élément intéressant pour la perspective qui nous occupe. Il remarque entre autres caractéristiques récurrentes de ce discours que «le dernier mot, ou l'ultime argument, de l'antinationaliste radical [est d'identifier chez l'adversaire

nationaliste] le manque de cohérence et [de] systématisme, sacrifiés à l'intensité²». En d'autres termes, l'antinationaliste refuserait de reconnaître à l'adversaire l'aspect rationnel de sa pensée pour n'y voir que de l'intensité (émotivité?).

Au Québec, Guy Laforest s'est intéressé aux sources d'inspiration de deux représentants d'un certain antinationalisme au Canada, Pierre Elliott Trudeau et Ramsay Cook. Il montre entre autres que les deux intellectuels ont largement emprunté à Elie Kedourie son analyse négative du nationalisme. La question de l'opposition entre raison et sentiment est d'ailleurs un des facteurs qui déterminerait leur analyse antinationaliste. Résumant la pensée de Cook sur ce point, Laforest écrit : «Cook reprend cette idée de Kedourie selon laquelle le nationalisme est incapable d'affronter le réel. Faisant appel à l'émotion plus qu'à la raison, cette idéologie occulterait le réel à l'aide d'abstractions³.» Il y aurait bien d'autres éléments à dégager de cet article, mais nous nous limitons pour l'instant à ce bref aperçu, qui nous rassure déjà sur la pertinence de notre cadre d'analyse. Si l'on regarde maintenant du côté des travaux portant spécifiquement sur Lachance, Groulx et Harvey, on constate que quelques auteurs ont soulevé la question de la raison et du sentiment.

b) Louis Lachance (1899-1963)

Prêtre et philosophe thomiste, il a enseigné à l'Angelicum de Rome, au Séminaire des Saints-Apôtres de Sherbrooke, à l'Institut d'études médiévales d'Ottawa et de 1943 à sa mort en 1963 à l'Université de Montréal. Jusqu'à présent, aucune étude ne lui a été consacrée, à l'exception d'une notice biographique ici et là, de quelques comptes rendus de ses livres et de

²Pierre-André TAGUIEFF, «Le nationalisme des "nationalistes", un problème pour l'histoire des idées politiques en France», dans G. DELANNOI et P.-A. TAGUIEFF, *Théories du nationalisme* Paris, Kimé, 1991, pp. 47-124.

³Guy LAFOREST, «Herder, Kedourie et les errements de l'antinationalisme au Canada», dans R. HUDON et R. PELLETIER (dir.), *L'engagement intellectuel. Mélanges en l'honneur de Léon Dion*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 325. Notons que Laforest souligne la parenté presque parfaite entre la pensée de Trudeau et de Cook au sujet du nationalisme.

courts passages dans certains ouvrages de philosophie. Notre étude viendra donc combler en partie cette lacune.

Signe d'un certain statut, malgré qu'il soit peu connu, une notice biographique lui est consacrée par Leslie Armour dans la première édition française de *L'encyclopédie du Canada* (1987). C'est d'ailleurs cette notice qui nous a suggéré le sujet de ce mémoire. En effet, nous avons été étonné de la comparaison faite dans cette notice entre la pensée de Louis Lachance et celle de Lionel Groulx. Armour y affirme que l'ouvrage de Lachance, *Nationalisme et religion*⁴ «jette les bases d'un nationalisme fondé sur la *raison*, et différent de celui de Lionel Groulx essentiellement fondé sur les sentiments⁵». À la lecture de *Nationalisme et religion* on ne peut que constater l'effort de rationalisation déployé par le philosophe pour fonder la légitimité du nationalisme (en position précaire depuis la condamnation par le pape Pie XI du nationalisme outrancier dans l'affaire de *L'Action française* de Paris en 1926). Mais on comprend mal le fait qu'Armour qualifie le nationalisme de Groulx «d'essentiellement fondé sur les sentiments» (1987), ou que le nationalisme préconisé par Groulx «s'appuie surtout sur l'émotion» (2000), sans plus d'explication. Bien sûr, *essentiellement* n'est pas *exclusivement*, et *surtout* n'est pas *uniquement*, mais Armour, en plaçant en opposition ces deux «types» de nationalisme, semble suggérer de façon implicite l'absence de raison dans le nationalisme de Lionel Groulx. Nous croyons qu'il s'agit là d'une erreur. Si Lachance étudie effectivement le nationalisme en philosophe rationnel, on se rend bien compte, à travers d'autres sources, que le sentiment nationaliste est aussi vécu chez lui de façon relativement intense, et qu'il pouvait l'évoquer avec un certain lyrisme, semblable à celui que l'on retrouve dans plusieurs des conférences de Groulx. D'un autre côté, nous verrons dans

⁴Louis LACHANCE, *Nationalisme et religion*, Ottawa, Collège dominicain, 1936, 191 pages.

⁵Leslie ARMOUR, «Louis Lachance», *L'Encyclopédie du Canada*, Montréal, Stanké, 1987 [1985], tome II, p. 1064. Dans l'édition 2000, Armour écrit maintenant : «L'ouvrage de Lachance *Nationalisme et religion* (1936) sert de base au nationalisme fondé sur la raison, par opposition au nationalisme préconisé par Lionel Groulx, qui s'appuie surtout sur l'émotion», L. ARMOUR, «Louis Lachance», dans *L'Encyclopédie du Canada 2000*, Montréal/Paris/New-York, Stanké, 2000, p. 1364.

ce mémoire que Groulx insistait sur la nécessité de fournir aux siens une réelle doctrine nationaliste, plutôt qu'un «vague sentiment». Nous verrons aussi qu'il était, particulièrement au cours des années trente, à la recherche de fondements inattaquables pour son nationalisme. Contrairement à ce que laisse entendre Armour, et peut-être Jean-Charles Harvey, la pensée des deux intellectuels pourrait donc ne pas être aussi éloignée.

c) Lionel Groulx (1878-1967)

Pour quiconque désire étudier le nationalisme au Québec dans les années trente, Groulx apparaît comme un incontournable. Chef de file du nationalisme canadien-français entre le milieu des années vingt et le début des années cinquante, le prêtre historien a déjà fait l'objet de nombreuses études. Toutefois, une analyse des principaux écrits sur lui démontre qu'il a eu droit à des ouvrages solides, mais aussi à d'autres radicalement mauvais, à des témoignages apologétiques comme à des condamnations arbitraires et sans appel. Dans cet aperçu qui ne pourra être que partiel, nous laissons de côté les témoignages⁶, pour nous concentrer sur les études les plus importantes.

Le seul ouvrage universitaire exclusivement consacré à la pensée de Lionel Groulx est celui de Jean-Pierre Gaboury, *Le nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques* (1970). Gaboury nous y livre une analyse juste et nuancée qui a le mérite de couvrir toute la vie de Groulx et cela sur de nombreux aspects de sa pensée. Rapidement toutefois, on remarque le caractère superficiel de l'attention accordée à certains éléments (ce qui pourtant, règle générale, n'enlève rien ou peu à la justesse des conclusions), ainsi que le manque de nuance quant à l'évolution de sa pensée, implicitement présentée comme plutôt invariable à travers le temps. Au sujet de la question qui

⁶Nous rangeons entre autres dans cette catégorie la conférence d'Olivar ASSELIN, *L'oeuvre de l'abbé Groulx*, Montréal L'Action française, 1923, 96 pages, les textes de l'ouvrage collectif dirigé par Maurice FILLION, *Hommage à l'abbé Groulx*, Montréal, Leméac, 1978, 224 pages, l'ouvrage de Jean ÉTHIER-BLAIS, *Le siècle de l'abbé Groulx*, Montréal, Leméac, 1993, 261 pages et enfin celui de Juliette LALONDE-RÉMILLARD, *Lionel Groulx. L'homme que j'ai connu*, Montréal, Fides, 2000, 59 pages.

nous intéresse, Gaboury remarque le caractère émotif de Groulx, sans toutefois suggérer que ce dernier soit étranger à la pensée rationnelle⁷.

Susan Mann Trofimenkoff, qui s'est intéressée à *L'Action française* de Montréal⁸ et à l'abbé Groulx plus particulièrement⁹, nous présente pour sa part une analyse sensible mais sans complaisance, critique mais sans animosité. Elle considère que plusieurs jugements à son égard ont été excessifs, particulièrement en ce qui concerne l'étiquette fasciste qui lui a été attachée¹⁰. Sur le plan de la raison et du sentiment, Trofimenkoff voit en Groulx un être à la fois émotif et rationnel, toujours occupé à fournir des leçons de fierté et travaillant sans cesse à l'élaboration d'une doctrine. Ses ouvrages nous offrent l'exemple d'analyses étonnamment sereines étant donné le caractère (relativement) controversé du personnage.

Paradoxalement, le pire ouvrage traitant de la pensée de Groulx est probablement celui qui nous a été le plus utile dans l'élaboration de notre projet de recherche. Esther Delisle, dans *Le Traître et le Juif. Lionel Groulx, Le Devoir et le délire du nationalisme d'extrême-droite dans la province de Québec, 1929-1939*, brosse un portrait peu reluisant de la pensée de Groulx dans les années trente. Essentiellement, l'auteure affirme que le nationalisme de Groulx se caractérise à l'époque par une volonté de protéger la pureté du sang de la «race»¹¹ et de prémunir la nation contre

⁷GABOURY affirme en effet: «Il vouait au Canada français un véritable culte et l'effusion de son patriotisme ruisselle de chacune des lignes qu'il écrivit et de chacun des propos qu'il tint. Cette indéfectible dévotion, qu'il n'a d'ailleurs jamais cherché à dissimuler, donna à son style ce caractère émotif bien connu qui parfois se révèle inopportun et que d'aucuns ne peuvent supporter», J.-P. GABOURY, *Le nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques*, Montréal, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1970, p. 41.

⁸Susan MANN TROFIMENKOFF, *Action Française. French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, 157 pages.

⁹Voir S. MANN TROFIMENKOFF, *Abbé Groulx. Variations on a Nationalist Theme*, Toronto, Copp Clark, 1973, 256 pages et *Visions nationales. Une histoire du Québec*, Montréal, Trécarré, 1986 [1983, *The Dream of Nation*], pp. 295-314. Un chapitre de ce livre lui est consacré.

¹⁰S. MANN TROFIMENKOFF, *Abbé Groulx...*, p. 7.

¹¹Esther DELISLE, *Le Traître et le Juif. Lionel Groulx, Le Devoir et le délire du nationalisme d'extrême-droite dans la province de Québec, 1929-1939*, Montréal, L'Étincelle, 1993, p. 62.

l'action corrosive du «traître» d'une part (en passant celui-ci «au laminoir de la rééducation») et du Juif d'autre part (par son «parcage dans des ghettos») ¹². Pour Delisle, Groulx est un nationaliste en proie au délire. Elle ne lui reconnaît, de fait, aucune rationalité et considère son idéologie comme une déviance d'un sentiment dangereux ayant un fort potentiel destructeur. Elle rejoint ainsi le camp antinationaliste, mais d'une manière qui contraste avec l'intelligence du discours d'un Trudeau ou d'un Harvey. Tout de même, le fait que son analyse nous ramène à l'idée que le nationalisme est exclusivement une affaire de sentiment nous confirme encore la justesse du choix de notre angle d'analyse sur le nationalisme et l'antinationalisme.

d) Jean-Charles Harvey (1891-1967)

Bien que son nom évoque surtout le romancier qui a publié en 1934 *Les Demi-civilisés* ¹³, Jean-Charles Harvey a connu une longue carrière journalistique dont l'un des points forts fut la fondation en 1937 et la publication durant neuf ans de l'hebdomadaire *Le Jour*. Cet intellectuel au parcours singulier fut nationaliste puis antinationaliste, eut des sympathies communistes malgré son libéralisme qui s'affirme au cours des années trente, et fut un réformiste qui deviendra davantage conservateur avec le temps, notamment sur la question ouvrière. La période du *Jour* nous intéresse particulièrement parce qu'avec la fondation de cet hebdomadaire, l'un des principaux objectifs de Harvey était la «lutte contre le cri de race et contre toute forme de nationalisme démagogique» et «l'opposition nette et énergique au séparatisme [...]» ¹⁴. En fait, il

¹²*Ibid.*, p. 47.

¹³Ce roman, très critique envers la bourgeoisie locale et jugé dangereux pour les bonnes moeurs de la population fut aussitôt condamné par l'archevêque de Québec, Monseigneur Villeneuve. Cela coûta à Harvey son poste de rédacteur en chef du *Soleil* qu'il occupait depuis 1927. Le Parti libéral provincial, sous la direction de Taschereau, ne pouvait se permettre de garder aux commandes de l'organe officiel du Parti un journaliste aussi «dangereux» pour le maintien des bonnes relations entre le gouvernement et l'épiscopat catholique de la province.

¹⁴J.-C. HARVEY, «Notre programme», *Le Jour*, 6 novembre 1937, p. 8. Ce programme (dont une version précédente et légèrement différente fut distribuée au public en guise de présentation du projet de journal) contenait dix points, dont deux font référence au nationalisme.

est raisonnable de penser qu'Harvey fut l'un des antinationalistes les plus actifs au cours des années trente¹⁵. Ce sont d'ailleurs les articles de Harvey dans *Le Jour* qui constituent l'essentiel de nos sources sur l'antinationalisme.

Bien que cela ne constitue pas son seul argument contre le nationalisme, Harvey accuse les nationalistes de manquer de raison : il les traite sans réserve de crétins, de fanatiques et d'illuminés, de promoteurs du «mysticisme racial». Selon M.-A. Gagnon, qui remarque lui aussi l'idée de Harvey selon laquelle le «“national¹⁶” a diminué les saines données de la raison humaine¹⁷», Harvey ne serait pourtant pas nécessairement toujours du côté de la raison. En effet, Gagnon affirme :

Il y aurait une étude intéressante à faire sur l'aspect mythique de sa psychose constitutionnelle. D'ailleurs, Harvey ne semble pas être le seul à avoir souffert de cette affection. L'abbé Groulx aussi en a été atteint. Je ne puis faire autrement que de comparer, sur le plan psychologique, nos excès périodiques de délire nationaliste et antinationaliste à ceux des peuplades primitives qui, n'ayant pas de héros humains à adorer, sont partis de vagues traditions populaires pour fabriquer des monstres imaginaires qu'ils idolâtrèrent dans le seul but de satisfaire leur instinct collectif du merveilleux¹⁸.

Nous ne partageons pas cette affirmation un peu grossière, mais elle a le mérite de faire écho à la question qui nous occupe : la raison et le sentiment (ici: délire) constituerait aussi chez Harvey un objet pertinent d'analyse. Le dernier ouvrage en date à être paru sur Harvey est celui d'Yves Lavertu : *Jean-Charles Harvey. Le combattant*. Bien que l'ouvrage soit très intéressant, nous

¹⁵C'est un avis partagé par un des biographes de Harvey, Marcel-Aimé GAGNON, qui écrit à ce sujet «qu'aucun journaliste, aucun écrivain n'a lutté avec autant d'ardeur et de ténacité que Jean-Charles Harvey contre le séparatisme ou toute autre forme de nationalisme». M.-A GAGNON, *Jean-Charles Harvey, précurseur de la Révolution tranquille*, Montréal, Beauchemin, 1970, p. 158.

¹⁶Par «national», Harvey entend l'insistance mise sur ce qui est national par opposition à ce qui est humain. C'est-à-dire que pour Harvey, le nationaliste regarde la société à travers le prisme de la nation, et oriente ses actions en fonction du bien ou du mal qui pourrait lui être fait, alors qu'il faudrait plutôt considérer le sort de l'individu, qui seul compte vraiment. On retrouve ici le fond libéral de la pensée harveyenne des années trente.

¹⁷M.-A. GAGNON, *Jean-Charles Harvey...*, p. 161.

¹⁸M.-A. GAGNON, *Jean-Charles Harvey...*, p. 158.

n'y avons pas trouvé de commentaires sur cette question, sauf peut-être dans une lettre de Jean-Charles Harvey à sa compagne que cite Lavertu. Harvey y esquisse, selon les mots de Lavertu, «un court traité d'art oratoire¹⁹». Il y critiquerait le lyrisme oratoire qui permet aux Mussolini et Hitler de ce monde d'entraîner les foules dans une folie collective. Malheureusement, cette lettre, qui n'est citée que partiellement, ne fait pas partie du fonds d'archives d'Harvey et n'est pas accessible aux chercheurs.

* * *

Comme nous le soulignons plus haut, l'historiographie n'a pas privilégié notre problématique comme orientation de recherche. Toutefois, cette brève revue de la littérature nous suggère qu'on pourra éclaircir une question soulevée à des degrés divers par plusieurs auteurs qui ont étudié la pensée de l'un ou l'autre des trois intellectuels qui nous intéressent. Cette problématique, voilà ce qui nous reste à préciser, ainsi que nos principales hypothèses.

2. PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

a) Quelques concepts-clés

Quelle est la part faite à la raison et au sentiment dans le nationalisme et l'antinationalisme dans la deuxième moitié des années trente, voilà la question qui sous-tend notre démarche. Cette problématique, nous venons de le voir, rejoint des préoccupations réelles de l'historiographie et nous pensons qu'elle constitue un angle d'approche pertinent dans l'étude du nationalisme et de l'antinationalisme. Avant d'aller plus loin toutefois, nous pensons devoir préciser quelques concepts centraux de notre analyse. Quel sens et quelle portée donnerons-nous aux termes *nation*, *nationalisme*, *antinationalisme*, *raison* et *sentiment* dans ce mémoire? Tel est l'objet de cette section.

¹⁹Yves LAVERTU, *Jean-Charles Harvey. Le combattant*, Montréal, Boréal, 2000, p. 86.

Nation: Définir la nation s'avère un exercice particulièrement difficile. Les approches strictement théoriques nous éloignent des réalités concrètes et offrent des modèles attrayants certes, mais qui ne correspondent souvent pas à grand chose d'un point de vue historique. Les approches empiriques, quant à elles, ont ce défaut qu'étant basée sur l'analyse d'une ou de plusieurs situations particulières, la définition qu'on en tirera ne vaudra parfaitement que pour le cas étudié.

Ce qui rend particulièrement difficile la définition du concept de nation est le fait que la nation ne semble pas être une réalité objective, un fait tangible, «observable en laboratoire». Elle est une évidence pour plusieurs, mais tous ne s'entendent pas sur ses limites, ni même sur ses caractéristiques. On aurait beau nier son existence, on ne saurait nier qu'elle a été l'une des données socio-politiques les plus importantes des XIX^e et XX^e siècles. Comment alors l'historien s'en sortira-t-il? Il s'agit seulement d'adopter la bonne perspective. Nous devons accepter que la nation existe bel et bien, mais que sa *seule réalité incontestable* réside dans le domaine des idées. Ce n'est donc pas tant la *nation* que *l'idée de nation* que l'historien étudiera. En faisant passer notre objet d'étude de la nation à la conception de la nation, non seulement nous facilitons-nous le travail de définition, mais nous nous plaçons aussi dans une réelle perspective d'histoire intellectuelle.

Il semble exister un consensus de base autour de l'idée qu'il existe deux grands types de conceptions de la nation : les conceptions *ethnique* et *civique*. Nous reprenons à notre compte l'essentiel de cette catégorisation devenue classique, mais en y ajoutant une nuance de taille que nous jugeons pertinente, à savoir qu'il existe aussi une conception *biologique* de la nation.

Il y a d'abord la *nation ethnique*. Une conception ethnique de la nation se base sur l'idée qu'il existe une communauté humaine relativement homogène sur le plan de la culture (langue, foi religieuse ou autre), communauté partageant une origine, une histoire et une mémoire communes, souvent associée à un territoire plus ou moins défini. On y accède généralement par la naissance, mais rien n'empêche, théoriquement, qu'une personne de l'extérieur en vienne à

partager la plupart de ces mêmes caractéristiques après un certain temps.

Il y a ensuite la *nation biologique*. Une conception biologique de la nation se base sur l'idée qu'il existe une communauté humaine homogène sur le plan biologique. Elle affirme que la valeur de la nation tient aux traits physiologiques héréditaires partagés par ce groupe et conditionnant la valeur des traits psychologiques, eux aussi héréditaires. Dans les faits, si elle semble souvent se confondre avec la conception ethnique de la nation, la différence réside dans l'insistance particulière de cette conception sur la pureté des origines et la nécessité de la conserver. Elle n'autorise donc pas l'assimilation des gens d'origines différentes.

Enfin, il y aurait la *nation civique*. Cette conception de la nation se base sur l'idée qu'une nation digne de ce nom n'existe qu'à partir du moment où des individus, par intérêt, décident de s'associer sous la forme d'un contrat social entre chacun et tous les autres. La nation serait donc basée sur la volonté et l'adhésion contractuelle d'individus ou de groupes qui peuvent très bien ne partager ni les mêmes origines, ni la même langue, ni la même religion. Il s'agit ici de la conception généralement associée au libéralisme issu des Lumières.

Simplificatrice, cette catégorisation? Assurément : c'est à la fois son avantage et son inconvénient. Il s'agira de la décloisonner en temps et lieu, en apportant les nuances nécessaires.

Nationalisme: Dans le cadre de ce mémoire, le nationalisme qui nous intéresse est le nationalisme en tant qu'idéologie²⁰. Sur le plan strictement théorique, les définitions du dictionnaire *Le Robert* (1977, p.1257) ne s'avèrent pas satisfaisantes et leur caractère normatif nous rebute:

1° *Exaltation du sentiment national; attachement passionné à la nation à laquelle on appartient, accompagné parfois de xénophobie et d'une volonté d'isolement;*

²⁰Nous entendons l'idéologie comme un système de pensée ordonné et hiérarchisé servant pour un individu, ou un groupe dans une société, de schéma d'interprétation de la réalité sociale et de tremplin à l'action (défense ou promotion d'un intérêt). Il se différencie du mouvement, qui est le véhicule porteur de cette idéologie.

2° *Doctrine fondée sur ce sentiment, subordonnant toute la politique intérieure au développement de la puissance nationale et revendiquant le droit d'affirmer à l'extérieur cette puissance sans limitation de la souveraineté;*

3° *Doctrine, mouvement politique qui revendique pour une nationalité le droit de former une nation.*

Dans notre mémoire, nous utilisons plutôt cette définition du nationalisme, qui est la nôtre et que nous croyons davantage opératoire²¹ :

Le nationalisme est une idéologie se fondant sur la conviction qu'il existe une nation (et peu importe la conception qu'on en a) dont on vise à défendre (par quelque moyen que ce soit) les intérêts (quels qu'ils soient) contre toute menace (de quelque nature que ce soit), intérieure ou extérieure à la nation ou à l'État dans lequel la nation se trouve.

Voilà donc une définition opératoire du nationalisme comme idéologie. Mais le terme nationalisme prend parfois des acceptions différentes auxquelles il faut être attentif. En effet, le terme *nationalisme* peut parfois désigner une réaction ponctuelle à une situation jugée dangereuse pour la nation ou pour l'État politique associé à cette nation. Cette *réaction nationaliste* est à distinguer selon nous de *l'idéologie nationaliste* en ce sens qu'elle n'oriente pas nécessairement toute la pensée de ceux qui l'expriment. Ensuite, l'idéologie nationaliste est aussi à distinguer du *sentiment national*, qui ne serait que la reconnaissance (généralement positive) pour un individu ou un groupe du fait d'appartenir à une nation. Enfin, on remarquera que cette définition du nationalisme n'entre en opposition avec aucune des conceptions de la nation que l'on rapportait plus haut. Comprenons ici que selon nous, le nationalisme peut très bien s'accorder avec une conception civique de la nation.

²¹Opératoire, car elle permet à notre humble avis de rendre compte en une seule formule d'une plus grande variété de types de nationalisme. La première définition du Robert se réfère essentiellement au sentiment national et à son exaltation, et charrie un sens négatif, lié au fanatisme national. La deuxième souligne la volonté «d'affirmer à l'extérieur cette puissance sans limitation de souveraineté». On parle donc ici d'impérialisme, alors que ce n'est certainement pas le cas de tous les nationalismes. Enfin, la troisième définition n'est guère plus satisfaisante car elle implique une définition de la nation qui se rapporte davantage à l'idée d'État souverain.

Antinationalisme: L'antinationalisme, qui constitue notre autre principal objet d'étude, se définit plus facilement, car il n'est, fondamentalement, qu'une *attitude d'esprit considérant le nationalisme en général ou un nationalisme en particulier comme relativement ou essentiellement inacceptable*. Encore une fois ici une distinction doit être faite. Si l'antinationaliste nie parfois la réalité même de l'existence de la nation telle que la définissent les nationalistes, et s'il peut aller jusqu'à combattre la simple expression du sentiment national, il n'est pas vrai qu'un antinationaliste soit toujours et nécessairement exempt de sentiment national, que devant une menace extérieure à la nation, il soit incapable d'exprimer une réaction nationaliste ou encore, chose plus étonnante, qu'il ne puisse lui-même professer un nationalisme en opposition à un autre nationalisme, jugé mauvais. Le Canada nous offre d'ailleurs un exemple de situation possible où celui qui combat le nationalisme canadien-français peut en venir en quelque sorte à professer un nationalisme canadien. En Occident, il semble qu'au moins deux idéologies et une religion ont à certains moments présenté un discours antinationaliste : le libéralisme, le marxisme et le christianisme. L'idéologie libérale, au nom de la primauté accordée à l'individu et à ses droits (par opposition à ceux du groupe, de la nation); l'idéologie marxiste, qui considère le nationalisme comme une idéologie bourgeoise servant à masquer les enjeux et l'universalité de la condition prolétarienne; et enfin le catholicisme, au nom d'une volonté universaliste fondamentale¹. C'est surtout l'antinationalisme libéral qui nous intéresse ici, bien que l'antinationalisme catholique devra aussi être abordé².

¹P.-A. TAGUIEFF parle à ce sujet d'une «transcendance d'ordre religieux (la "catholicité" supra-nationale et méta-nationaliste du christianisme)». P.-A. TAGUIEFF, *loc. cit.*, p. 54.

²En effet, difficile de passer sous silence la condamnation papale de *L'Action française* de Paris en 1927 et le retentissement de cet événement sur le discours nationaliste canadien-français, chez Groulx et Lachance en particulier.

Raison: Le terme «raison» peut être défini différemment selon le sens précis qu'on veut lui donner. Les trois intellectuels dont nous étudierons la pensée dans ce mémoire accordent généralement trois sens différents au terme raison²⁴.

1) Ils l'utilisent d'abord au sens d'*entendement* («Faculté propre à l'homme, par laquelle il peut connaître, juger et se conduire selon des principes»). Il s'agit ici de la raison qu'on oppose généralement au sentiment, à l'instinct, à la passion.

2) Le terme raison est aussi utilisé comme synonyme de *bon sens*, de *discernement* («Ensemble des principes, des manières de penser permettant de bien agir et de bien juger»). Bien qu'en leur sens strict ces deux définitions recouvrent des notions différentes, nous avons remarqué que ces deux notions se confondent généralement à l'usage. Quand on dit de quelqu'un qu'il n'écoute pas la voix de la raison, le terme raison est rarement *axiologiquement neutre*. C'est-à-dire qu'on s'attend à ce que de l'utilisation de la faculté (première acception) résulte la découverte de la vérité (deuxième acception).

3) Enfin, ils emploient souvent ce terme au sens de *lucidité* («Ensemble des facultés intellectuelles, considérées dans leur état ou leur fonctionnement normal»). Dans un contexte polémique, si on reprochera le plus souvent à son adversaire de manquer de raison pour signifier son manque de discernement (deuxième acception) on peut, plus gravement, l'accuser d'être en proie à un dérèglement psychologique. Voilà le sens de cette troisième acception.

Sentiment²⁵: Dans ce mémoire, nous opposerons souvent le sentiment à la raison.

1) La définition du sentiment qui s'oppose le plus directement à celle de la raison (première acception) est le sentiment entendu comme une disposition à être facilement ému. On

²⁴Veillez noter que les définitions du terme «raison» qui suivent sont inspirées de celles du *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, t. 8, Paris, Librairie Larousse, 1984, p. 8709.

²⁵Veillez noter que les définitions du terme «sentiment» qui suivent sont inspirées de celles du *Grand dictionnaire encyclopédique Larousse*, t. 9, Paris, Librairie Larousse, 1985, p. 9496.

accusera ainsi son adversaire de se laisser guider par le sentiment (première acception) plutôt que par la raison (première acception).

2) Mais le sentiment ne s'oppose pas à la raison si on l'entend au sens «d'état affectif complexe et durable lié à certaines émotions ou représentations» (deuxième acception). Par exemple, on parlera souvent de «sentiment national», ou de «sentiment patriotique», comme on pourrait parler de «sentiment religieux». Dans le cas du nationalisme, on voit bien que ce n'est pas la raison qui dicte l'amour de la patrie, mais on constate aussi qu'elle ne s'y oppose pas.

b) Hypothèses de recherche

Notre problématique est issue d'un raisonnement sur la nature du nationalisme au Québec dans les années trente. Plus particulièrement, la vision très négative du nationalisme de Lionel Groulx proposée par quelques chercheurs, par exemple E. Delisle, nous paraît digne d'être réévaluée. La vision qui fait de Groulx ni plus ni moins qu'un personnage dangereux, raciste, au nationalisme délirant, devra être grandement nuancée. Cette accusation d'un trop grand sentimentalisme, voire de déraison, portée à l'encontre du nationalisme n'est pas nouvelle par ailleurs. Au Québec, Jean-Charles Harvey la lançait sans cesse à la face de ses adversaires nationalistes²⁶. L'étude de la pensée de Louis Lachance nous permettra peut-être d'éclairer d'une lumière nouvelle l'idéologie nationaliste telle qu'elle s'est exprimée dans les années trente. Enfin, l'étude de la pensée d'Harvey nous permettra d'esquisser dans leurs grandes lignes les fondements de l'antinationalisme, qui sont méconnus.

La présence du sentiment et de la raison dans les discours nationaliste et antinationaliste a soulevé au cours de nos recherches quelques interrogations auxquelles nous aimerions répondre

²⁶Pierre Elliott TRUDEAU n'est pas en reste sur cette question. À ce sujet, consulter son article très révélateur «Nationalisme, fédéralisme et raison» dans P.E. TRUDEAU, *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967 [1964], pp.193-215. Trudeau y affirme, en guise de conclusion : «[Contre le nationalisme], la froide raison pourrait encore nous sauver.»

dans ce mémoire. En voici un échantillon: si le nationalisme est à la base une affaire de sentiment (première acception, dans la mesure où il tire son origine d'un *amour* de la nation, ou de la «patrie»), n'est-il que cela? Le discours nationaliste des années trente est-il construit rationnellement ou n'est-il que l'expression passionnée d'un sentiment? Le recours à la raison (première et deuxième acception) est-il l'apanage des antinationalistes? Le discours antinationaliste, pour convaincre, évite-t-il systématiquement le recours au sentiment (première acception)? L'antinationalisme fédéraliste est-il dénué de sentiment, à savoir par exemple un amour de la «nation canadienne» (première acception)? Ne devient-il pas lui-même un nationalisme canadien, fondé sur un sentiment national (deuxième acception)?

Toutes ces questions, et quelques autres, nous pouvons les résumer dans un jeu d'hypothèses qui nous guideront à travers nos analyses. Voici ce que nous pensons pouvoir démontrer. D'abord, dans les années trente, que le nationalisme de Groulx est essentiellement le même que celui de Lachance. Il n'est pas seulement fondé sur des considérations sentimentales et a fait l'objet d'un effort de rationalisation. Ensuite, que l'antinationalisme de Harvey est loin d'être absolu, et que le nationalisme «rationnel» proposé par Louis Lachance semble acceptable à ses yeux. Enfin, malgré ce qui oppose Groulx et Harvey, nous pensons que le nationalisme «rationnel» de Lachance constitue un point de convergence entre la pensée de Groulx et celle d'Harvey.

3. MÉTHODOLOGIE

a) Sources

Tout d'abord, rappelons que notre étude se limite aux années 1935-1939 inclusivement. Ce choix, nous le justifions par le fait que le nationalisme de ces années aurait été exacerbé par la situation économique ainsi que par l'influence de certains nationalismes européens. Nous avons donc pensé que s'il est une période où les nationalistes ont pu faire montre de

sentimentalité excessive (jusqu'à la déraison), ce doit bien être les années trente. Pour étudier la question de la raison et du sentiment dans le nationalisme et l'antinationalisme, n'avons-nous pas là un terrain de recherche tout indiqué? Quant au choix de nous limiter à la deuxième moitié de la décennie, il se justifie par des raisons plus terre à terre, notamment la nécessité de limiter l'étendue du corpus de sources.

Pour mener à bien notre projet, nous utilisons principalement les ouvrages publiés par Groulx au cours de la période: les recueils d'articles et de conférences intitulés *Orientations* (1935) et *Directives* (1937), et quelques articles publiés dans *l'Action nationale*. Nous disposons en outre de quelques brochures et d'autres textes de conférences. Enfin, nous utilisons à l'occasion certains manuscrits inédits de Groulx ainsi que sa correspondance, qui constitue un matériau d'une grande richesse et qui permet d'observer sa pensée libérée des contraintes de l'édition.

Pour Louis Lachance, c'est essentiellement son ouvrage *Nationalisme et religion* (1936) qui nous intéresse. Il ne s'agit pas du seul de ses ouvrages publiés au cours des années trente, mais il est le seul qui traite spécifiquement du nationalisme. Nous disposons aussi de quelques manuscrits, qui fournissent un aperçu de sa pensée sur quelques questions importantes. Les sources étant relativement limitées sur cet intellectuel pour la période qui nous occupe, nous devons à l'occasion utiliser des textes qui dépassent légèrement le cadre chronologique de notre étude. Toutefois, cela n'est vrai que dans un nombre limité d'occasions et nous le précisons le cas échéant.

Pour Jean-Charles Harvey enfin, ses articles publiés dans l'hebdomadaire *Le Jour* de 1937 à 1939 nous fournissent l'essentiel du matériel soumis à l'analyse. Comme dans le cas de Groulx et de Lachance, nous utilisons quelques manuscrits et correspondances tirées de son fonds d'archives conservé à l'Université de Sherbrooke. Enfin, d'autres articles rédigés pour d'autres quotidiens complètent notre corpus.

b) Méthode d'analyse

L'histoire intellectuelle ne possède pas ses règles de procédure codifiées. Est-il suffisant de dire qu'on demande surtout à l'historien des idées une lecture rigoureuse et approfondie des textes, une connaissance de leur contexte de production, une attention constante aux mots choisis par les auteurs, à leur récurrence, à leur disparition, à leur signification selon le contexte ou selon l'auteur (le «travail des notions»), aux omissions volontaires ou involontaires, à l'évolution des idées, des préoccupations, etc.? Disons plutôt qu'il s'agit là des règles de base de l'analyse qualitative.

Quant au cas précis qui nous occupe, nous tenons à avertir le lecteur qu'on ne retrouvera pas dans cette étude une analyse de la pensée de Harvey comme variante du libéralisme ou de la pensée de Groulx et de Lachance comme traditionalismes. Bien que nous pourrions souligner à l'occasion certains liens intéressants sur ce plan, il s'agit bel et bien d'une étude sur le nationalisme et l'antinationalisme. On ne doit pas non plus s'attendre à trouver dans ce mémoire des conclusions quantifiées sur le degré de rationalité ou de sentimentalité de la pensée des trois intellectuels nationalistes et antinationaliste. Évaluée de cette façon, la part de raison et de sentiment des discours n'aurait que peu d'intérêt et de sens. Nous ne poserons donc pas nécessairement page après page la question de la raison et du sentiment, mais il faudra néanmoins la garder à l'esprit car elle sous-tend toute notre démarche. Il faudra voir cette question d'abord et avant tout comme une façon originale d'aborder l'idéologie nationaliste et le discours qui s'y oppose, l'antinationalisme

Ce n'est pas une chose évidente que d'analyser concurremment la pensée de trois intellectuels et de les comparer entre elles, et l'effort de synthèse que cela suppose doit être reflété dans la construction des chapitres. Nous avons ainsi voulu bâtir ce mémoire selon le plan le plus simple possible. Avant d'aller plus loin, regardons le résumé de chacun des quatre chapitres que comprend ce mémoire.

Dans le chapitre premier, nous analyserons principalement l'idée que se font les Groulx, Lachance et Harvey de la nation canadienne-française. Nous verrons que les trois intellectuels reconnaissent l'existence de cette nation et qu'ils en partagent une conception que nous pouvons qualifier d'ethnique. Nous profiterons aussi de ce chapitre pour observer leur pensée au sujet de l'individu ou de la personne humaine (en rapport à la nation) et leur position à l'égard de la Confédération canadienne. À la fin de ce chapitre, nous devrions être mieux en mesure de comprendre les positions nationaliste et antinationaliste de nos protagonistes qui feront l'objet des chapitres suivants.

Dans le chapitre II, nous analyserons la pensée de Jean-Charles Harvey. Nous verrons dans un premier temps les limites de son discours antinationaliste. Harvey n'est pas un antinationaliste radical ou absolu et il partage avec ses adversaires certaines valeurs nationalistes. Dans un deuxième temps, nous observerons les quatre principales catégories d'arguments et d'attaques d'Harvey contre le nationalisme: (1) primauté à l'individu par rapport à la nation, à l'universalité de la condition humaine par rapport aux particularismes; (2) association du nationalisme à une attitude passéiste et antiprogressiste; (3) association du nationalisme à une attitude de haine et au racisme; (4) enfin, critiques sur le caractère sentimental et irraisonné du nationalisme. Enfin, dans un troisième temps, nous analyserons les fondements de son nationalisme canadien, soit d'un côté une attitude «négative», caractérisée par un antiséparatisme lié au rejet du «projet de société» nationaliste; et de l'autre côté, une attitude positive, issue d'un amour sincère du Canada

Dans le chapitre III, nous analyserons la pensée nationaliste de Lionel Groulx. Nous verrons que Groulx était convaincu de la nécessité de fournir aux siens un nationalisme qui ne serait pas que sentimental, et qu'il a tenté de lui donner une légitimité en le présentant comme justifiable aux yeux de la raison. Plus concrètement, nous verrons d'abord la volonté de Groulx de s'assurer de l'orthodoxie de sa pensée sur le plan catholique. Nous le verrons ensuite tenter

de démontrer la légitimité fondamentale du nationalisme par l'argument du droit naturel. Enfin, nous le verrons fonder la légitimité du nationalisme canadien-français sur la base du droit positif, c'est-à-dire les différentes «constitutions» qui ont jalonné l'histoire du Québec, de la Proclamation royale de 1763 à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), en passant par l'Acte de Québec (1774), l'Acte constitutionnel (1791) et l'Acte d'Union (1840). À la fin de ce chapitre, nous serons en mesure de mieux comprendre ce qui éloigne Harvey de Groulx au cours de ces années, soit à notre avis le séparatisme et la déraison, ainsi peut-être que le racisme qu'Harvey attribue à Groulx et aux nationalistes.

Le dernier chapitre de ce mémoire sera consacré à l'analyse de la pensée de Louis Lachance au sujet du nationalisme. Nous tenterons d'abord d'offrir une synthèse des principales idées que Lachance développe dans son ouvrage *Nationalisme et religion*. Ensuite, nous nous attarderons à comparer la pensée de Groulx avec celle de Lachance. Nous verrons à cette occasion que si la forme semble différente, le fond du nationalisme des deux prêtres est essentiellement le même et qu'on ne peut réellement les opposer. Opérant aussi ce travail de comparaison avec la pensée d'Harvey au sujet du nationalisme, nous verrons qu'étonnamment Harvey juge très positivement le nationalisme tel que l'entend Lachance. Nous pensons donc pouvoir faire de la pensée de ce dernier un point de convergence entre Groulx et Harvey.

CHAPITRE I

CONCEPTIONS DE LA NATION

Dans ce chapitre, nous présenterons brièvement la définition de la nation chez Groulx, Lachance et Harvey. Nous verrons d'abord leur conception de la nation canadienne-française. D'emblée, nous affirmons que les trois intellectuels, à quelques différences près, partagent une conception similaire de la nation canadienne-française. Ensuite, nous observerons leur pensée au sujet de l'individu et de la personne humaine. Enfin, nous décrirons brièvement leurs visions respectives du Canada.

1. LA NATION CHEZ GROULX

On a souvent présenté la pensée nationaliste de Lionel Groulx comme étant essentiellement ethnique. Ce mot, souvent utilisé à mauvais escient, correspond bien à la pensée de Lionel Groulx, mais très mal à l'idée que beaucoup de gens qui utilisent le terme s'en font. Voici comment le dictionnaire définit le terme *ethnie* : «Ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture (alors que la *race* dépend de facteurs anatomiques)¹». Si on accepte cette définition, nous ne voyons pas de problème à qualifier d'*ethnique* l'idée que se fait Groulx de la nation. Mais qu'en est-il dans les faits? Groulx remarque-t-il chez les siens quelques caractéristiques physiologiques lui permettant de croire qu'il a sous les yeux une authentique «race pure» à préserver intacte coûte que coûte? La couleur de la peau, des yeux, des cheveux, fait-elle partie de ses préoccupations? Évidemment que non. Pour Groulx, la nation canadienne-française se définit d'abord et avant tout par son caractère français et catholique et par la volonté qu'elle a démontré de préserver cet héritage.

¹Dictionnaire *Le petit Robert*, Paris, Société du Nouveau Littre, 1977, p. 704.

Au cours des années trente, Groulx sent souvent le besoin de convaincre ses auditoires que les Canadiens français forment bel et bien une nation. Dans plusieurs de ses conférences ou articles, il aime en effet partir de ce fait pour mieux convaincre de l'intérêt de la conserver dans ses traits essentiels. Les définitions de la nation qu'il élabore à ces occasions nous éclairent grandement sur la conception qu'il en a et conséquemment, sur l'idée qu'il veut faire partager. On nous permettra de le citer un peu longuement :

Et je cherche s'il nous est d'abord loisible d'établir ce premier fait: sommes-nous une nationalité en Amérique? La *nationalité n'est pas la race*, simple résultat physiologique, fondé sur le mythe du sang. Entité plutôt psychologique ou spirituelle, deux éléments la constituent: en premier lieu, des *similitudes culturelles*, un patrimoine commun d'histoire, d'épreuves et de gloire, de traditions et d'aspirations; puis, à cause de ces traits de ressemblance, un *vouloir-vivre collectif*, la détermination d'un groupe humain de se perpétuer dans sa figure morale, dans son âme héréditaire, en contact intime avec les sources de sa vie spirituelle. Retenez qu'à ce second élément, plus encore qu'au premier, se définit la nationalité. Pour parler comme les juristes ou les philosophes, c'en serait même l'élément formel. Or ces notes essentielles de l'unité nationale, les possédons-nous? Voici cinq millions d'âmes rattachées à la même histoire, à la même foi, à la même culture [...]. Ces cinq millions comptent en outre parmi les plus vieux Américains. Contrairement à tant d'autres, ce n'est pas d'hier que nous sommes ici. Sous forme d'alluvions physiques ou morales, nous portons dans nos veines le sang des grands Européens qui ont apporté ici la civilisation du monde chrétien [...]. Au cours de notre vie, deux ferments spirituels nous ont fait une physionomie morale à part: la foi catholique et la culture française [...]. L'un et l'autre peuvent être dépourvus de quelques hautes formes [...] ils n'en accusent pas moins [...] une indéniable et robuste originalité [...]. Pour préserver notre foi et notre culture et pour garder le privilège de bâtir notre vie selon l'inspiration de leur dynamisme nous nous sommes, les uns les autres, longtemps battus. [...]. Et voilà qui nous avertit, en même temps, de l'existence du suprême élément de la nationalité: le vouloir-vivre collectif, la volonté de persister dans notre être historique et culturel².

À notre avis, cette citation résume parfaitement l'idée de la nation canadienne-française dans l'esprit de Groulx. Qu'en retenons-nous? Premièrement, il apparaît clairement que pour Groulx «la nationalité n'est pas la race», et deuxièmement, que deux éléments la constituent: «des

²L. GROULX, «Notre avenir en Amérique» (30 juin 1935), dans *Orientations*, pp. 277-280. Discours prononcé à Manchester (New-Hampshire). Nous soulignons.

similitudes culturelles» et un «vouloir-vivre collectif³». Ce n'est pas le seul texte où Groulx prend la peine de souligner que sa conception de la nation n'est pas biologique : il faut être bien mal disposé à son endroit pour prétendre le contraire. On pourrait d'ailleurs multiplier les citations où Groulx affirme clairement sa conception ethnique de la nation. En septembre 1936, lors du Congrès des Jeunesses patriotes du Canada français⁴, il déclare :

Posons ensemble un premier jalon: les Canadiens français forment une nationalité: vérité de fait et vérité de droit qu'à mon sens il faut tenir pour incontestable, même s'il arrive qu'en certains milieux, l'on en éprouve une crise de haut mal. J'affirme ensuite, et c'est là mon second jalon, que l'idée nationale évoque chez nous, par-dessus toute autre chose, l'idée de culture. Notre nationalisme repose, en somme, sur une conviction initiale: le prix de la culture française. La conscience d'être français, la fierté de l'être, la volonté de le rester, voilà, en somme, les fondements de notre idéologie et du sentiment qui y correspond⁵.

Plus loin, dans la même conférence, il précise son idée :

Deux éléments, comme l'on sait, constituent la nation: un premier qu'on pourrait appeler, dans le langage des philosophes, l'élément matériel: similitudes ethniques et culturelles, possession en commun d'un héritage de souvenirs, de gloire, de traditions; un second élément, le principal, l'essentiel, celui-ci, volonté de vivre en commun, volonté fondée elle-même sur les similitudes physiques et spirituelles, en vue de faire s'épanouir l'héritage culturel⁶.

Quelques mois plus tard, en décembre, il déclare lors du Congrès des instituteurs catholiques de Montréal que «contrairement [...] à ce que prétend certain fabricant d'épouvantails nationalistes pour exercices aristocratiques de tir, nous ne plaçons pas l'essence ni la grandeur de la nationalité dans le fétichisme du sang ou de la race; chrétiens catholiques, nous les plaçons dans la finesse et la justesse de la *raison*, dans la grandeur morale de la volonté, dans la hauteur

³La volonté de vie de la nation canadienne-française constitue selon Groulx une caractéristique et une des grandes constantes de son histoire (les «lignes de forces», selon ses termes). C'est ce qui ressort clairement à la lecture de ses ouvrages historiques, ainsi que des nombreuses conférences où il fait référence à l'histoire du Canada français.

⁴Groupe de jeunes nationalistes radicaux fondé par Walter et Dostaler O'Leary en 1935.

⁵L. GROULX, «Labeurs de demain» (13 septembre 1936), dans *Directives*, pp. 95-96

⁶*Ibid.*, p. 123.

spirituelle de l'âme et de la culture⁷.»

Pourquoi alors a-t-on dit de Groulx qu'il propageait au cours des années trente une conception «raciste» de la nation? Nous croyons qu'une partie de la réponse se trouve dans le fait que l'abbé ne s'est pas suffisamment distancié d'idées communes pour l'époque mais qui deviendront davantage inacceptable dans la deuxième moitié du XX^e siècle. En effet, selon nous, Groulx croyait sincèrement à un «certain déterminisme». Écoutons-le là-dessus :

Observez, en même temps, que cette action du milieu culturel agit pour une bonne part, sans nous. Par cela seul que nous sommes de telle nation, nous naissons avec des prédispositions psychologiques, un certain déterminisme pèse sur nous. Par notre naissance, par le sang que nous portons dans nos veines, par les hérédités dont notre être est chargé, nous sommes prédestinés à certaines façons de penser et de sentir. L'ambiance sociale continuera d'accroître ces dispositions [...]⁸.

Selon nous, il serait malvenu de pousser sous le tapis toutes les références de Groulx à l'idée qu'il existe chez les peuples un certain déterminisme psychologique lié à la «race» et refuser d'inclure cet aspect dans un exposé de sa pensée. Mais est-ce là une idée si étrange pour l'époque? Nous ne le pensons pas. Par exemple, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre, Lachance pense de même, ainsi que Jean-Charles Harvey, qu'on ne peut certainement pas taxer de racisme. Ce qu'il faut aussi comprendre, c'est que cela ne prend qu'une place secondaire dans la pensée de Groulx. Dans une structure idéologique, tous les éléments n'ont pas la même importance, et tous n'ont pas une influence égale sur l'ensemble de l'idéologie. À coup sûr, cette idée de déterminisme et de race constitue un élément subordonné dans la pensée de Groulx⁹.

⁷L. GROULX, «L'éducation nationale» (5 décembre 1936), dans *Directives*, p. 172. Nous soulignons.

⁸L. GROULX, «Notre avenir en Amérique» (30 juin 1935), dans *Orientations*, p. 143.

⁹Dans ses *Mémoires*, Groulx reviendra une fois de plus sur cette idée : «Jamais, néanmoins, ne m'était-il venu à l'esprit de parler de *race* fondée uniquement sur le *sang*, de façon animale ou biologique. Encore qu'en la notion je fis entrer quelque part d'hérédité et indéniablement l'influence du milieu géographique, économique, social, la *race*, je la fondais plus particulièrement sur une substance de culture ou de civilisation, c'est-à-dire sur les éléments essentiels qui constituent la nation», L. GROULX, *Mes mémoires*, tome 3 (1926-1939), Montréal, Fides,

Il est une autre question qui paraît de prime abord revêtir une importance relative chez Groulx, mais qui nous permettra de mieux situer sa pensée par rapport à celle de Harvey : la place de l'individu dans sa conception de la nation. Que Groulx ne soit pas un libéral sur le plan idéologique, cela relève de l'évidence. Que sa conception de la nation canadienne-française ne soit pas de type civique (c'est-à-dire, sur un plan théorique, issue de la volonté libre d'individus de s'associer pour former une nation politique), cela apparaît clairement. Que dans la hiérarchie des valeurs de Groulx, les valeurs nationales semblent souvent passer avant les valeurs individuelles, cela est entendu. Mais dire que Groulx ne se soucie guère du sort de l'individu, et que celui-ci doit s'effacer tout à fait devant le monstre-nation, une sorte de dieu païen commandant le sacrifice de l'individu à son autel, cela serait formuler une grossière exagération.

Bien sûr, l'individualisme répugne à Groulx. Pour lui, une telle attitude représente un danger pour l'avenir de la nation. Dans son esprit, individualisme et dissolution du sentiment national vont de pair et il met ses compatriotes en garde contre les effets néfastes d'une telle attitude. Par exemple, dans une causerie faite en octobre 1934 à Montréal, il déclare: «[A]nalysons ensemble quelques-uns de nos maux. Au fond de tous vous verrez apparaître un sens national oblitéré, en pleine dissolution, et, par suite, une vie nationale anarchique, caractérisée par l'oubli habituel de l'intérêt général, par la prédominance de l'intérêt particulier sur les intérêts de la collectivité¹⁰». Il prend pour exemple l'insouciance des gens qui achètent chez les «étrangers» plutôt que chez les commerçants canadiens-français, les divisions politiques partisans qui empêchent le Québec de parler d'une seule voix à Ottawa, «l'anglomanie» des Canadiens français, davantage intéressés selon Groulx à apprendre l'anglais qu'à assurer la survie du français, etc. Pour Groulx, la question est claire : le bien de la nation doit passer avant les considérations purement individualistes. D'un autre côté, et c'est une chose qu'on a tendance à oublier, il faut

1972, p. 52. Les italiques sont de lui.

¹⁰L. GROULX, «Pour qu'on vive», (30 octobre 1934), dans *Orientations*, pp. 225-226.

bien voir que lorsque Groulx pense à la conservation de la nation, c'est aussi, et beaucoup, en fonction du bien des individus ou plutôt, devrions-nous dire, de la *personne humaine*. Bien qu'il désigne au concret la même unité physique, le terme *individu* réfère davantage à ce qui distingue entre eux les hommes, et le terme *personne* à ce qui les rapproche. Dans cette perspective, rechercher le bien de l'individu pour lui-même conduit à l'individualisme égoïste, alors que rechercher le bien de la personne humaine se fait davantage par la recherche plus générale du bien humain, qui retombera nécessairement sur la personne. Pour Groulx, la nation représente un milieu fournissant à la personne humaine les éléments nécessaires à son développement et à son épanouissement. La citation suivante, tirée de la conférence «Notre avenir en Amérique» (1935) citée plus haut, en fournit un excellent exemple :

Notre héritage, nous avons le droit de le garder. Un droit sacré qui se fonde sur quelque chose d'inviolable: la personne humaine. La personne humaine, avec ses fins temporelles et éternelles, grandiose réalité à quoi se subordonne ici-bas et la société et l'État. [...] Prétendre à son plein développement, utiliser, à cette fin, toutes ses ressources spirituelles, voilà donc, pour la personne humaine, un droit bien net, bien défini. Et s'il arrive par conséquent que le milieu national nous transmette un avoir culturel de grand prix, une avance héréditaire souvent irremplaçable, nulle puissance au monde n'a le droit de venir nous prendre ces biens ni de nous commander d'y renoncer¹¹.

L'année suivante, en février 1936, devant la Chambre cadette de Commerce de Montréal puis devant le Jeune-Barreau de Québec, il revient sur la même idée :

Être français, rester français, c'est même plus que notre droit, c'est notre devoir et notre mission. Mais ce droit, ce devoir, cette mission, se fondent en définitive sur quoi? D'un mot : sur le prix que nous attachons au bien national et sur la valeur qu'effectivement ce bien représente. Autrement dit, par cela que nous sommes de descendance et d'hérédité françaises, d'esprit latin et catholique, nous estimons posséder un potentiel de culture qui, pour le développement de la personnalité humaine de chacun de nous et pour l'ensemble même de la collectivité, représente un climat moral, un milieu éducateur, un capital spirituel à la vérité irremplaçables¹².

¹¹L. GROULX, «Notre avenir en Amérique» (30 juin 1935), dans *Orientations*, pp. 281-283.

¹²L. GROULX, «L'économique et le national» (12 et 15 février 1936), dans *Orientations*, p. 66.

Groulx n'a pas inventé cet argument, qui visait à convaincre non seulement de *l'importance* du milieu national dans le développement de la personne humaine, mais aussi de sa *nécessité*. Il cite ainsi un de ses auteurs favoris, le philosophe catholique J.-T. Delos : «Pour être pleinement homme, il faut d'abord être le membre d'un certain groupe ethnique et national, en avoir subi l'influence, par mode de culture¹³.» Mais nous aurons l'occasion de revenir sur cette question dans le prochain chapitre, lorsque nous analyserons dans le détail les fondements du nationalisme de Groulx et de Lachance.

Un exposé de la pensée de Groulx au sujet de la nation ne serait pas complet sans quelques mots sur sa vision du Canada. Dans son avant-propos (intitulé «Pour ceux-là seulement qui savent lire») du recueil de texte *Directives* (1937), Groulx, exaspéré de se faire étiqueter comme séparatiste, prend la peine d'expliquer clairement sa pensée au sujet du Canada. Le passage suivant résume bien à notre avis cette pensée dans la deuxième moitié des années trente :

Mon attitude à l'égard des institutions de 1867 n'offre pourtant point d'ambiguïté. Je suis pour la Confédération. Mais j'attends que l'on me montre le précepte divin ou humain qui nous impose de nous y laisser étrangler. Ottawa n'existe point pour soi-même ni pour soi seul. Nous resterons dans la Confédération; mais la Confédération devra se concilier avec notre volonté de survie et d'épanouissement français. Et la formule exige bien autre chose que le respect du bilinguisme fédéral et notre juste part dans le fonctionnarisme canadien. Province française, nationalité française, nous ne pouvons le rester, sans une certaine autonomie législative et administrative, en particulier dans l'ordre économique et social. En ce domaine, Ottawa devra donc cesser de nous forger des entraves. Un pays vaste, divers comme le Canada, ne saurait au surplus s'orienter vers une centralisation ou une rigidité accrue des pouvoirs fédéraux¹⁴.

Pour Groulx, la Confédération constitue un pacte entre deux nations, pacte dont les clauses n'auraient pas été respectées par la partie canadienne-anglaise. Sa vision du Canada est aussi celle d'un pays dont la ligne historique tend et doit tendre le plus possible vers

¹³J.-T. DELOS, *La société internationale et les principes du droit public*, Paris, Spès, 1929, p. 77, reproduit par Groulx dans «L'éducation nationale» (5 décembre 1936), dans *Directives*, pp. 142-143.

¹⁴L. GROULX, «Pour ceux-là seulement qui savent lire», préface des *Directives*, 1937, p. 13.

l'indépendance. Il se réjouit particulièrement de l'entrée en vigueur du Statut de Westminster de 1931 et il comprend mal que beaucoup de Canadiens se considèrent toujours comme des citoyens britanniques vivant au Canada. Le Canada, il l'aime d'un amour sincère, mais subordonné à celui que lui inspire la nation canadienne-française et conditionnel au respect des minorités françaises et de l'autonomie des provinces. En dehors de cela, il semble prêt, dans la deuxième moitié des années trente, à accepter l'éventualité de l'indépendance de la Province de Québec.

2. LA NATION CHEZ LACHANCE

La vision qu'a Lachance de la nation ne diffère pas grandement de celle de Groulx. De fait, de vingt et un an son cadet, le jeune père Lachance semble à cette époque considérer l'abbé Groulx comme un «maître» sur la question nationale¹⁵, et les quelques textes (conférences patriotiques, sermons, etc.) qu'il a laissés en rappellent le style, autant sur le plan argumentaire que par les envolées lyriques qui les ponctuent à l'occasion.

Évidemment, pour Lachance, la différenciation des peuples (i.e. l'existence des nations) est un fait d'origine divine : «Les peuples se différencient entre eux comme les parties de l'univers qu'ils habitent. C'est une nécessité, c'est une donnée de fait. Elle est prévue et voulue par le Maître de la vie; elle a donc ses raisons d'être, puisqu'Il a ses vues et ses desseins¹⁶». Par ailleurs, selon lui, l'Église confirme ce fait et en reconnaît l'importance : «L'Église est trop consciente des harmonies profondes qu'il y a entre la nature et la grâce, de la valeur perfective des milieux

¹⁵Lettre de L. LACHANCE à L. GROULX, [Sherbrooke], [ca 1941], 6 p. manuscrites, ACRLG, FLG, P1/A, 1939. Lachance écrit ceci : «Si je n'avais l'habitude de consulter mes élèves, je comprendrais mal que vous vous adressiez à moi à propos de questions où vous avez été mon maître [...]».

¹⁶L. LACHANCE, *Nationalisme et religion*, p.76. Malgré qu'on n'ait pas abordé cet aspect dans la section précédente, il va sans dire que Groulx partage cette idée : «Dieu, qui a fait les patries et les races, les a voulues diverses pour la diversité des aptitudes et pour l'échange des services», L. GROULX, «Notre avenir en Amérique» (30 juin 1935), dans *Orientations*, p. 293.

naturels et de la nécessité des causes secondes dans l'oeuvre de formation de l'homme et du chrétien, pour mépriser l'apport de cette famille spirituelle, suscitée par la divine Providence, qu'est la famille nationale¹⁷». La nation canadienne-française, dans l'esprit du jeune prêtre, ne fait pas exception : «[La nation] est encore, et avant tout, pour nous, canadiens français [*sic*], un espace spirituel que Dieu s'est taillé, un lieu de prédilection où il a établi sa demeure, une terre qu'il veut fertiliser de son sang et de sa grâce, l'élite sur laquelle il se repose pour la diffusion de son Verbe et de son Esprit : *vos estis genus electum, gens sancta, populus acquisitionis*¹⁸».

On ne s'étonnera donc pas de constater que selon la définition que nous avons donnée du terme, Lachance n'a pas une conception *civique* de la nation. Il critique d'ailleurs vertement cette idée, qu'il juge par trop matérialiste :

Nous écartons aussi la conception de certains esprits pragmatiques, commercialisés, estimant tout sous l'angle de l'intérêt matériel. Il faut avoir une bien piètre idée de la profondeur de l'humain et des poussées sourdes de la race pour penser que l'unité d'intérêt suffit à engendrer l'unité nationale. À les entendre on croirait qu'une nation est une vaste compagnie d'assurance, une entreprise commerciale, une société de secours mutuels, une firme quelconque¹⁹.

Doit-on comprendre de cette dernière citation que la nation correspond à la race pour Lachance? Pas exactement. En fait, il est clair qu'à l'instar de Groulx, Lachance perçoit un certain déterminisme psychologique chez les individus en fonction de leur appartenance «biologique» au groupe :

¹⁷L. LACHANCE, «Le milieu national», dans *L'Action nationale*, vol. 32, no. 1 (septembre 1948), p. 14. On nous permettra de dépasser avec cette citation le cadre temporel de notre recherche. Nous pouvons raisonnablement croire que la pensée de Lachance sur cette question ne pouvait être radicalement différente dix ans plus tôt.

¹⁸«Vous êtes une race choisie, une nation sainte, un peuple que Dieu s'est acquis», 1^{ère} épître de Pierre, II, 9. L. LACHANCE, «J.M.J.» [entre 1935 et 1945], manuscrit dactylographié, AOPC, FLL, F1, C7, 158, 1, p. 14. Nous datons ce manuscrit à partir du fait qu'un ouvrage de Jacques Maritain datant de 1939 (*Quatre essais sur l'esprit dans ses conditions charnelles*) y est cité par Lachance. De plus, le fait que Lachance écrive «en ce moment même, les Britanniques consente (*sic*) à mourir» nous suggère que la guerre est commencée.

¹⁹L. LACHANCE, *Nationalisme et religion*, pp. 78-79.

Nous sommes tout d'abord issus de parents qui étaient le déroulement d'une race. Et l'on sait que dans le facteur race, il n'y a pas que le sang qui influe : en la race est inscrite l'action des éléments territoriaux, orographiques et climatériques. C'est devenu un cliché poétique que de se proclamer fils du sol, de la montagne, de la mer, des steppes... Les éléments naturels incrustent donc en notre être tout entier des caractères indélébiles dont la somme représente notre individualité. Et comme les mêmes causes produisent les mêmes effets, il s'ensuit que les individus de la même race et du même pays jouissent d'une hérédité commune, possèdent des caractères communs qui deviennent comme le support physiologique du sentiment national²⁰.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question dans le chapitre consacré à Lachance. Comme c'est le cas pour Groulx toutefois, il ne faut pas conclure trop rapidement au racisme tel qu'on le conçoit aujourd'hui. D'abord, s'il est vrai que la société canadienne-française des années trente a ses esprits visionnaires et progressistes qui dénoncent les dangers du racisme (Jean-Charles Harvey étant un de ceux-là), il apparaît clairement que la plupart des intellectuels ne sont pas encore tellement sensibles à la question. Ensuite, il importe de remarquer que le fait d'utiliser le terme «race» ne signifie pas que l'on adhère au racisme²¹. Le fait d'avoir une conception de la nation qui comprend un élément de déterminisme ne signifie pas que ce fait soit considéré d'une extrême importance. Lachance lui-même invite d'ailleurs ses lecteurs à saisir la nuance:

Nous rejetons enfin l'opinion [...] de ceux qui accordent au facteur racique une influence décisive sur la formation du national. La race a sans doute une causalité profonde sur le tempérament humain, mais elle n'est pas d'ordre proprement humain. Elle est un phénomène animal, tandis que la nationalité est un phénomène spécifiquement et exclusivement humain. Les animaux sont d'une race; l'homme seul est ressortissant d'une nation²².

Si donc la race semble être pour Lachance une réalité, il s'élève contre ceux qui lui

²⁰*Ibid.*, p. 89.

²¹Il importe aussi de nuancer le terme racisme. C'est qu'il y a racisme et racisme. Si toutes ses formes sont condamnables, il faut savoir faire la part des choses. Bien qu'il faille admettre que les intellectuels d'ici ont pour la plupart eu des préjugés racistes, ils n'ont tout de même pas exprimé le désir de voir les Noirs pendus ou les Juifs persécutés et parqués dans des ghettos.

²²*Ibid.*, p. 84.

accordent une trop grande importance, et surtout contre le racisme, qui consiste à donner à ce fait une importance capitale : «Le racisme descend infiniment plus bas. En présence du dualisme inhérent à l'être humain, il opte pour la matière. [...] Étendant le déterminisme qui régit l'ordre physiologique au plan de l'activité intellectuelle, morale et artistique, il aboutit à l'hégémonie de la chair et du sang. Il rend le complexe physiologique, la race, quoil, justiciable des tares et des qualités de l'esprit²³.

Nous verrons dans les prochains chapitres cette idée selon laquelle la religion constitue un garde-fou efficace pour le nationalisme. En effet, pour un chrétien de la trempe de Lachance, et d'un Groulx dirions-nous, la doctrine catholique agit comme une frontière, une barrière impossible à franchir sans risquer de tomber dans l'hérésie.

Nous avons observé chez Groulx l'importance qu'il accordait à la personne humaine. Qu'en est-il chez Lachance? De façon générale, il partage les idées de Groulx sur l'importance de la personne humaine, et surtout sur l'importance du milieu national pour assurer son plein développement : «Pour engendrer des personnalités riches, saines, éclairées, valeureuses, il faut un milieu approprié, il faut le support constant d'une nation qui a des réserves de force et de virilité, d'une nation qui a de la santé physique et morale, d'une nation qui a des coutumes et des traditions, d'une nation qui dispose d'institutions de culture humaine et divine²⁴.»

La distinction que nous avons observée chez Groulx entre individu et personne humaine est aussi valable pour Lachance. S'il y avait à établir une hiérarchie stricte des valeurs entre la personne humaine et la nation, c'est nécessairement la personne humaine qui prime. Mais si on parle de l'individu par rapport à la nation, la nation (et l'État, faudrait-il ajouter) devrait se situer au-dessus, parce que la nation et l'État n'ont pas pour fin de satisfaire aux intérêts égoïstes des individus, mais de réaliser le bien commun pour le bénéfice de la personne humaine : «Les

²³*Ibid.*, p. 64.

²⁴L. LACHANCE, «J.M.J» [entre 1939 et 1945], p. 2.

individus, dit-il, participent à la vie humaine, mais n'ordonnent pas la vie humaine à eux. Leur bien vivre à eux est *effet* du bien vivre commun, mais pas *fin*. [...] Ils sont les bénéficiaires, mais ils n'en sont pas [la] fin²⁵.» Voir l'individu comme une fin, dit-il aussi, «c'est du subjectivisme et de l'individualisme²⁶.» Et l'individualisme n'est pas acceptable pour Lachance : «Pétris d'un individualisme bourgeois, gâteux, stérile, nous n'osons sans doute pas encore nous rebeller ouvertement contre Dieu, mais nous en avons déjà pris large avec nos obligations envers les deux institutions qui le symbolisent le mieux dans l'ordre humain, à savoir la famille et la patrie²⁷.»

Quelle est son opinion au sujet du Canada? Sans aucun doute, Lachance est en faveur de l'unité canadienne. Comme chez Groulx toutefois, on comprend bien que le Canada n'a pas la même valeur sentimentale que le Canada français, et que son attachement à la Confédération est aussi conditionnel. Selon lui, les Canadiens français se trouvent depuis 1760 à évoluer dans deux cadres parallèles, «comme citoyens canadiens-français dans l'état (sic) canadien, comme citoyens canadiens dans l'Empire²⁸». Double évolution donc, mais dans la même direction : celle d'une liberté politique toujours plus accentuée. Dans le cadre strictement canadien, Lachance est en faveur d'une plus large autonomie pour les Canadiens français et ce, «aussi loin que l'exige leur libre et complet épanouissement». Sans évoquer l'indépendance, Lachance ne l'exclut pas explicitement. On peut raisonnablement penser que lui aussi était prêt à en accepter l'éventualité. Pourtant, s'il est clair que la situation actuelle ne le satisfait pas, il affirme que «l'idée n'est

²⁵Lettre de L. LACHANCE à André LAURENDEAU, Rome, 3 avril [ca 1934-1935], 6 p. manuscrites, ACRLG, Fonds André-Laurendeau (FAL), P2/A, 2, pp. 4-5.

²⁶*Ibid.*, p. 3.

²⁷L. LACHANCE, «J.M.J.» [entre 1939 et 1945], p. 13.

²⁸L. LACHANCE, «Les valeurs nationales», manuscrit dactylographié, [circa 1939], A.O.P.C., FLL, F1, C7, 158, 10, p. 15. On nous pardonnera de ne pouvoir offrir une date plus précise. Nous datons le manuscrit de Lachance à partir de la seule indication retrouvée dans le texte. Lachance fait référence à «une étude, rédigée il y a une vingtaine d'années», par Antonio Perrault et publiée dans *L'Action française* en 1919.

nullement antinomique d'un peuple canadien-français uni et fort, vivant pleinement sa vie nationale, exprimant largement sa pensée et sa culture dans les cadres même d'une nation canadienne elle aussi unie et forte²⁹». Son principe général, à cet effet, est que «tant qu'il n'est pas arrivé qu'un ordre politique est devenu injuste, et surtout, tant qu'il n'est pas manifeste qu'il puisse être remplacé par un autre plus propre à pourvoir une nation du bien humain, un ordre politique vaut et est objet de justice sociale³⁰».

3. LA NATION CHEZ HARVEY

Pour Jean-Charles Harvey, l'existence de la nation canadienne-française est un fait. S'il ne s'est pas réellement préoccupé d'en définir avec précision sa vision, plusieurs passages nous donnent à penser qu'elle ne diffère pas tellement de celle qu'en ont Groulx et Lachance.

Ce qui distingue réellement Harvey des deux prêtres, c'est son opinion sur l'origine des nations. Pour lui, les «nationalités ne sont pas d'institution divine» et ne possèdent pas de «droits à l'éternité». À son avis, en faisant des nations des créations divines et en associant une mission providentielle particulière à certaines nations, les nationalistes ne font qu'exploiter «ce préjugé universel, qui semble s'être greffé sur la nature, qui veut qu'une nation, un peuple penché sur son histoire, ait l'impression d'être le nombril du monde, le point de mire de la Providence, le bras de Dieu³¹». Harvey considère plutôt que les nations sont «des faits purement humains et géographiques» qui ont été «nécessités par les conditions des nombreux siècles passés», c'est-à-

²⁹*Ibid.*, p. 16.

³⁰Nous verrons dans le chapitre sur Lachance que le terme «justice» correspond dans son esprit à une «vertu de volonté [...] destinée à provoquer et à maintenir l'ordre politique en vue d'assurer la réalisation du bien commun», L. LACHANCE, *Nationalisme et religion*, p. 191. On notera que c'est d'ailleurs sur cette base que Groulx rejette le «principe des nationalités». Il dit à ce propos en 1935 : «car enfin toute nationalité n'a pas le droit de s'ériger en État. Celle-là seule peut prétendre à cette dignité qui possède assez de ressources matérielles et spirituelles, un capital politique et moral assez riche, pour assurer à ses ressortissants ou nationaux, le développement de leur personnalité humaine et l'obtention de leurs fins de citoyens.», L. GROULX, *Nos positions*, 1935, p. 16.

³¹J.-C. HARVEY, «Nationalisme passionnel et nationalisme humain», dans *Art et combat*, Montréal, Éditions de l'Action canadienne-française, 1937, p. 212.

dire à cause de l'isolement provoqué par les «accidents de terrains et la difficulté des communications». Selon lui, cela «produisait fatalement chez ces groupes, des coutumes, des manières de vivre, des traditions, des lois, des règlements, un langage et une foi particuliers³²».

Un des fondement de la pensée de Harvey au sujet de la nation dans la période qui nous occupe, c'est la primauté accordée à la personne humaine plutôt qu'à la nation. Mais attention, *primauté* n'est pas *exclusivité*. En effet, il ne faudrait pas croire que la nation n'a aucune importance pour Harvey : elle n'est que secondaire dans son esprit :

Cet attachement au sol natal ne m'empêche pas de subordonner le *national à l'humain*. Le national est secondaire, l'humain est essentiel; le national est accidentel, l'humain est absolu; le national est sujet aux circonstances de lieu, de temps et d'ambiance, l'humain ne l'est point. Le national ne doit pas entraver ni écraser l'humain. [...] Je l'admets, on trouve, dans ces divers éléments de la vie³³, des richesses qu'il est bon de conserver parce qu'elles se rattachent à des souvenirs chers. Par contre ces différences entre peuples sont superficielles. Grattez [...] et vous découvrez l'humain. [...] On n'a pas le droit de tuer l'humain pour le national³⁴.

Ailleurs, il discute à ce sujet d'une manière qui ressemble beaucoup à celle que nous venons de voir chez Lachance :

Tout système, dit-il, qui soumet tous les individus au Dieu-État au point d'entraver le développement de la personnalité humaine, cette chose sacrée à laquelle l'Église elle-même a toujours tenu comme à la prunelle de ses yeux, manque au premier devoir de l'autorité civile, qui consiste à procurer à l'individu, à la personne humaine, le plus de bonheur possible [...]. L'homme n'est pas fait pour l'État, c'est l'État qui est fait pour l'homme³⁵.

Chez Groulx ou Lachance, l'utilisation des concept de race, d'hérédité, d'influence du milieu (qu'il soit culturel ou géographique, ou même climatique), nous l'avons vu, ne fait pas nécessairement de leur pensée une pensée raciste au sens contemporain du terme. On pourrait

³²J.-C. HARVEY, «Nids à chicanes», *Le Jour*, 21 octobre 1939, pp. 1 et 8.

³³Harvey parle ici des traditions, de l'histoire et des légendes.

³⁴J.-C. HARVEY, «Les yeux dans le dos», *Le Jour*, 18 mars 1939, p. 1.

³⁵J.-C. HARVEY, «Communistes? Non!», *Le Jour*, 23 novembre 1937, p. 1.

dire la même chose de Jean-Charles Harvey. Dans les années trente, il ne semble pas y avoir de difficulté entre le fait de croire en la puissance de l'hérédité ou l'existence des races et un esprit d'ouverture à l'universalité. Ces idées ne peuvent donc pas être attribuées aux seuls nationalistes car elles sont bel et bien présentes d'un bout à l'autre du spectre idéologique. La citation suivante le montre bien :

Que la naissance, l'hérédité, la langue, le climat, l'éducation et le milieu m'aient donné un caractère spécifique dans la grande famille humaine, ce caractère j'y tiens et je veux bien le conserver malgré ses multiples imperfections; mais par ce qu'il y a en moi de plus élevé, de plus noble, de plus incorruptible, par la pensée qui pense et par la raison qui raisonne et aussi par les voix les plus profondes de ma conscience, *je suis humain et respecte l'humain avant toute autre chose*; et j'entends par humain tout ce qui fait le fond même de l'esprit et du coeur, ce qui existe au même degré sous toutes les latitudes et qui fait que, à quelque nation, à quelque race qu'on appartienne, on puisse toujours se comprendre et s'aimer³⁶.

S'il se décrit lui-même souvent comme un «Canadien catholique et Canadien parlant et écrivant français³⁷», il se dit aussi membre à part entière de la nation canadienne-française. Critiqué par plusieurs intellectuels nationalistes pour les propos qu'il aurait tenus sur les Canadiens français lors d'une tournée de conférences en Ontario au début de 1939, Harvey se défend de détester les siens:

Mon coeur est entièrement acquis au peuple au milieu duquel je suis né et ai toujours vécu, ce peuple qui, depuis six générations, réduit sans cesse la part de sang écossais que m'apportait mon ancêtre paternel. La langue que j'aime entre toutes est la langue française, la mienne, celle que j'ai parlée, écrite, avec toute ma piété filiale et qui m'a procuré les plus grandes joies de mon existence. Voilà ce que je suis, voilà ce que je serai toujours, de par le sang, de par le voeu de la femme à qui je dois tout, ma mère! [...]

³⁶J.-C. HARVEY, «Nationalisme passionnel et nationalisme humain» (1938), dans *Art et combat*, p. 217. M.-A. GAGNON est donc peut-être allé un peu vite en affirmant que «Pour Harvey, la race n'existe pas; seules des caractéristiques et des particularités se retrouvent chez certains peuples», *Jean-Charles Harvey...*, p. 163. Voir aussi l'article d'Harvey intitulé «L'Écosse et nous», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 1, il écrit : «Les Écossais, dispersés aux quatre coins de l'empire britannique, n'ont pas perdu leur identité racique. Reconnaissables, pour un grand nombre, à leurs caractéristiques physiques [il ajoute ensuite d'autres caractéristiques culturelles]».

³⁷J.-C. HARVEY, «Culte de l'encens ou de la vérité?», *Le Jour*, 4 février 1939, p. 1

Quoique vous fassiez, quoique vous disiez, je reste l'un des vôtres [...]»³⁸.

Dans les années trente, Harvey est d'abord et avant tout un intellectuel qui veut élargir l'esprit de ses contemporains. Dans la virulence de la polémique, il s'est fait accuser plus souvent qu'à son tour d'être traître à sa patrie pour avoir prôné un esprit de conciliation (de «bonne-entente» selon les termes de l'époque) avec le Canada anglais. Pourtant, il est clair qu'il aimait sincèrement son peuple et qu'il ne désirait que son bien. On ne compte d'ailleurs plus les passages dans lesquels Harvey affirme son amour et sa solidarité avec les siens. Dans un article publié en novembre 1937, justement intitulé «Ce peuple que j'aime», il déclare : «Que moi, Canadien français, j'en aie contre ce peuple de qui je tiens le meilleur de moi-même, non vraiment c'est trop fort. Sur cette terre qui n'a jamais cessé d'être ma patrie, où j'ai toujours vécu et où ont toujours vécu tous les miens, où se trouve ce que j'ai le plus aimé et ce que j'aime le plus au monde, comment aurais-je pu haïr mes compatriotes sans me haïr moi-même?»³⁹»

Le Canada français constitue donc bel et bien une nation pour Harvey. Par ailleurs, même s'il prend rarement la peine d'en définir les caractéristiques, rien ne nous indique qu'il n'approuve pas la conception ethnique (priorité des éléments culturels mais néanmoins présence de prédispositions héréditaires) de cette nation. Le Canada, dans son esprit, est pour sa part formé de deux nations : la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise. Harvey ne serait donc pas tout à fait imprégné de l'idée du Canada comme nation civique, fondée sur la seule agglomération libre d'individus partageant des intérêts communs. Pourtant, cette idée n'est pas absente de son esprit, particulièrement vers la fin de 1939, avec l'approche puis le déclenchement de la guerre. En effet, c'est à ce moment que le désir d'Harvey de voir le Canada dépasser la dualité ethnique se fait évident :

³⁸*Ibid.*

³⁹J.-C. HARVEY, «Ce peuple que j'aime», *Le Jour*, 6 novembre 1937, p.1.

[Le projet de l'Union pancanadienne est de...] réunir dans un sentiment d'amour et de loyauté à ce pays qui est le nôtre tous les hommes qui, par naissance ou par choix, ont pour patrie unique le Canada. Non seulement il s'agit ici d'une totalité ou d'une entité géographique, soumettant le sentiment provincial ou régional au sentiment intégral de la patrie, mais aussi d'une entité nationale, comprenant des hommes de toutes les origines, mais étroitement unis ensembles par le lien puissant d'un seul patriotisme⁴⁰.

De plus en plus d'ailleurs, alors que Lachance et Groulx insistent sur la nécessité d'une plus grande décentralisation, Harvey pense le contraire : «Bien que je déplore, dit-il, les empiétements des pouvoirs provinciaux contre le pouvoir central, je sais bien que cela ne saurait durer et que, de plus en plus, Ottawa dominera la vie canadienne. Et c'est fort bien qu'il en soit ainsi. Autrement, nous nous diviserions jusqu'à la destruction totale du Canada⁴¹.»

* * *

Ce bref aperçu de la conception de la nation chez les trois intellectuels nous suggère qu'au milieu des années trente l'idée de nation ne serait pas assimilable au concept de «race». Même si l'hérédité semble avoir une certaine importance, les caractéristiques physiologiques sont presque absentes de leur pensée et les trois insistent davantage sur l'idée de culture. Ainsi, on a vu Groulx et Lachance spécifier que leur nationalisme ne repose pas sur l'idée de race, mais plutôt sur la valeur culturelle de la nation. Dans le cas d'Harvey, s'il est vrai qu'il diffère d'opinion avec les deux prêtres au sujet de l'origine divine de la nation, et s'il semble qu'il penchera de plus en plus vers une conception «civique» à mesure qu'on approche de la fin de la période qui nous intéresse, on ne peut pas dire qu'il partageait une conception de la nation radicalement différente de ses «adversaires», au contraire. Quant au Canada, le concept de pacte entre deux nations semble bel et bien faire l'objet d'une entente. Sur le plan politique, ce qui distingue Groulx et Lachance de Harvey est que ce dernier insiste sur la nécessité non seulement de conserver, mais de renforcer

⁴⁰J.-C. HARVEY, «Un merveilleux alliage de peuples et de caractères», *Le Jour*, 9 décembre 1939, p. 8.

⁴¹J.-C. HARVEY, «Notre avenir est à Ottawa plutôt qu'à Québec», *Le Jour*, 28 octobre 1939, p. 1.

la Confédération par une centralisation accrue des pouvoirs au niveau fédéral, alors que les deux prêtres ont une vision nettement décentralisatrice. Enfin, malgré l'importance qu'ils accordent à la nation, nous avons vu que la personne humaine est au coeur de leurs préoccupations. On retrouve chez Harvey des préoccupations similaires pour le respect de la personne, mais nous verrons dans le prochain chapitre qu'elles se présentent souvent il est vrai sous un jour davantage individualiste. Ce bref aperçu de quelques notions fondamentales est assurément incomplet, mais les prochains chapitres nous permettront de développer notre analyse plus en détails : Jean-Charles Harvey d'abord, Lionel Groulx ensuite, et Louis Lachance enfin.

CHAPITRE II

JEAN-CHARLES HARVEY, ANTINATIONALISTE?

L'attitude antinationaliste d'Harvey constitue une position intellectuelle relativement complexe. Si le journaliste polémiste est loin d'être un esprit brouillon, il n'est pas non plus théoricien. Il n'a pas particulièrement synthétisé et systématisé ses idées et une grande variété de sources est donc nécessaire pour en arriver à un portrait global de son attitude antinationaliste. La pensée d'Harvey, malgré la force de ses idées, apparaît souvent contradictoire ou inconséquente. Tout en cherchant à reconstituer de façon cohérente le cadre de sa pensée et à y fixer les divers éléments, nous ne pourrions éviter de souligner ces inconstances, qui sont souvent moins à notre avis le signe d'une faiblesse de la réflexion que le résultat d'une pensée qui semble se façonner d'une semaine à l'autre, au gré de l'actualité. Dans ce chapitre consacré à Harvey, nous verrons dans un premier temps que son antinationalisme n'est pas radical ou absolu. Ensuite, nous observerons les quatre principales raisons qui motivent son combat contre les nationalistes canadiens-français. Nous constaterons enfin qu'au cours des années trente Harvey a développé un discours nationaliste canadien qu'il opposera de plus en plus vigoureusement au discours nationaliste canadien-français.

1. UN ANTINATIONALISME RELATIF

La première chose qu'il convient de noter sur l'antinationalisme d'Harvey, c'est son caractère relatif. Parce qu'il a combattu le nationalisme et les nationalistes de son époque, on a tendance à en faire un adversaire irréconciliable. Pourtant, au cours des années 1935-1939, il n'est pas clair qu'Harvey ait totalement renoncé au nationalisme canadien-français, ou toujours dénoncé le nationalisme sans nuance.

Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'il reconnaît l'existence de la nation canadienne-française et qu'il partage avec ses adversaires une conception similaire du fondement

identitaire de cette nation. Cette présence chez Harvey d'un «sentiment national» canadien-français ne fait pas de lui un nationaliste, mais il s'agit néanmoins d'un fait important, qui nous indique déjà que son antinationalisme n'est pas d'abord motivé par une négation de l'existence de la nation canadienne-française telle que la définissent ses adversaires. Nous avons défini plus tôt l'antinationalisme comme une «idéologie ou une attitude d'esprit considérant le nationalisme en général ou un nationalisme en particulier comme relativement ou essentiellement inacceptable.» Malgré qu'à certaines occasions il tire à boulets rouges contre le nationalisme en général¹, Harvey n'est donc pas un antinationaliste radical, absolu, au point de ne pas pouvoir reconnaître une certaine légitimité au nationalisme, de se déclarer contre tout effort positif de conservation de la langue française ou d'émancipation économique ou encore de prôner l'assimilation pure et simple des Canadiens français.

Les différents analystes de la pensée d'Harvey l'ont tous remarqué, ce dernier se déclare même à certaines occasions nationaliste. Le passage le plus célèbre à cet égard date de 1939 alors qu'il déclare, lors d'un débat public sur le nationalisme avec le journaliste Louis Francoeur² : «Je suis nationaliste comme tout homme de coeur doit l'être. Tenir aux traditions, à la langue, cela est beau, cela est grand, et par conséquent digne d'efforts collectifs et personnels. Il n'y a pas de discussion possible là-dessus³.»

¹Dans un article du 22 juillet 1939, pp. 1 et 8 («Pourquoi je hais le nationalisme»), il énumère plusieurs raisons qui lui font détester le nationalisme en général. Ces raisons tiennent pour la plupart à l'utilisation du nationalisme à des fins néfastes : «Je hais le nationalisme pour les guerres qu'il a suscitées, les millions d'êtres humains qu'il a fait massacrer, les barrières qu'il a fait élever entre les peuples [...] les tyrannies qu'il a servies, les bandits qu'il a engraisés [etc.]».

²Décédé à l'âge de 46 ans en même temps que le prêtre nationaliste Wifrid Morin lors d'un accident d'automobile, Louis Francoeur (1895-1941) a collaboré aux *Débats*, à *La Patrie*, au *Star*, à *L'Illustration*, à la *Revue moderne* et au *Bulletin des agriculteurs*. Il a aussi fondé l'hebdomadaire *Le Journal*, qu'il a quitté en 1934. En 1941, on le retrouvait à Radio-Canada comme animateur («La Situation ce soir») et traducteur de nouvelles.

³«Débat sur le nationalisme». Propos de Jean-Charles Harvey rapportés dans un compte rendu du *Devoir* reproduit dans *Le Jour*, 15 avril 1939, p. 8. On remarquera qu'Harvey ne mentionne pas la foi. Comme nous le disions plus tôt, Harvey mentionnait rarement la foi en tant qu'élément constitutif de l'identité nationale. Mais cela se produit néanmoins à l'occasion. Par exemple, critiquant les groupes nationalistes en ironisant sur le «monopole» qu'ils

Les déclarations de ce genre, où Harvey se déclare nationaliste et où il reconnaît à cette attitude sa légitimité, sont relativement rares. Généralement, il prend soin de souligner que son attitude relève davantage du patriotisme que du nationalisme, la différence résidant entre autres à son avis dans le caractère non idéologique, non doctrinaire du patriotisme.

Cette «proximité idéologique» toute relative d'Harvey avec le nationalisme apparaît aussi à l'occasion dans ses textes. En effet, comment ne pas remarquer qu'il partage parfois un même langage avec ses adversaires? Est-ce par habitude, à cause de l'ambiance du milieu dans lequel il a formé son esprit et où il évolue toujours, ou plutôt par stratégie rhétorique qu'il reprend ces thèmes⁴? Difficile de le dire, mais nous verrons dans les pages qui suivent que malgré un discours généralement antinationaliste, cette présence est bien réelle.

Harvey n'est pas désintéressé par le sort de ses compatriotes canadiens-français. Il reconnaît l'existence de la nation canadienne-française et il reconnaît au nationalisme une certaine légitimité. Il se déclare même à l'occasion nationaliste, comme nous l'avons vu, et il reprend de temps à autres des éléments nationalistes dans son discours. Ces faits ne nous permettent pas de voir en Harvey un antinationaliste radical. Mais qu'est-ce donc qui provoque chez lui une réaction antinationaliste? Qu'a-t-il à reprocher aux nationalistes canadiens-français? C'est ce que nous verrons maintenant.

2. ATTAQUES ET ARGUMENTS ANTINATIONALISTES

Les raisons d'Harvey de combattre le nationalisme sont nombreuses. Pour analyser l'argumentation antinationaliste d'Harvey, nous avons utilisé ses articles publiés dans *Le Jour* qui

exerceraient sur le nationalisme, il affirme que leur idéal consiste à «s'assurer la propriété exclusive de l'amour du pays natal, du culte des morts et de la foi ancestrale», J.-C. HARVEY, «Le trust du patriotisme», *Le Jour*, 23 octobre 1937, p. 1.

⁴Reprendre l'argumentation de l'adversaire pour en arriver à une conclusion différente, n'est-ce pas là un procédé rhétorique classique?

avaient le nationalisme comme sujet principal ou qui présentaient une argumentation relativement élaborée⁵. Nous avons constaté qu'Harvey évoque en général quatre grandes raisons pour expliquer son rejet du nationalisme canadiens-français. La première est que pour lui, l'individu est plus important que la nation, et que ce qui constitue le caractère universel du genre humain est plus important que les différences entre les groupes qui le composent. La deuxième raison est que le nationalisme, et particulièrement le nationalisme canadien-français, est à son avis une attitude passéiste et antiprogressiste. La troisième raison est que le nationalisme est une attitude de haine, de racisme et de violence. La quatrième raison, enfin, est celle qui nous intéresse le plus dans la perspective de la raison et du sentiment dans le nationalisme et l'antinationalisme : les nationalistes ne se laissent guider que par les sentiments et non par la raison. Toutes ces raisons, qui prennent la forme d'arguments et d'attaques, reviennent plus ou moins fréquemment, selon le cas, dans la plupart des textes d'Harvey à caractère antinationaliste. Nous les présentons ici en ordre croissant d'importance, si la plus grande récurrence d'une idée sous la plume d'un intellectuel constitue une indication relativement sûre de l'importance qu'il lui accorde.

a) Primauté à l'individu par rapport à la nation, à l'universel par rapport au particulier

Ce type d'argument, que nous avons rencontré au moins une fois dans quatorze des quatre-vingt-deux articles que nous avons sélectionnés pour cette étude (17%), se présente sous diverses formes. Nous avons dit que pour Harvey l'individu prime la nation. Cela est vrai. Toutefois, remarquons que si l'individu est pour lui d'une importance capitale, c'est plutôt le terme «humain» qu'il utilise généralement par opposition à la nation⁶. Par exemple, dans un

⁵Au total, nous avons retenu quatre-vingt-deux articles.

⁶Harvey connaît certainement la distinction entre «individu» et «personne humaine», mais il ne la respecte pas toujours. Sans que cela ne constitue une règle stricte, on remarque par ailleurs que c'est souvent davantage par rapport à l'État qu'Harvey utilise le terme individu.

article intitulé «Pourquoi je hais le nationalisme», il écrit : «Je le hais pour son oubli des *valeurs humaines* au profit des *valeurs nationales* , qui sont presque toujours secondaires, parfois malfaisantes [...]»⁷. Mais c'est dans l'article intitulé «Les yeux dans le dos» qu'il exprime le mieux sa position à ce sujet :

Cet attachement au sol natal, dit-il, ne m'empêche pas de subordonner le *national* à l'*humain*. Le national est secondaire, l'humain est essentiel; le national est accidentel, l'humain est absolu; le national est sujet aux circonstances de lieux, de temps et d'ambiance, l'humain ne l'est point. Le national ne doit pas entraver ni écraser l'humain; le national n'est pas même un fait de naissance, car dix membres de la même famille pourront naître dans dix pays différents et avoir dix nationalités différentes tandis que ces mêmes dix naîtront n'importe où et seront tous également des hommes⁸.

Qu'apporte-t-on en venant au monde? Des besoins nationaux ou des besoins humains? Manger au biberon ou au sein, ce n'est pas national, mais humain; être vêtu, ce n'est pas national; être logé, ce n'est pas national; parler, ce n'est pas national; penser, ce n'est pas national; agir, ce n'est pas national; accomplir les besoins nécessaires de la nature, ce n'est pas national. Tout ce qu'on fait, tous les besoins de base sont humains, pas nationaux.

On me dira que la nationalité se forme par l'éducation, les habitudes, les traditions, l'histoire, les légendes... Oui, je l'admets, et on trouve, dans ces divers éléments de la vie, des richesses qu'il est bon de conserver parce qu'elles se rattachent à des souvenirs chers. Par contre, il faut avouer que ces différences entre les hommes de divers pays et même de races différentes sont bien légères et superficielles. Grattez de l'ongle cette mince couche surajoutée à l'être et tout de suite, vous trouvez l'humain. [...] On n'a pas le droit de tuer l'humain pour le national⁹.

Dans ce passage, que nous avons rapporté partiellement dans le chapitre précédent, Harvey minimise par l'absurde l'importance de la nation dans la vie des hommes et des femmes. Il critique de cette façon les nationalistes qui font de tout des questions d'importance nationale.

⁷J.-C. HARVEY, «Pourquoi je hais le nationalisme», *Le Jour*, 22 juillet 1939, p. 2.

⁸On notera que ce dernier argument porterait à faux si on l'appliquait à Groulx ou à Lachance. Pour ces nationalistes, si le lieu de naissance semble être le «pré-requis» le plus évident pour la formation des «nationaux» (des gens qui se reconnaissent comme membres d'une nation), cette naissance n'est en aucun cas suffisante. La «nationalité» (au sens d'identité) est pour eux surtout une affaire d'éducation et de volonté. La «nationalité» au sens de citoyenneté n'est pas la même chose, elle n'est qu'un fait, généralement déterminé par la naissance puisque l'on devient citoyen du pays dans lequel on naît, ou par l'immigration et la naturalisation.

⁹J.-C. HARVEY, «Les yeux dans le dos», *Le Jour*, 18 mars 1939, p. 1.

On voit bien que, dans son esprit, ce n'est pas que le désir de conservation des particularismes nationaux soit illégitime en soi : le danger, avec le nationalisme, c'est d'attacher trop d'importance à la conservation de la nation et de ses droits et d'oublier que derrière les différences entre les hommes se cachent des êtres qui partagent les mêmes conditions, qui aspirent au même bonheur :

Là où on avait cru qu'il n'y avait que des adversaires irréductibles et des tempéraments incompatibles, à cause du malentendu créé par la voix du sang et par le choc des vocables aux sons étrangers, on sera tout étonné de retrouver des hommes, oui, de simples hommes comme il y en a partout dans le monde, avec des esprits pour comprendre, des coeurs pour sympathiser et des volontés pour agir dans la paix et l'entraide¹⁰.

Cet «aveuglement» provoqué par le nationalisme aurait des conséquences funestes. Un mois après l'annexion des Sudètes par l'Allemagne à la conférence de Munich de septembre 1938, il critique ainsi le nationalisme pour son égoïsme et les guerres qu'il provoque :

Le nationalisme, qui est une maladie, et qu'il ne faut pas confondre avec le patriotisme¹¹, amour modéré du pays natal ou du pays d'adoption, signifie la guerre oui, la guerre, soit à l'intérieur d'une frontière, soit d'une frontière à l'autre. Il conduit fatalement à des conflits ruineux et insensés, parce qu'il dresse sans cesse des familles humaines contre d'autres, et qu'il donne aux unes et aux autres l'impression qu'elles sont d'une essence spéciale, qu'elles ont des droits supérieurs et imprescriptibles et que le simple droit humain et universel doit céder devant le droit national¹².

Harvey en a d'ailleurs contre le principe du droit à l'autodétermination des peuples pour les mêmes raisons. Il ajoute ainsi :

Dès le traité de Versailles, on exaltait déjà le droit des petites nationalités de disposer d'elles-mêmes et d'être libres. [...] On a oublié les droits de l'humanité. L'humain, qui est universel et éternel, et qui se rit des frontières comme des continents, est relégué au

¹⁰J.-C. HARVEY, «Aux bon-ententistes, salut!», *Le Jour*, 13 novembre 1937, p. 1.

¹¹On remarquera ici la distinction qu'établit Harvey entre nationalisme et patriotisme. Mais dans les faits, cette distinction n'est pas toujours respectée par Harvey.

¹²J.-C. HARVEY, «La semence maudite», *Le Jour*, 1^{er} octobre 1938, p. 1. Remarquons qu'il parle ici du nationalisme comme d'une maladie mentale. Comme on le verra plus loin, cette association entre nationalisme et «déraison» constitue un thème majeur de son attitude antinationaliste. Pourtant, six mois plus tard, il déclare qu'il est «nationaliste comme tout homme de coeur doit l'être». Voir page 41.

dernier plan, car l'humain procède de la saine raison et on doit abhorrer le rationnel chaque fois qu'on veut tromper les peuples et les faire servir à des ambitions monstrueuses¹³.

Harvey veut rappeler à ses compatriotes ces faits parce qu'il les juge trop repliés sur eux-même. Lorsque Henri Bourassa dénonce certains traits du nationalisme canadien-français lors d'une conférence donnée à Ottawa et à Montréal à la fin du mois d'octobre 1937, Harvey les reprend à son compte et applaudit sa «conversion à l'humain¹⁴» : «[Ces passages, dit-il] suffisent à nous montrer un Henri Bourassa dégagé du nationalisme étroit, dont on nous a gavé et dont on gave encore nos compatriotes. Le tribun vieillissant s'est humanisé¹⁵.» Cette «humanisation» semble d'ailleurs constituer un projet pour Harvey: «Je désire de tout mon être changer ces *nationaux* en *hommes*», dira-t-il en pensant aux nationalistes¹⁶.

Un des aspects intéressants à remarquer dans cet argument est qu'Harvey associe à l'occasion la notion d'humanité... au Canada. En effet, s'il semble généralement opter pour une hiérarchie à trois niveaux lorsque vient le temps de décliner son identité («Que je sois Canadien tout court avant d'être Canadien-français, et que je sois *homme* avant d'être Canadien, je m'en

¹³*Ibid.* Cette réflexion nous apparaît plutôt étonnante. Pourquoi Harvey nie-t-il la légitimité du droit des «petites nationalités»? Son argument est que les petites nationalités, devenues de petits pays, risquent d'être «avalées» par des puissances impérialistes et créer des guerres. Pour éviter la domination, conservons la domination, telle est la conclusion qui paraît s'imposer pour Harvey.

¹⁴Cette expression, nous le verrons plus loin, vient peut-être de l'ouvrage de L. Lachance, *Nationalisme et religion*, qui vient de paraître l'année précédente. Groulx l'utilise aussi quelques mois plus tôt : «Votre foi, dit-il, vous indiquera surtout les vrais règles et la fin suprême de votre dévouement social : dégager, sauver, en haut comme en bas, la dignité humaine; préparer, chez les grands comme chez les petits, ce que l'on a appelé d'un fort beau mot : la *conversion à l'humain*», L. GROULX, «Préparation des jeunes à leur tâche prochaine», dans *Directives*, 1937, p. 256. Cours professé en août 1937 à Vaudreuil devant un groupe de la Jeunesse catholique indépendante.

¹⁵J.-C. HARVEY, «Vérités à la Bourassa», *Le Jour*, 30 octobre 1937, p. 2.

¹⁶J.-C. HARVEY, «Pourquoi je hais le nationalisme», *Le Jour*, 22 juillet 1939, p. 2.

vante [...]»¹⁷), il opère parfois une fusion étrange entre la qualité d'*homme* et celle de *Canadien*¹⁸. Par exemple, dans un texte où il exhorte les Canadiens français à devenir de «vrais» Canadiens et à prendre leur place dans la Confédération par le travail et par l'effort, plutôt que de réclamer des avantages pour la simple raison qu'ils sont canadiens-français, il se plaint de n'entendre que «les jappements de quelques roquets patriotards, qui se contentent du titre de Canadiens français et qui refusent de devenir des hommes, de simples hommes!»¹⁹ Il ne comprend pas d'ailleurs pourquoi ses compatriotes n'utilisent pas pour cela les talents qu'ils possèdent. Ainsi, utilisant à son profit l'exagération chauviniste qu'il reproche pourtant à ses adversaires, il déplore: «[...] nous gaspillons les dons nombreux et supérieurs d'une nationalité qui est, par nature, la plus brillante, la plus vive et la plus spirituelle du Canada»²⁰.

Voilà donc, pour l'essentiel, la première des raisons les plus fréquemment évoquées par Harvey pour expliquer son antinationalisme. Il refuse de sacrifier la liberté et le bonheur des êtres humains au nom de la protection ou de la promotion des caractères nationaux. Contrairement à ce que semblent lui reprocher certains nationalistes, il ne s'agit pas, dans cette perspective, d'un antinationalisme fondé sur un individualisme égoïste. Il s'agit d'une attitude de solidarité humaine, qui dépasse les frontières et qui pour Harvey se veut plus ouverte que l'attitude d'isolement qu'il dénonce chez ses adversaires. Les nationalistes canadiens-français étaient d'ailleurs sensibles à cette critique, particulièrement en tant que membres de la communauté chrétienne universelle²¹.

¹⁷J.-C. HARVEY, «Attaques et contre-attaques», *Le Jour*, 7 janvier 1939, p. 2.

¹⁸Bien que nous reviendrons plus loin sur cette question, il n'est pas inintéressant de remarquer qu'il fera la même association entre le fait d'utiliser sa raison et celui d'accorder sa première allégeance au Canada.

¹⁹J.-C. HARVEY, «Pourquoi ces cris d'impuissants?», *Le Jour*, 29 octobre 1938, p. 2.

²⁰J.-C. HARVEY, «Le paradis des illettrés», *Le Jour*, 9 juillet 1938, p. 1.

²¹Nous verrons par exemple Lachance consacrer plusieurs pages à tenter de réconcilier nationalisme et universalisme.

Cette première cause de son attitude antinationaliste constitue une partie importante de son discours, même si elle n'apparaît que dans environ vingt pour cent des articles retenus. D'ailleurs, on remarque que si l'importance de «s'ouvrir à l'humanité» est assez présente, les préoccupations «individualistes²²» sont relativement peu présentes et n'apparaissent pas déterminantes dans son attitude antinationaliste. Pour un intellectuel libéral comme Harvey, cette relative rareté peut certes étonner. On se serait attendu à ce que l'importance de l'individu soit au cœur de son antinationalisme comme il peut l'être de l'antinationalisme contemporain. Mais il est vrai que nous sommes dans les années trente, et les préoccupations individualistes n'ont pas acquis l'importance qu'elles ont acquises depuis les années quatre-vingt dans les sociétés libérales. L'association du nationalisme à une attitude passéiste et antiprogressiste, qui constitue sa deuxième motivation antinationaliste, revient un peu plus fréquemment.

b) Association du nationalisme à une attitude passéiste et antiprogressiste²³

On sait qu'un des principaux traits du nationalisme canadien-français de l'époque, c'est d'avoir été formulé et propagé en grande partie par un clergé très conservateur. Voici comment Linteau et Durocher décrivent ce «nationalisme traditionaliste» canadien-français, ou «clérico-nationalisme» :

[Il] tend à voir les Canadiens français comme un peuple – une «race», dit-on alors – dont la spécificité, voire la supériorité, provient d'abord, sinon exclusivement, de leur attachement aux traditions reçues du passé : leur origine française paysanne, leur langue, leur religion, ainsi qu'aux institutions vouées à la conservation de cet héritage : la famille, la paroisse, la vie rurale. Tout ce qui risque de porter atteinte à ces valeurs, qu'il s'agisse de l'urbanisation, de l'intervention de l'État ou des nouveaux modèles culturels en

²²Nous n'accordons aucun sens péjoratif à ce terme.

²³Par passéisme, nous entendons la valeur «excessive» accordée au passé comme modèle pour le présent et l'avenir. Le terme antiprogressisme fait davantage référence au refus du progrès en soi. Les deux termes, qui se recourent en partie, ne sont donc pas tout à fait interchangeables.

provenance des États-Unis, est perçu comme une menace qui doit être combattue²⁴.

Ce caractère passéiste et antiprogressiste du nationalisme canadien-français, Harvey l'a en horreur. Défendre les coutumes, la langue, la religion des ancêtres, d'accord, mais *vivre* dans le monde des ancêtres, non merci! Si l'individu (ou «l'homme»), comme nous venons de le voir, constitue l'une des grandes «valeurs» (libérales) qui lui font rejeter le nationalisme, c'est aussi vrai pour le progrès, tout le progrès : économique, social, culturel et politique. Individu et progrès forment d'ailleurs un couple inséparable dans l'esprit de Harvey : «C'est l'individu qui compte, c'est lui qui fait tous les progrès²⁵», dira-t-il souvent.

Si l'équation entre individu et progrès se fait automatiquement pour Harvey, ce n'est pas vrai pour le nationalisme. Dans les quatre-vingt-deux articles que nous avons sélectionnés, l'association du nationalisme au passéisme ou à l'antiprogressisme se trouve à au moins une reprise dans vingt-six des articles sélectionnés, soit 32%. Selon Harvey, le caractère conservateur et tourné vers le passé du nationalisme canadien-français de l'époque conduit les siens vers la déchéance. Il se lamente d'ailleurs sur le sort fait au peuple par ses élites nationalistes trop traditionalistes :

Ce peuple que nous aimons, on l'a trop souvent nourri de mensonges pour que nous ne tentions pas de lui sauver la vie. On lui avait sans cesse proposé, comme moyen de progrès et de bonheur, deux grands mots vides : tradition et nationalité. À force de lui faire manger du traditionnel et du national, on a fait de lui un des groupes humains où il

²⁴P.-A. LINTEAU *et al.*, *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal compact, 1989, p. 114. Évidemment, quelques nuances seraient nécessaires avant d'appliquer cette définition à la pensée de Groulx et de Lachance. Chez Groulx, malgré les apparences peut-être, la tradition n'a pas nécessairement ce caractère figé et immobilisant, et il s'en est expliqué à plusieurs reprises : «À parler net, qui dit tradition, dit continuité, avance constante, enrichissement perpétuel : et par cela même, l'on ne saurait concevoir de tradition que la tradition vivante», L. GROULX, «L'histoire, gardienne de nos traditions vivantes», dans *Directives*, 1937, p. 209. Discours prononcé à Québec le 29 juin 1937 au 2^e Congrès de la langue française.

²⁵J.-C. HARVEY, «Soyez forts!», *Le Jour*, 25 juin 1938, p. 1. Comme nous le faisons remarquer plus tôt, c'est souvent le terme «humain» qu'Harvey préfère à «individu». Quoiqu'il en soit, le lien qu'il fait entre l'individu et le progrès est sans équivoque : «Il n'y a pas de civilisation possible sans une somme importante de liberté, sans le respect de la personne humaine. C'est dans la personne humaine, livrée à son inspiration et à son initiative privée que s'accomplit le progrès», J.-C. HARVEY, «Les horreurs du fascisme», *Le Jour*, 1^{er} janvier 1938, p. 2.

y a le moins de vie, le moins de désir de progrès, le plus de dégénérescence et le plus de sottise résignation²⁶.

Qui donc est responsable de cette situation? Qui est cet «on» qui combat le progrès et qui fait tant de mal aux Canadiens français? Harvey pointe du doigt le clergé catholique. La bourgeoisie serait-elle aussi responsable? Peut-être un peu. Mais Harvey la considère surtout comme une victime et à ce titre, la responsabilité du clergé reste entière puisque la «censure» opérée par le clergé contre la critique empêcherait selon lui la bourgeoisie de réclamer les réformes nécessaires²⁷. Pour Harvey, qui parle tout de même en connaissance de cause, attaquer le clergé, c'est courir le risque de se voir condamné à la marginalité, de s'exposer à la misère²⁸. Dans la citation qui suit, remarquable par les précautions qu'il prend pour éviter les habituelles accusations d'anticléricalisme, Harvey, habile rhétoricien, critique le clergé, mais seulement après l'avoir louangé :

La première de ces causes est le désir ardent, légitime dans son origine, qu'ont eu les chefs de la nationalité canadienne-française de garder intégralement la langue, la foi, les traditions et les coutumes de la province de Québec. Ici, je ne puis m'empêcher d'exprimer mon respect pour les intentions très nobles et très élevées qui ont animé les pasteurs de ce peuple, depuis la conquête jusqu'à nos jours. Sans eux, il faut le dire, il ne resterait plus rien de ce que fut la colonie française de 1760. Ils ont été les guides, les conseillers, les éducateurs, les gardiens²⁹. Ce passé-là est une beauté non seulement de l'histoire canadienne, mais de l'histoire humaine, et, devant elles, je m'incline bien bas.

²⁶J.-C. HARVEY, «Nous avons fait nos dents», *Le Jour*, 17 septembre 1938, p. 1.

²⁷J.-C. HARVEY, «Pourquoi ne vous plaignez-vous pas?», *Le Jour*, 6 mai 1939, p. 1.

²⁸Dans le premier numéro du *Jour*, Harvey écrit à ce propos : «Pour me tenir debout dans l'à-plat-ventre général, j'ai sacrifié les places, les honneurs, la considération des âmes timorées. Tout ce drame pour être resté fidèle à mes pensées généreuses, pour avoir eu le courage de mes convictions [...]», «Confessions sans ferme propos», *Le Jour*, 16 septembre 1937, p. 2. Rappelons que cette frilosité des gens à critiquer les autorités religieuses constitue le thème d'une conférence de Harvey restée célèbre et intitulée «La Peur». Le texte de cette conférence vient d'être réédité aux éditions du Boréal.

²⁹Même s'il ne le mentionne pas explicitement dans ce passage, il s'agit bel et bien à notre avis des membres du clergé. Qui d'autres, sinon eux, pourraient avoir été les «pasteurs», les «guides», les «conseillers», les «éducateurs», les «gardiens» dont parle Harvey? Il mentionne d'ailleurs le clergé immédiatement après le passage cité : «Or, le clergé de la Province de Québec, dont il faut admirer la mission spirituelle [...]», J.-C. HARVEY, «What Quebec Thinks of Canada?», *Le Jour*, 16 juillet 1938, p. 2.

Depuis, le temps a marché, les conditions ont changé. On ne s'est pas aperçu qu'à des problèmes nouveaux il fallait des solutions nouvelles. Un jour devait venir où l'isolement, qui nous avait sauvés de l'anéantissement, devait, par son exagération, menacer notre existence même. [...] Les peuples pauvres, souffrants et non progressistes finissent tous par disparaître[...]³⁰.

Dans ce passage, qui illustre à merveille le goût d'Harvey pour les textes mi-miel, mi-fiel, la trop grande influence du passé est intimement liée dans son esprit à l'omniprésence du clergé dans la société, et c'est ce qui donne en partie à sa pensée sa couleur anticléricale. Toutefois, soulignons que cet anticléricisme n'est pas radical, au contraire. La grande estime qu'il a pour le frère Marie-Victorin, précisément parce qu'il le considère comme un esprit avancé, ancré dans la réalité de son temps, en est une excellente preuve. C'est d'ailleurs avec une satisfaction évidente qu'Harvey reproduit quelques mois plus tard les propos du frère botaniste lors d'une conférence au congrès de l'ACFAS, propos qui ressemblent d'ailleurs étrangement à ceux de Harvey :

Le clergé canadien-français – et ses ennemis même ne peuvent pas ne pas l'admettre, dit Marie-Victorin³¹ – a plusieurs fois déjà sauvé notre petit peuple en lui gardant sa langue et sa foi [...]. Il est indubitable aussi que les méthodes d'isolement mises en oeuvre étaient celles qu'imposaient et que favorisaient les temps et les lieux. [...] Il y a maintenant dans la vallée du Saint-Laurent un petit peuple homogène, français et catholique qui a un pied à terre géographique bien à lui, qui a son organisation plus ou moins parfaite, un peu archaïque peut-être, mais complète. Cela est un fait, mais c'est le passé. [...] Qu'est-ce à dire? Que les méthodes par lesquelles notre clergé sincère et têtu nous a sauvés comme peuple au cours de notre histoire non seulement sont périmées mais qu'elles ont acquis, dans les conditions présentes, une efficacité particulière pour nous perdre et nous détruire³².

³⁰Nous tenons à souligner que cette citation se termine ainsi : «à moins qu'un chef énergique ne survienne un jour, qui les réforme et les remonte malgré eux et au prix d'énormes sacrifices. Il n'y a pas d'alternative». Étonnant passage, qui rappelle étrangement «l'appel au chef» des nationalistes comme Groulx. Le texte ne permet pas de savoir si Harvey craint ou espère ce chef, ni de quel type de chef (simple leader ou dictateur?) il s'agit. Présumons qu'il s'agit d'un leader, mais l'utilisation par Harvey de l'expression «remonte malgré eux» ne nous permet pas de l'affirmer.

³¹En effet, si on se fie à la dernière citation d'Harvey.

³²J.-C. HARVEY, «Bravo, Marie-Victorin», Propos du frère Marie-Victorin au congrès de l'ACFAS (1938) à Trois-Rivières, reproduits dans *Le Jour*, 22 octobre 1938, p. 1. Harvey commençait son article ainsi: «Si nous avions, dans la Province de Québec, une demi-douzaine de Marie-Victorin, les Canadiens français seraient transformés en moins de vingt ans.»

Malgré la concession faite au clergé pour son rôle de conservation, Harvey tourne résolument le regard vers l'avenir. Et l'avenir, c'est en Amérique qu'il se trouve. Pour lui, l'Amérique s'est construite en réaction, par la volonté de gens qui ont voulu fuir le poids des traditions d'une Europe en décadence, rongée par les conflits religieux ou ethniques³³. Quand il énumère en vrac les raisons qui lui font détester le nationalisme, on remarque que l'association de ce dernier avec le passéisme, par opposition au progressisme (qui, incidemment, est associé à l'Amérique) revient à plusieurs reprises :

[Le nationalisme] je le hais pour [...] ses tendances à l'isolement, qui sont une entrave à la civilisation et au progrès de l'homme, [...] pour les traditions qu'il a conservées et qu'il faudrait détruire, [...] parce qu'il empêche trois millions de mes frères de s'adapter aux conditions de vie nord-américaines en les tenant volontairement deux siècles en arrière de leur temps, [...] pour avoir gardé, sous prétexte de coutume ou de tradition, des institutions qui ont refusé d'être de leur temps et qui ont empêché nos compatriotes de participer au bonheur de la vie américaine³⁴.

Dans sa biographie, M.-A. Gagnon affirme qu'Harvey n'a pas «abusé» dans ses textes de l'effet oratoire³⁵. S'il est vrai que le lyrisme ne fait pas partie de ses artifices favoris³⁶, il reste qu'il ne l'évite pas non plus à tout prix. Nous en avons un excellent exemple dans le passage suivant, où ce n'est pas le journaliste qui parle, mais le poète³⁷ :

³³Voir, entre autres, l'article «Un pas vers l'indépendance», *Le Jour*, 2 avril 1938, p. 1 : «Il faut venir sur cette terre d'Amérique, tant bafouée, tant ridiculisée par les vieilles mères-patries pour retrouver non seulement la paix, mais le sens de la vie. Aux États-Unis et au Canada ont afflué, depuis plus de trois siècles, des milliers de familles qui fuyaient la douleur, la misère, les traditions avilissantes, même les persécutions, pour se refaire un monde où l'existence serait possible sans fanatisme, sans sectarisme et sans la puanteur des cadavres du passé.»

³⁴J.-C. HARVEY, «Pourquoi je hais le nationalisme», *Le Jour*, 22 juillet 1939, p. 1 et 8.

³⁵«[...] il se laissait emporter quelquefois par la magie des mots, mais assez rarement. On peut dire que son style visait rarement à l'effet oratoire et, à ce propos, Arthur Buies et Olivar Asselin, par comparaison, ont abusé plus que lui de la rhétorique.», M.-A. GAGNON, *op. cit.*, pp. 162-163. Harvey n'a peut-être pas abusé du lyrisme, mais de la rhétorique et de l'exagération, cela est moins sûr.

³⁶À l'inverse de Groulx, par exemple, souvent critiqué pour sa capacité à «enflammer» les foules. Mais on doit admettre aussi qu'Harvey écrit d'abord dans un journal, et non pour une foule.

³⁷À ce propos, rappelons qu'Harvey publiait à la Une de chaque parution du *Jour* un «billet» à saveur poétique.

On ne vit pas que de traditions et de souvenirs, dit-il. [...] Nous sommes des vivants! La vie n'est pas dans le passé! Elle est dans le présent! [...] Et nous ne voulons pas mourir. Notre peuple porte en lui des ferments d'immortalité. Ce sont ces ferments que l'on tente d'enfermer sous des cloches de plomb, sans lumière, sans air et sans sève. Il ne faut pas étouffer dans le passé, vous dis-je! La vie ardente, abondante, généreuse, la vie aux veines gonflées, au sein lourd, aux yeux profonds, veut nous abreuver de sa substance, sur cette terre d'Amérique toute remplie de promesses humaines!

Nous sommes ici non pas pour y rester seulement, non pas pour y mourir, *mais pour y vivre!* Ne regrettons pas le passé, ne nous inquiétons pas trop de l'avenir, surtout, ne boudons pas le présent! Ce n'est pas en nous repliant sur nous-mêmes et en évitant les contacts de la vie environnante pleine de substances nourricières que nous apporterons à ce continent le concours qu'il attend de nous. Puisque nous sommes mieux doués, qu'il y a des éclairs plus brillants dans nos yeux, des rayons plus pénétrants dans nos esprits, des réserves d'énergie plus grandes dans nos âmes, il est de notre devoir d'hommes de nous mêler au tourbillon immense des peuples et d'y affirmer par des réalités notre supériorité. Alors, si nous sommes vraiment mieux trempés, nous n'y entamerons pas notre personnalité : nous imprimerons partout notre sceau en caractères d'acier!³⁸

Dans ce passage, qui a le mérite de nous faire observer une fois de plus l'habileté de Harvey à récupérer à l'occasion certains thèmes du discours nationaliste et à en détourner le sens à son profit, jusqu'à afficher cette prétention de supériorité dont il se moquait généralement quand elle était le fait de ses adversaires, on constate à quel point son regard est tourné vers l'avenir. Et l'avenir, pour lui, n'est pas l'affaire des hommes de sa génération, mais de la jeunesse. C'est donc vers eux qu'il se tourne pour lancer son appel à cesser de regarder vers l'arrière : «Si les jeunes, dit-il, veulent puiser dans le passé quelques leçons d'énergie, eh! bien, qu'ils n'accordent pas leur admiration à des enfantillages et qu'ils sachent que la tradition est mauvaise conseillère quand elle nous cristallise dans le passé. Laissons les morts ensevelir les morts; seul le présent et l'avenir importent³⁹.»

Le regard tourné vers le passé et la crainte du progrès des élites nationalistes constituent donc, on le voit, une autre des principales raisons d'Harvey de détester le nationalisme canadien-

³⁸J.-C. HARVEY, «Culte de l'encens ou de la vérité?», *Le Jour*, 4 février 1939, p. 1.

³⁹J.-C. HARVEY, «Soyez forts!», *Le Jour*, 25 juin 1938, p. 1.

français. Le passé, pour Harvey, a son importance («Il y a, dans le passé, des richesses qu'il est bon de conserver, parce qu'elles se rattachent à des souvenirs chers»), mais c'est l'avenir qui importe le plus. Il y a en fait une dimension moderniste chez Harvey qu'il pourrait être intéressant d'analyser plus en profondeur. La rupture avec le passé (celui qui n'apporte plus les réponses aux problèmes contemporains, mais aussi le sien, nationaliste) est assez évidente et la valeur extrêmement positive qu'il accorde a priori au changement et au progrès sont à ce sujet révélateurs. Harvey, qui a le sens du sarcasme, se moque du leitmotiv traditionaliste de Groulx, «Notre maître, le passé» : «[...] On tombe dans des trous de boue, dit-il, dans des bouches d'égout, dans des poubelles, dans des vitrines, et on se relève chaque fois en murmurant: "Ô passé, cher passé, mon maître le passé, viens à mon aide!"⁴⁰»

c) Association du nationalisme à une attitude de haine et au racisme

On a vu quelques passages où Harvey reconnaît des qualités et certains bienfaits au nationalisme canadien-français. Ces concessions, toutefois, ne représentent que des exceptions dans une charge continuelle et pas toujours nuancée contre le nationalisme et les nationalistes. Harvey, en effet, ne met pas souvent de gants blancs dans sa critique. L'association du nationalisme à une attitude de haine et au racisme, que nous avons retrouvées au moins une fois dans quarante-huit des quatre-vingt-deux articles sélectionnés (59%), prennent ainsi davantage l'allure d'attaques que de simples arguments. Dans le feu de la polémique, la nuance n'est pas toujours au rendez-vous et les arguments (attaques) les plus frappants et les plus efficaces ne sont pas nécessairement les plus développés ou les mieux fondés.

Quand vient le temps de caractériser les nationalistes, le registre de Harvey n'a pas de limites et il se laisse aller à l'exagération : des promoteurs de haine, de violence, de xénophobie, de chauvinisme, de sectarisme, de germes de révolution, de discorde, de défiance, de division,

⁴⁰J.-C. HARVEY, «Les yeux dans le dos», *Le Jour*, 18 mars 1939, p. 1.

d'étroitesse «racique», voilà ce qu'ils sont. Dans son article intitulé «Pourquoi je hais le nationalisme» que nous avons déjà cité à quelques reprises, plusieurs des raisons qu'il invoque rejoignent clairement cette catégorie :

Le nationalisme qui consiste à porter aux nues tout ce qui tient à la "race", dit-il, et à mépriser ou combattre tout ce qui n'est pas d'elle, je le hais! [...] Je le hais pour son orgueil fou, ses vantardises ridicules, ses ferments de discorde, ses tendances à l'isolement, [...] les amitiés qu'il a rompues, les préjugés qu'il a engendrés [...]. Je le hais d'avoir été ressuscité par des gangsters ou des fanatiques qui se sont servis de l'amour de la patrie pour replonger le monde dans la haine du voisin⁴¹.

Celui qui avoue avoir été lui-même «nationaliste-raciste» dans sa jeunesse⁴² se dit maintenant volontiers partisan de la «bonne-entente». Ce mouvement, critiqué et ridiculisé par les nationalistes parce qu'il faisait selon eux trop le jeu des «Anglais», un jeu de dupes⁴³, Harvey le considérait comme la seule option acceptable. Il disait l'avoir ignoré plus tôt dans sa vie : «j'imaginai que le devoir tout tracé d'un Canadien de langue française était d'éviter de tendre une main fraternelle aux hommes avec lesquels nous devons, bon gré, mal gré, sous peine de morceler le pays en factions haineuses et irréconciliables, jeter les bases d'une patrie puissante, prospère et heureuse⁴⁴.» Dans le chapitre précédent, nous avons vu qu'Harvey s'est fait critiquer pour avoir évoqué au Canada anglais certains défauts des Canadiens français. En fait, il avait surtout critiqué les élites nationalistes, le peuple n'y étant pour rien selon lui⁴⁵. Mais dans sa

⁴¹J.-C. HARVEY, «Pourquoi je hais le nationalisme», *Le Jour*, 22 juillet 1939, pp. 1-2.

⁴²J.-C. HARVEY, «L'école antibritannique», *Le Jour*, 20 novembre 1937, p. 2. Voir aussi les articles «What Quebec Thinks of Canada?», *Le Jour*, 16 juillet 1938, p. 2, et «Attaques et contre-attaques», *Le Jour*, 7 janvier 1939, p. 2.

⁴³Groulx dira à ce propos : «Mais la bonne-entente que je veux, c'est la bonne-entente à deux. La bonne-entente debout. Pas une bonne-entente de dupes. Pas une bonne-entente à n'importe quel prix [...], mais la bonne-entente fondée sur le respect mutuel, sur l'égalité des droits», L. GROULX, «L'histoire, gardienne de nos traditions vivantes», dans *Directives*, 1937, p. 236.

⁴⁴J.-C. HARVEY, «Le geste fraternel», *Le Jour*, 13 mai 1939, p. 1.

⁴⁵Par exemple, il écrit dans l'article «Attaques et contre-attaques», *Le Jour*, 7 janvier 1939, p. 2, qu'il n'a «jamais attaqué les Canadiens de langue française, mais certains de leurs chefs [...]». Cette distinction, que Louis CORNELLIER qualifiait de «bonne vieille stratégie populiste» dans «Qui a peur de Jean-Charles Harvey?», *Le*

défense, il rappelle qu'il n'a pas oublié d'évoquer les fautes des Canadiens anglais. Rappelant ses propres propos, il écrit :

Du côté des Canadiens de langue anglaise, on a trop souvent cherché à donner l'impression aux Canadiens de langue française que leur langue et leurs traditions n'étaient que tolérées, trop souvent on a nié aux descendants des pionniers du Canada leur droit de garder leur personnalité dans toutes les parties du pays, trop souvent on les a maintenus à des emplois inférieurs, tant dans le service civil que dans les industries importantes⁴⁶.»

Encore une fois, Harvey concède une certaine légitimité au nationalisme et comprend le ressentiment de ses compatriotes canadiens-français contre l'élément anglais de la province et du reste du Canada. Mais ce sont les exagérations et la radicalisation de ce discours qu'il combat. À ce qu'il considère être un discours de haine, Harvey oppose plutôt un discours d'ouverture et de tolérance.

Son attitude à l'égard de la communauté juive en constitue un excellent exemple. En effet, Harvey s'est élevé avec une certaine vigueur contre l'antisémitisme distillé par certains nationalistes ainsi que par les fascistes canadiens et leur leader local, Adrien Arcand. Victor Teboul, qui a analysé cette question⁴⁷, conclut qu'Harvey n'était pas particulièrement philosémite, mais qu'il a néanmoins développé une argumentation assez élaborée pour défendre les Juifs. Il publie ainsi par exemple les propos de Jean Rostand⁴⁸ qui affirme que «toutes les races se valent⁴⁹»; il affirme qu'il «doute fort que les Sémites fassent plus de mal que les autres groupes humains» et demande qu'on lui fournisse des statistiques sur la criminalité qui prouveraient le

Devoir, 6-7 mai 2000, Yves Lavertu y voyait plutôt selon Cornellier un «thème essentiel de la pensée d'Harvey».

⁴⁶J.-C. HARVEY, «Culte de l'encens ou de la vérité?», *Le Jour*, 4 février 1939, p. 1.

⁴⁷Voir les très bonnes pages de Victor TEBOUL sur la question dans *Le Jour. Émergence du libéralisme moderne au Québec*, Hurtubise HMH, 1984, pp. 102-11. Yves LAVERTU, dans *Jean-Charles Harvey. Le combattant*, offre aussi une bonne analyse de la position d'Harvey à l'égard des Juifs.

⁴⁸Biologiste et écrivain français (1894-1977).

⁴⁹J.-C. HARVEY, «Déclarations de M. Jean Rostand», *Le Jour*, 21 mai 1938, p. 5.

contraire⁵⁰; il rappelle ensuite, ce qui devait donner à réfléchir aux antisémites canadiens-français, que le Pape s'est prononcé contre l'antisémitisme et que cette attitude est contraire à la simple charité chrétienne⁵¹; il évoque aussi un argument original, selon lequel il faut défendre les Juifs au nom de la démocratie car «les Juifs sont les soutiens naturels des libertés démocratiques et les ennemis nécessaires des régimes totalitaires et tyranniques⁵²»; il réfute l'idée que les Juifs contrôleraient l'appareil politique du pays⁵³ et, enfin, il croit que plutôt que de nuire, l'esprit entreprenant des Juifs comme des «étrangers» en général est un facteur économique positif pour les Canadiens français. Ce dernier aspect de l'argumentation est particulièrement important pour Harvey puisque une bonne partie du discours antisémite au Québec dans les années trente était véhiculé à travers le mouvement de «l'Achat chez-nous», ce mouvement de protectionnisme économique nationaliste qu'Harvey combat féroce­ment au cours de ces années.

Sa tolérance vaut d'ailleurs pour tous les groupes issus de l'immigration «récente», immigration qu'il souhaite d'ailleurs voir augmenter. Mais pour cela, il sait qu'il doit combattre la crainte de l'étranger et les «préjugés de race pure⁵⁴». Il tente donc de se faire rassurant en n'hésitant pas à utiliser un argument nationaliste à son avantage :

Au reste, dit-il, en dépit d'un peuplement intense, la semence française en ce pays ne sera pas perdue. J'ai confiance en l'extrême vertu prolifique des nôtres. Que les berceaux continuent à se multiplier et surtout, que, par une éducation appropriée, on donne aux Canadiens de langue française les armes nécessaires à la lutte pour la vie, à la force matérielle et spirituelle, et j'ai confiance que l'immigration, si forte soit-elle, ne réussira

⁵⁰J.-C. HARVEY, «Vatican et question juive», *Le Jour*, 6 août 1938, p. 2.

⁵¹Paul RIVERIN [pseud.], «La charité chrétienne et les Juifs», *Le Jour*, 5 août 1939, p. 2. On notera qu'ici Harvey utilise son pseudonyme pour écrire sur cette question. Ce qui est encore plus intéressant, à notre avis, c'est qu'il ne l'utilise pas systématiquement pour parler de cette question.

⁵²J.-C. HARVEY, «Vatican et question juive», *Le Jour*, 6 août 1938, p. 2.

⁵³J.-C. HARVEY, «Mentez, mentez toujours!», *Le Jour*, 20 mai 1939, p. 2.

⁵⁴J.-C. HARVEY, «Iroquois, Québécois et immigrants», *Le Jour*, 1er avril 1939, p. 8.

pas à interrompre notre résistante lignée⁵⁵.

Tous les nationalistes ne sont pas nécessairement racistes pour Harvey. Il existe aussi des «patriotes éclairés», dont il rapporte à l'occasion les propos pour démontrer qu'on peut aimer sa patrie sans détester tout ce qui n'est pas d'elle. Mais ces nuances n'apparaissent somme toute que rarement sous sa plume, et la dénonciation du caractère agressif des nationalistes constitue sans aucun doute une de ses attaques favorites.

d) Le nationalisme est trop l'affaire du sentiment, pas assez de la raison

Nous voici devant la dernière catégorie d'arguments, qui représente l'un des aspects les plus intéressants de son attitude antinationaliste et qui rejoint la préoccupation centrale de ce mémoire : les attaques concernant le peu d'usage de la raison chez les nationalistes. L'intérêt de cette question tient à principalement à deux choses. D'une part, comme nous l'avons déjà dit, il s'agit d'une constante du discours critique envers le nationalisme, que l'on retrouve par exemple chez Pierre Elliott Trudeau ou Esther Delisle, mais aussi chez le père Georges-Henri Lévesque de la fin des années cinquante⁵⁶. D'autre part, il faut voir que cet argument n'est pas seulement un argument parmi d'autres, mais qu'il a aussi, à un deuxième niveau, une fonction de légitimation du discours, dans la mesure où Harvey tente généralement de convaincre du bien-fondé de toute sa critique (et pas seulement sur ce point) en la présentant comme issue de la raison. Voyons comment s'articule cet aspect de la pensée antinationaliste d'Harvey, que l'on retrouve à au moins une occasion dans cinquante-et-un des quatre-vingt-deux articles que nous

⁵⁵*Ibid.*

⁵⁶Voir à ce sujet la série de six articles de F.-A. ANGERS intitulée «Patriotisme et raison», publiée dans *L'Action nationale*, vol. XLVIII, nos 3-4/5/6/7/8/9-10 (nov.-déc. 1958 à mai-juin 1959). ANGERS, directeur de *L'Action nationale*, s'en prend au père Lévesque pour certaines déclarations faites au sujet du caractère sentimental du nationalisme canadien-français. Les trois premiers articles sont coiffés de sous-titres évocateurs : (1)«Par où péchons-nous, par excès de sentimentalité ou de réalisme?»; (2)«Qu'est-ce qu'un patriotisme rationnel?»; (3)«Patriotisme réfléchi et clairvoyant!».

avons retenus, soit 62%.

Comme c'est le cas pour les attaques concernant la haine, le racisme et la violence, l'imagination et l'exagération d'Harvey ne connaît pas de limite lorsque vient le temps de caractériser les nationalistes dans le registre de la déraison et du sentiment : «fanatiques», «égarés», «endoctrinés», «illuminés», «déséquilibrés», «énergumènes», «écervelés», «fous», «malades», «maniaques», «détraqués», «crétins», «hystériques», «aveugles», «aliénés», «épileptiques», «attardés», «naïfs», tels sont les termes qu'il utilise souvent. Et qui trouve-t-on en face d'eux? Évidemment, «l'élément sain, pondéré ou pensant», ceux qui ont le «cerveau bien équilibré», ceux qui «parlent bon sens et raison», les «réalistes», et «tous ceux qui pensent juste, raisonnent et prévoient». On ne s'en étonnera pas, Harvey se réclame de ces derniers : «J'ai la raison pour moi, dit-il. Et la raison, c'est encore une force⁵⁷.»

Comme nous l'avons vu plus tôt, ce n'est pas le simple sentiment national que combat Harvey. Toutefois, il croit que ce sentiment («l'amour modéré du pays natal ou du pays d'adoption») risque toujours d'être exacerbé par des mauvais maîtres, ou combiné à d'autres sentiments plus vils comme l'égoïsme, et de dégénérer. Harvey ne condamne pas a priori le sentiment national, mais il craint néanmoins son potentiel négatif. Il lui reste donc à le placer sous surveillance, car «hélas!, dit-il, il y a, dans toute société, trop d'orateurs, trop de phraseurs, trop d'exploiteurs de sentiments nobles. Et les sentiments nobles eux-mêmes, quand on y regarde de près, sont fréquemment d'énormes mensonges⁵⁸.»

Mais ce n'est pas le pire problème aux yeux d'Harvey. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'à son avis, les gens ont tendance à se laisser guider par le sentiment plutôt que par la raison,

⁵⁷J.-C. HARVEY, «Est-il défendu de dire la vérité en anglais?», *Le Jour*, 23 juillet 1938, p. 8.

⁵⁸J.-C. HARVEY, «Que faut-il pour être Canadien?», *Le Jour*, 30 juillet 1936, p. 2.

à laquelle il accorde une valeur supérieure⁵⁹. Cette tendance qu'il impute aux gens à se laisser conduire par le sentiment constituerait un terreau fertile pour le nationalisme qui, d'ailleurs, participerait lui-même à l'affaiblissement de la raison. Comme il le dit, «c'est le "national" qui, avec sa vaporeuse mystique, ses appels aux sentiments brumeux, diminue les saines données de la raison humaine, cette raison qu'on nous a appris à mépriser dès le berceau comme si la raison n'était pas la grande lumière de l'homme⁶⁰!»

On a vu qu'Harvey ne se gênait pas pour qualifier ses adversaires de tous les noms dans le registre de la déraison et du sentiment. Un des termes qu'il utilise le plus régulièrement est le terme «crétins». Prié par un lecteur de définir ce qu'il entend par ce terme, il évoque les caractéristiques suivantes : «Proéminence de vanité et de crédulité, hypertrophie de prétentions, exigüité du cerveau; mépris de la raison et du bon sens; foi aveugle en la tradition et la coutume; surdit   voulue ; incapacit   de discuter sans col  re, les gros mots rempla  ant les arguments [...]». Et comment fabrique-t-on ces cr  tins, se demande-t-il? : «Au moyen d'une chirurgie myst  rieuse [...] qui suspend les op  rations rationnelles de l'  tre et qui donne libre cours aux sensations et aux sentiments⁶¹.»

Pour Harvey les nationalistes, sous l'emprise de la force de leur sentiment national exacerb  , ne sont tout simplement pas en mesure de comprendre la r  alit  , d'accorder leur jugement aux faits, d'utiliser leur raison en somme. Cette accusation revient    tous moments. Article apr  s article, Harvey oppose sa r  flexion, qu'il pr  sente comme issue de la raison, au discours nationaliste, issu du sentiment. Il oppose la «v  rit  » (la sienne, bien s  r, pr  sent  e

⁵⁹«Peu d'hommes ont la raison pour guide, dit-il; la plupart glissent sur la pente plus facile du sentiment – qui est    un degr   inf  rieur de l'  tre [...]». J.-C. HARVEY, «L'  cole antibritannique», *Le Jour*, 20 novembre 1937, p. 1.

⁶⁰J.-C. HARVEY, «La peste du Qu  bec : le nationalisme», *Le Jour*, 5 ao  t 1939, p. 2.

⁶¹J.-C. HARVEY, «Qu'est-ce qu'un cr  tin?», *Le Jour*, 24 septembre 1938, p. 1. Si on se fie    Eug  ne L'Heureux, il semble qu'Harvey affectionnait d  j    ce terme lorsqu'il   tait r  dacteur en chef au *Soleil*. Voir Lionel GROULX, *Mes m  moires*, Tome 3, p. 256.

comme universelle) aux «mensonges» des nationalistes, les «nécessités de la vie et des faits» aux «mystiques fausses», les «réalités de l'existence» aux «chimères malfaisantes», le «réalisme» à «l'interprétation fantaisiste des faits», etc. Rien d'étonnant à ce que *Le Jour* ait quelques milliers d'ennemis farouches dit-il, car avant son arrivée, «aucun journal ne soutenait avec fermeté, dans la ligne de la raison et du bon sens, les idées qui, à notre avis, sont à la base de la civilisation et du progrès⁶².»

Dans cette perspective, la situation de la jeunesse l'inquiète particulièrement. Selon lui, en effet, ce sont les jeunes – les «moins de trente-cinq ans», comme il les appelle – qui sont les plus sensibles aux discours vibrants et à l'exaltation nationaliste⁶³. Harvey, qui aspirait au rôle de guide de la jeunesse, considère en fait les jeunes nationalistes comme des victimes de leur âge et de leurs maîtres : «Nos jeunes patriotes, dit-il, bernés par des maîtres égarés, [...] sont endoctrinés plus passionnément que jamais⁶⁴.» Sa crainte de voir la jeunesse se lancer dans un nationalisme exacerbé est toutefois nuancée par l'espoir de la voir emprunter le même chemin que lui. Harvey n'avait-il pas été un nationaliste «fanatique» dans sa jeunesse?

Des politiciens et des castes privilégiées ont cultivé, chez les jeunes, cet esprit de réclusion et de rétrécissement. J'en sais quelque chose, moi qui ai appris, dans ma jeunesse, à détester tout ce qui était anglais, à mépriser tout ce qui était américain, à faire le signe de la croix devant tout ce qui était France moderne. Les nationalistes de l'école de Lavergne, pour lesquels on fanatisait les collégiens, et nos maîtres d'histoire qui n'avaient, semble-t-il, d'autre but que de nous montrer la mission civilisatrice de notre peuple, avaient monopolisé tous nos enthousiasmes. Moi aussi j'étais Jeune-Patriote dans le temps, et contre les plus de trente-cinq ans qui voulaient modérer mon ardeur et me ramener au sens des proportions, je me portais à des violences de langage inouïes. J'avais, comme la plupart de mes camarades, la foi provinciale, la foi qu'on ne discute pas et qu'on ne permet à personne de discuter. Car rien n'est plus intransigeant qu'un petit «province»⁶⁵.

⁶²J.-C. HARVEY, «Culte de l'encens ou de la vérité?», *Le Jour*, 4 février 1939, p. 1.

⁶³«Les plus de trente-cinq ans, écrit-il dans le premier numéro du *Jour*, sont moins accessibles aux emballements inconsidérés», J.-C. HARVEY, «M. Lionel Groulx, premier ministre», *Le Jour*, 16 septembre 1937, p. 8.

⁶⁴J.-C. HARVEY, «Nationalisme *versus* provincialisme», *Le Jour*, 2 octobre 1937, p. 1.

⁶⁵J.-C. HARVEY, «Le geste fraternel», *Le Jour*, 13 mai 1939, p. 1.

Mais pour espérer voir un jour la jeunesse emprunter le «bon chemin», une réforme de l'éducation s'impose car, dit-il : «[L]es hommes réalistes ne sortiront pas d'usines éducatives où l'on apprend surtout la sensiblerie patriotique et mystique⁶⁶».

La charge contre les nationalistes sur la base de la raison et du sentiment constitue un élément central du discours antinationaliste d'Harvey. Nous venons de voir deux niveaux à cette attaque : au premier niveau, on retrouve l'idée que le sentiment national n'est pas à condamner mais néanmoins à surveiller; au deuxième niveau, l'idée selon laquelle les nationalistes se laissent trop guider par le sentiment et pas assez par la raison. Mais il y a dans cet argument un troisième niveau, qui va beaucoup plus loin : non seulement les nationalistes n'utilisent pas assez les lumières de la raison, mais ils déraisonnent. Ce dernier niveau, nettement abusif, Harvey n'hésite pas à le franchir pour traiter ses adversaires d'illuminés, de déséquilibrés, de fous et d'aliénés⁶⁷.

Pour Harvey, la raison est une valeur fondamentale. Il apparaît de façon évidente que cet aspect de son discours est lié, au même titre que l'importance qu'il accorde à l'individu et au progrès, à l'idéologie libérale qui constitue la pierre d'assise de sa pensée. Il se réclame toujours de la raison, perçue comme universelle, et nie fréquemment à ses adversaires cette qualité. Dans son esprit, puisque ses opinions sont issues des lumières de la raison, et qu'il conçoit la raison comme le «bon sens», ses adversaires, qui ont des opinions différentes des siennes, ne doivent vraisemblablement pas y avoir recours et ne peuvent donc se retrouver du côté de la vérité. Mais nous avons dit plus tôt qu'Harvey a développé au cours des années trente un sentiment national canadien, et même un véritable nationalisme canadien, dont il se vante d'ailleurs assez fréquemment. Dans ce cas, si la raison est une valeur si importante, et si le nationalisme est une affaire de sentiments et qu'il est dangereux pour cela, comment Harvey réussit-il à concilier son

⁶⁶J.-C. HARVEY, «Vers la banqueroute!», *Le Jour*, 10 juin 1939, p. 1.

⁶⁷C'est ce même niveau qu'a atteint Esther Delisle en qualifiant de «délire» la pensée de Lionel Groulx et d'autres nationalistes canadiens-français des années trente. Notons qu'il n'utilise pas ces termes quand il parle de Groulx.

nationalisme canadien avec la raison? Nous n'avons pas de trace d'une réelle réflexion à ce sujet, mais on comprend que dans son esprit, prôner l'avènement d'un sentiment national et un nationalisme canadien est une attitude fondée sur la raison.

3. UN NATIONALISME CANADIEN

Nous venons de voir les quatre principales raisons d'Harvey de détester et de combattre le nationalisme canadien-français. Paradoxalement toutefois, Harvey prônait aussi un nationalisme canadien. Dans les pages qui suivent, nous verrons que ce nationalisme a deux origines, deux moteurs distincts. D'abord, il s'agit d'un nationalisme qui n'est que l'envers de son antinationalisme. Ensuite, il apparaît clairement qu'Harvey aimait sincèrement et profondément le Canada, et que son nationalisme canadien est aussi issu de ce sentiment et d'un idéal à construire.

a) Le nationalisme canadien comme antiséparatisme

Nous n'avons pas encore touché à la question du séparatisme, mais il est clair qu'il s'agit d'un facteur déterminant dans le développement de son nationalisme canadien. Le séparatisme n'est pas une idée nouvelle dans les années trente, et Harvey le sait bien. Toutefois, la résurgence de ce discours et l'attrait de ce mouvement chez les jeunes en particulier – on n'a qu'à penser aux Jeune-Canada – l'inquiétaient réellement. Cette inquiétude était double : d'abord, il est certain que dans son esprit, la séparation de la province de Québec du reste du Canada serait un désastre pour les Canadiens français, mal préparés selon lui à faire face seuls à toutes leurs responsabilités. Un an et demi environ avant la fondation du *Journal*, dans une lettre à Olivar Asselin, il écrit à ce propos :

[...] Vous nous avez rendu le service de savoir que les Canadiens français, à l'heure présente, ne peuvent ni ne veulent se démerder. C'est pour cette raison que j'ai renoncé à tout nationalisme. [...] Au cours des deux dernières années, je me suis demandé si notre salut n'était pas dans le divorce avec la Confédération; en principe, j'aurais favorisé cette

rupture; mais en voyant jusqu'à quel point nous avons affaire à l'ignorance et l'incompétence, dans tous les domaines, jusqu'à quel point nous sommes incapables d'organiser notre vie d'une façon sensée, je me demande si le séparatisme ne serait pas un enterrement de première classe⁶⁸.

Cette lettre, plutôt étonnante, suggère qu'Harvey aurait toujours été nationaliste en 1934-1935, et qu'il aurait même flirté avec l'idée d'une séparation du Québec. Qu'il ait été nationaliste, cela est bien possible, mais qu'il ait songé à prôner la séparation du Québec du Canada, cela apparaît tout de même difficile à croire. Il ne s'agit peut-être donc que d'un artifice pour se rapprocher d'Asselin, tout en affirmant son antiséparatisme. Toutefois, dans le cas où il s'agirait de la vérité, cela nous confirmerait que son détachement du nationalisme, amorcé au début des années vingt, n'était pas complété au début de la période et qu'il s'est davantage concrétisé au cours des années 1934-1939.

Ensuite, son inquiétude vient aussi de l'éventualité que les nationalistes les plus radicaux prennent le pouvoir et concrétisent la séparation du Québec du Canada. Dès le premier numéro du *Journal*, Harvey n'écrit-il pas dans un article intitulé «M. Lionel Groulx, premier ministre», que des discussions sont en cours pour convaincre l'abbé Groulx de prendre la tête d'un mouvement politique séparatiste dont la volonté serait «d'imposer à nos compatriotes, en même temps qu'une vie canadienne-française, un régime corporatif et une administration fasciste⁶⁹»? Il reviendra à plusieurs occasions sur la possibilité d'une séparation et la création d'une «Laurentie⁷⁰»

⁶⁸Lettre de J.-C. HARVEY à O. ASSELIN, Québec, 3 janvier 1936. 2 p. dact (copie), BAUS, FJCH, F11, 57. Notons qu'on retrouve encore cette idée un an plus tard, dans une lettre qu'Harvey écrit à Maurice Laporte : «Croyez bien que je suis entièrement de votre opinion quant au séparatisme. C'est une impossibilité et une erreur à la fois. Notre peuple est, en général, encore trop crétin pour être livré à lui-même», Lettre de J.-C. HARVEY à M. LAPORTE, Québec, 10 décembre 1936, 2 p. dact. (copie, non signée), BAUS, FJCH, F11, 90.

⁶⁹J.-C. HARVEY, «M. Lionel Groulx, premier ministre», *Le Journal*, 16 septembre 1937, p. 8.

⁷⁰«Laurentie», c'est le nom que voulaient donner de nombreux séparatistes au Québec une fois devenu indépendant. Cet État devait prendre la forme d'une république. On retrouve ce terme jusque dans les années soixante, notamment avec l'Alliance laurentienne de Raymond Barbeau. À ce sujet, voir Éric BOUCHARD, *Raymond Barbeau et l'Alliance laurentienne : les ultras de l'indépendantisme québécois*, Mémoire de maîtrise (Histoire), Université de Montréal, 1998, 219 pages.

indépendante sur les rives du Saint-Laurent, souvent sous la forme de moquerie, bien qu'on sente son inquiétude réelle. Par exemple, dans une projection fantaisiste intitulée «Laurentie 1955», il décrit le Québec devenu indépendant comme «[un] État mi-républicain, mi-dictatorial, mi-théocratique et mi-civilisé⁷¹». Dans l'esprit du démocrate épris de liberté et chantre du progrès qu'est Harvey, le projet séparatiste ouvre la porte toute grande à ce qu'il craint le plus, l'isolement et la stagnation, la dictature fasciste et la perte des libertés. Dans cette perspective, il semble qu'il considèrerait le Canada comme un rempart efficace contre ce qu'il considère être le «projet de société» des nationalistes canadiens-français. Exposant plus en détail les arguments qui le font «abhorrer l'idée même de séparation», il évoque par exemple la protection des libertés civiles que garantirait le lien confédératif : «Aussi longtemps, dit-il, qu'Ottawa nous donnera l'espoir de défendre, ne fut-ce que moralement, nos libertés de citoyens britanniques [...], tous ceux qui, chez nous, pensent par eux-mêmes, veulent conserver quelque peu leur personnalité, jouir des progrès intellectuels et moraux de ce continent, refuseront de se renfermer dans un isolement où probablement, des associations de forcenés les cloueraient au pilori⁷².» Son nationalisme canadien, sa défense de l'unité du pays, prend donc ici la couleur d'un antiséparatisme motivé par la peur de voir se réaliser un projet de société nationaliste qu'il associe aux aspects du nationalisme qu'il dénonce. Cependant, ne l'oublions pas, il a aussi développé un nationalisme canadien sincère, fondé sur son amour du Canada.

⁷¹J.-C. HARVEY, «Laurentie 1955», *Le Jour*, 14 octobre 1939, p. 1.

⁷²J.-C. HARVEY, «Réponse à un jeune groulxiste», *Le Jour*, 22 janvier 1938, p. 2. Dans une perspective plus large, rappelons aussi qu'Harvey croit que les petits pays, les petites nations, deviennent nécessairement «des jouets des grandes puissances». Enfin, il évoque ici et là d'autres arguments d'ordre divers, selon lesquels les industries possédées par des intérêts anglophones quitteraient le Québec ou encore que le territoire risquerait d'être morcelé suivant les revendications territoriales légitimes des «Canadiens [anglais] de cette partie du pays, qui ont autant que nous des droits acquis sur la patrie.»

b) Le nationalisme canadien d'Harvey : davantage qu'un simple sentiment national

Le nationalisme canadien de Harvey n'est pas seulement une réaction contre ce qu'il considère être le projet des nationalistes canadien-français. Il est aussi un nationalisme positif, issu d'un sentiment national canadien sincère et «autonome».

Nous avons déjà vu qu'Harvey, malgré qu'il se déclare souvent canadien-français, aimait mieux se dire «canadien tout court⁷³». Bien qu'il l'évoque rarement en précisant les causes concrètes, son amour du Canada ne fait aucun doute et il se plaît à dire et à redire que le pays qu'il aime va de l'Atlantique au Pacifique. Dès la deuxième parution du *Journal*, il évoque ainsi sa vision personnelle du nationalisme :

Mon nationalisme embrasse avec plus d'amour et de tendresse la terre québécoise, mais mon orgueil patriotique se complait aux deux azurs de l'Atlantique et du Pacifique, à la grandeur des Rocheuses comme à la douceur des Laurentides, aux coteaux verdoyants du Niagara comme aux contours attachants du Saint-Laurent. Deux fois, j'ai visité le Canada, d'un océan à l'autre, et deux fois j'en suis revenu plus Canadien, c'est-à-dire plus patriote⁷⁴.

On s'en souvient, Harvey était fier de ses origines écossaises et il se plaisait à les rappeler. Il parlait aussi l'anglais et considérait que cette langue était la sienne «bien que, disait-il dans le même article, je la parle moins bien et que je l'écrive fort mal⁷⁵.» Mais on peut aimer un pays et s'y sentir chez soi sans être pour autant nationaliste. Y avait-il davantage que ce simple sentiment national chez Harvey? En fait, bien que son nationalisme canadien ne s'exprime pas avec la même vigueur, par exemple, que le nationalisme canadien-français de Groulx, il reste qu'il s'agit

⁷³Pour le plaisir, nous rapportons ici la boutade de Groulx au sujet de ceux qui se déclarent «Canadiens tout court»: «Pour la plupart de nos prétendus guides politiques, le type canadien le plus chic, le plus orthodoxe, n'est-ce point le Canadien français passé à la lime, démarqué comme un vieux sou, ou encore le Canadien français raccourci au lit de Procuste, ce qui nous permet de dire si élégamment : le "Canadien tout court"?». Voir L. GROULX, «L'histoire, gardienne de nos traditions vivantes», dans *Directives*, 1937, p. 221.

⁷⁴J.-C. HARVEY, «Quand se taira le "cri de race"?», *Le Journal*, 25 septembre 1937, p. 1. On remarquera que dans cette affirmation, faite en 1937, Harvey semble mettre son nationalisme canadien-français au premier rang, ce qu'il ne fera pas deux ans plus tard. Voir pp. 46-47 du présent mémoire

⁷⁵J.-C. HARVEY, «Culte de l'encens ou de la vérité», *Le Journal*, 4 février 1939, p. 1.

bel et bien d'un nationalisme idéologique en développement, pour lequel il tente d'établir un programme et qu'il assume de plus en plus dirions-nous, surtout vers la fin de 1939. Si dès décembre 1937 Harvey pouvait écrire qu'il «est temps de dresser le nationalisme canadien contre le simple nationalisme régional⁷⁶», c'est réellement l'année 1939 qui voit naître le vigoureux défenseur de l'unité canadienne. Il devient même, au cours du mois de décembre, président d'une association vouée à l'unité nationale, l'Union pancanadienne.

Le but de ce mouvement, dont *Le Jour*, semble-t-il, devait devenir l'organe⁷⁷, était de rassembler «dans un sentiment d'amour et de loyauté tous les hommes qui, par naissance ou par choix, ont pour patrie unique le Canada⁷⁸». Le désir de voir se créer un véritable nationalisme fondé sur le sentiment est patent. Ce Canada, poursuit-il, il le veut «non seulement [...] une totalité ou une entité géographique, soumettant le sentiment provincial ou régional au sentiment intégral de la patrie, mais aussi [...] une entité nationale, comprenant des hommes de toutes les origines, mais étroitement unis ensemble par le lien puissant d'un seul patriotisme⁷⁹». Enfin dira-t-il, «que tous sans exception sachent s'unir dans un sentiment commun : le culte de la grande

⁷⁶J.-C. HARVEY, «Les “directives” de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 2. On remarquera qu'il disait trois mois plus tôt que son «nationalisme embrasse avec plus d'amour et de tendresse la terre québécoise».

⁷⁷«On a daigné choisir notre journal comme organe de cette association patriotique [...] Nous sommes heureux d'être le premier noyau, ou plutôt le centre de ralliement, de cette association [...]», J.-C. HARVEY, «Les amis de l'unité canadienne serrent les rangs», *Le Jour*, 4 novembre 1939, p. 8.

⁷⁸J.-C. HARVEY, «Un merveilleux alliage de peuples et de caractères», *Le Jour*, 9 décembre 1939, p. 8. En voici le programme concret, qu'Harvey résume en quatorze points : Réunir tous les Canadiens sous une même dénomination; Habituer les gens à s'attacher avant tout à leur titre de *citoyens canadiens*; Supprimer énergiquement les mouvements tendant à dresser une nationalité contre l'autre; Combattre toute tendance au séparatisme et à l'isolement; Favoriser les prises de contact entre les Canadiens de diverses langues, croyances et origines; Étendre le bilinguisme; Travailler à l'échange de professeurs entre provinces; Organiser des colonies de vacances «mixtes» (anglophones et francophones); Activer le tourisme interprovincial; Acquérir une influence pancanadienne pour favoriser l'adoption de lois qui unissent plutôt que divisent; Obtenir des manuels communs, en histoire surtout, et un livre spécial, qui aurait pour fin première de former un esprit pancanadien; Maintenir sans cesse notre idéal démocratique; Empêcher l'affaiblissement de l'influence du gouvernement central et enfin, réunir en conférence les gens favorables à l'unité canadienne une fois l'an. Le texte est signé : L'UNION PANCANADIENNE par J.-C. HARVEY, «Le pancanadianisme s'étendra d'un océan à l'autre», *Le Jour*, 11 novembre 1939, p. 8.

⁷⁹J.-C. HARVEY, «Un merveilleux alliage de peuples et de caractères», *Le Jour*, 9 décembre 1939, p. 8.

patrie. Nous serons tous des Canadiens⁸⁰.» Il est certain que ce discours à saveur nationaliste n'a pas échappé à ses adversaires. Dans le même article, Harvey en prend note, et se justifie ainsi :

On nous a reproché de donner dans le nationalisme. À ceci, je répons que nous avons battu en brèche surtout le provincialisme, avec les tendances séparatistes et l'esprit racique, que le véritable nationalisme. Certes, je persiste à mettre les vertus purement humaines au-dessus des vertus purement nationales, mais personne ne peut s'empêcher d'aimer, de préférence à tout autre, le pays où il est né, où il a toujours vécu, où il a ses attaches les plus profondes; il est impossible aussi de ne pas tenir compte des exigences sociales, de l'organisation politique, des intérêts communs des grandes familles humaines. Ce large nationalisme, ce nationalisme sain et humain, qui constitue le vrai patriotisme, j'en suis, et j'en serai aussi longtemps que les frontières seront essentielles à l'ordre universel et à la sauvegarde des individus⁸¹.

Si on semble lui avoir reproché de donner dans le nationalisme tout en le combattant quand il est canadien-français, il reste qu'il s'agissait surtout de relever l'ironie de la chose. Mais ce qui faisait le plus réagir les nationalistes, c'est la compréhension qu'ils avaient des propos d'Harvey. Dans leur esprit, Harvey prônait l'assimilation des Canadiens français. En effet, bien qu'Harvey ait évoqué à de nombreuses occasions, comme nous l'avons constaté, la nécessité pour les Canadiens français de conserver leur identité nationale, certains de ses propos suggèrent qu'il n'y tenait pas à tout prix. Mais de prôner l'assimilation, Harvey s'en défend :

[Lors d'une conférence] quelqu'un exprima la crainte que le pancanadianisme fût un effort d'assimilation. [Ce n'est pas le cas], que tous gardent leurs souvenirs, leur littérature, leurs arts, leur science, leurs divers caractères! [...] Mais que tous sans exception sachent s'unir dans un sentiment commun : le culte de la grande patrie. Nous serons tous des Canadiens, et notre canadianisme sera d'autant plus beau et plus grand qu'il aura fusionné toutes les cultures, toutes les belles coutumes, tous les arts, toutes les belles aptitudes, tous les tempéraments, pour former une humanité plus parfaite. La fusion des peuples! Voilà la gloire, le charme et la mission⁸² de l'Amérique du Nord⁸³.»

⁸⁰*Ibid.*

⁸¹*Ibid.* On notera que Groulx ou Lachance pourraient répéter essentiellement les mêmes mots pour justifier leur propre nationalisme.

⁸²Sans y attacher une importance trop grande puisqu'il ne s'agit pas d'un thème majeur chez lui, on pourra néanmoins remarquer qu'Harvey, qui rejette l'idée d'une mission providentielle accordée aux Canadiens français, croit à cette idée d'une «mission» associée à l'Amérique du Nord. À ce sujet, voir aussi l'article «Les amis de l'unité

On ne peut pas dire qu'Harvey est parfaitement clair. Que veut-il dire par cette fusion des cultures, des tempéraments? Comment peut-il affirmer que son discours est fondé sur la raison lorsqu'il dit en avril que «tenir aux traditions, à la langue, cela est beau, cela est grand et par conséquent digne d'efforts collectifs et personnels» et qu'il célèbre en décembre la «fusion des peuples» comme «la gloire, le charme et la mission de l'Amérique du Nord»? Il a beau s'en défendre à quelques occasions, certaines de ses déclarations laissent peu de place à l'interprétation, comme la suivante, en date du 11 mars 1939 : «Je crois au mélange des "races", à l'effort combiné de tous les atavismes sains et de toutes les civilisations reconnues, pour former, en terre canadienne, comme on l'a fait aux États-Unis et ailleurs, une grande et belle nation⁸⁴.» Dans son esprit, cela semble clair, les États-Unis réalisent le modèle parfait d'intégration des gens de différentes origines («melting pot»). Il voudrait que tous les citoyens canadiens puissent à leur tour dire «"Je suis canadien", sans épithète, avec autant de fierté et d'assurance qu'un Américain dit : "I am an American and nothing else"⁸⁵.» Mais il y a une grande part d'aveuglement dans l'admiration d'Harvey pour les États-Unis. On le constate par exemple dans ce passage datant du 12 août 1939 : «Il n'existe pas, aux États-Unis, un fanatisme racique, qui se transforme en xénophobie qui porte à des séries de provocations et de menaces enfantines à l'adresse des prétendus étrangers⁸⁶»... Qu'en penseraient les Noirs américains?

Dans son esprit, nous l'avons constaté à plus d'une occasion, les petits pays étaient voués à la médiocrité et à devenir des victimes des grandes puissances. Pour le Canada, Harvey a donc des rêves de grandeur : «J'ai la conviction [dit-il] que le Canada deviendra l'une des grandes

canadienne serrent les rangs», 4 novembre 1939, p. 8. et «Nids à chicanes», *Le Jour*, 21 octobre 1939, p. 8.

⁸³J.-C. HARVEY, «Un merveilleux alliage de peuples et de caractères», *Le Jour*, 9 décembre 1939, p. 8.

⁸⁴J.-C. HARVEY, «L'immigrant et nous», *Le Jour*, 11 mars 1939, p. 1.

⁸⁵J.-C. HARVEY, «Le pancanadianisme s'étendra d'un océan à l'autre», 11 novembre 1939, p. 8.

⁸⁶J.-C. HARVEY, «Jean-Baptiste chez l'Oncle Sam», *Le Jour*, 12 août 1939, p. 1.

puissances du monde⁸⁷.» On ne compte plus les passages où il exprime le «rêve d'un Canada uni, puissant et civilisateur», ou encore celui de «jeter les bases d'une patrie puissante, prospère et heureuse⁸⁸». On remarquera que cet aspect du nationalisme qui recherche la puissance de la nation, les nationalistes canadiens-français ne le possédaient pas⁸⁹. Si on combine cette idée avec le fait qu'Harvey refuse le droit à l'indépendance des petites nations, ou avec des commentaires suivants : «l'indépendance des petits pays sud-américains ne vaut pas grand chose, même le titre de Canadien vaut beaucoup plus que celui de Bolivien, d'Uruguayen ou de Péruvien⁹⁰», on peut se demander jusqu'à quel point Harvey a une conception nationaliste tellement plus sympathique et inoffensive que celle des nationalistes canadiens-français.

Enfin, il y a donc chez Harvey un sentiment national canadien fort, qu'il a développé au cours de ces années et qui s'est progressivement renforcé, s'exprimant avec le plus de force durant l'année 1939, au point de devenir, selon ses propres mots d'ailleurs, un véritable nationalisme canadien. Mais il s'agit d'une conception de la nation et du nationalisme qu'on ne retrouve pas fréquemment à l'époque. En effet, il semble qu'Harvey se soit approché progressivement d'une conception de la nation (canadienne) que l'on qualifierait aujourd'hui de civique. Même s'il constate l'existence de deux nations au Canada, des nations d'ailleurs de type ethnique, il semble qu'il se soit de plus en plus forgé l'idée d'une nation canadienne basée sur l'association d'individus possédant des caractéristiques diverses, mais unies sous une seule et même allégeance. Cette conception civique avant la lettre de la nation constitue une attitude conséquente pour Harvey, pour qui l'individu (l'humain) prime la nation et ses «exigences». On remarque aussi que ce nationalisme canadien ne se fonde pas sur la conservation d'un héritage

⁸⁷J.-C. HARVEY, «Un merveilleux avenir», *Le Jour*, 12 août 1939, p. 1.

⁸⁸J.-C. HARVEY, «Le geste fraternel», 13 mai 1939, p. 1.

⁸⁹C'est-à-dire qu'ils en affirmaient et voulaient en faire reconnaître la valeur, mais non la puissance comme telle.

⁹⁰J.-C. HARVEY, «Les séparatistes manquent d'intelligence», 30 septembre 1939, p. 1.

et des grandeurs du passé, mais sur le rêve d'une grandeur à venir. Le nationalisme canadien d'Harvey ne fait presque jamais référence au passé : c'est l'avenir qui compte. Mais enfin, si la nation civique telle qu'on l'entend généralement aujourd'hui ne devrait pas se fonder sur le sentiment, mais au contraire sur la volonté, la raison, l'intérêt, on remarque plutôt chez Harvey un réel désir de créer une nation canadienne liée par un sentiment national puissant. Comme si la raison, qui lui fait combattre le nationalisme canadien-français pour ses erreurs (provoquées justement par un manque de raison), devait provoquer un amour plus fort pour le Canada. En faisant la promotion de l'unité canadienne par la création d'un sentiment national fort et par l'entretien de ce sentiment par un discours nationaliste, Harvey se place donc dans une drôle de position. Comment peut-il concilier ce nationalisme avec ses opinions sur la raison et le sentiment? Rien de plus simple : le nationalisme canadien est conforme à la raison et le nationalisme canadien-français n'est que du sentimentalisme.

Il existe encore chez nous une multitude de bien pensants qui croient en l'avenir du Canada comme puissance de premier ordre. Ceux-là travailleront jusqu'au bout pour unir davantage les provinces et les nationalités, afin de créer une nation forte et redoutable, et non pas un pays dérisoire et provincial. Nous pouvons et devons en arriver là, sans perdre notre langue et nos traditions. L'unité canadienne, voilà le vrai nationalisme. Tout le reste est d'ordre sentimental et perte de temps⁹¹.

* * *

Que Jean-Charles Harvey ne soit pas un antinationaliste radical, nous croyons l'avoir assez démontré. Il a des raisons assez précises de s'en prendre au nationalisme des nationalistes canadiens-français et, sans oublier les autres, son insistance sur la raison par rapport au sentiment semble déterminer le plus profondément son attitude. Cela est vrai de façon générale, mais dans le chapitre suivant, lorsque nous analyserons la relation entre Harvey et Groulx, nous constaterons que la crainte du séparatisme et la haine du racisme sont aussi très importantes. Ses

⁹¹J.-C. HARVEY, «Les “directives” de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 2.

contradictions sur la question du nationalisme et le glissement que nous avons observé vers un véritable nationalisme canadien nous font penser que les années 35-39 constituent chez Harvey une période de réflexion et de questionnement qui n'a pas encore accouché d'une pensée tout à fait cohérente et systématisée. C'est ce qui en rend si difficile l'analyse, mais c'est aussi ce qui en fait la richesse. Que l'on accepte ou non ses jugements, il y a quelque chose de profondément sympathique chez cet homme qui tente de se libérer d'un carcan intellectuel qui semble l'oppresser. C'est cette recherche d'une pensée qui lui appartiendrait en propre, une recherche qu'il dit fonder sur la raison, qui fait d'Harvey un des intellectuels les plus anticonformistes de sa génération. Dans les chapitres suivants, nous aurons l'occasion de comparer sa pensée avec celle de Groulx et de Lachance. Cela nous permettra de mettre plusieurs idées soulevées ici en perspective et de mieux comprendre son attitude antinationaliste.

CHAPITRE III

LIONEL GROULX, NATIONALISTE

«N'ayons pas qu'un patriotisme d'instinct; qu'il devienne raisonné, intelligent, logique, solide [...]»¹. C'est ainsi qu'à 28 ans, en juin 1906 et trente ans avant la période qui nous occupe, Lionel Groulx évoquait déjà ce qui deviendra une des constantes de son action intellectuelle : la recherche d'une véritable doctrine nationaliste. C'était vrai en 1906, cela l'est encore dans les années 1935-1939, ce le sera toujours à la fin de sa vie. Groulx, contrairement à ce qu'en ont dit plusieurs observateurs, ne s'est jamais satisfait d'un simple nationalisme sentimental et ses déclarations à ce sujet ne manquent pas.

Avec la condamnation par le Pape Pie XI du nationalisme outrancier dans l'affaire de *L'Action française* de Paris en 1926, la gent nationaliste canadienne-française, bien que convaincue de la légitimité de son discours et de son action, devait néanmoins se tenir sur ses gardes. Une condamnation similaire appliquée au mouvement nationaliste canadien-français lui ferait un tort irréparable en niant sa légitimité. En 1929, il semble que le bruit ait couru qu'on soit à préparer, à Rome, une encyclique «dirigée contre le mussolinisme et, en général, contre le nationalisme»². Presque trente ans plus tard, Groulx dit que cela ne l'inquiétait pas. Pour le prouver, il rapporte des propos qu'il aurait tenus à Omer Héroux à l'époque :

Je l'avoue en toute candeur, aurait-il dit, cette encyclique ne m'inquiète nullement. Après tout le Saint-Père ne peut rien changer à la théologie ni à la philosophie. Il ne peut contester aux petits peuples leur droit à la vie, surtout dans le cas d'un petit peuple comme le nôtre qui fonde sa volonté de vivre, non point sur le seul droit naturel et historique, ni encore moins sur le nouveau droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais sur un droit positif et constitutionnel progressivement accru depuis la Conquête, c'est-à-dire depuis 150 ans³.

¹Lionel MONTAL [pseud.], «Le parler canadien», *L'Album universel*, vol. 23, n°. 1157, 30 juin 1906.

²L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 2 (1920-1928), Montréal, Fides, 1952, p. 227.

³*Ibid.* Notons qu'on ne peut être assuré de l'authenticité de ces paroles rapportées trente ans plus tard. Soulignons aussi qu'il y a, évoqués dans cette citation, les trois principaux problèmes que nous abordons dans ce chapitre: la conviction de Groulx que le nationalisme canadien-français est légitime aux yeux de l'Église, qu'il est légitime en tant que droit naturel à la défense de la nation et qu'il est même garanti par le droit positif.

Mais cette apparente certitude ne l'empêche pas d'être inquiet. Il ne fait pas de doute qu'il est conscient des attaques de ses adversaires concernant la légitimité de son nationalisme et que cela le préoccupe plus qu'il ne sera prêt à l'admettre dans ses *Mémoires*. Si les critiques adressées aux nationalistes ne l'avaient pas touché, on ne retrouverait pas dans plusieurs de ses textes des années 1935-1939 autant d'évocations explicites des attaques de ses adversaires. Voulons-nous quelques exemples ? En juin 1935, il déclare devant un groupe de Franco-Américains : «[...] vous ne sollicitez qu'un seul privilège : celui de rester des Américains de langue et de culture française. Et alors je le demande : où est le mal? Qui dérangez-vous? Où, en tout cela, les chercheurs d'hérésie pourraient-ils trouver du nationalisme outrancier⁴?»; le 5 décembre 1936, pour convaincre son auditoire de la légitimité de ses paroles, il invoque «le témoignage d'un homme qu'on n'a jamais suspecté, que je sache, de nationalisme excessif, le recteur de l'Université Laval, Mgr Camille Roy⁵»; dernier exemple, enfin, qui ne les épuise pas, il affirme en mars 1937 : «qu'il n'y a pas de nationalisme exagéré à mettre un peuple en possession de son capital culturel, à donner à son éducation nationale une vigoureuse impulsion⁶.»

Un nationalisme outrancier, n'est-ce pas un nationalisme trop intense, entraîné par la puissance du sentiment dans l'exagération et l'oubli de certaines valeurs? Dans cette perspective, la volonté de Groulx de faire du nationalisme qu'il professe une véritable doctrine justifiable aux yeux de la raison est aussi explicite. Bien sûr, l'importance du sentiment dans le nationalisme de Groulx est indubitable, mais on ne discutera pas longuement cet aspect qui a été relevé,

⁴L. GROULX, «Notre avenir en Amérique», dans *Orientations*, 1935, p. 285. Discours prononcé le 30 juin 1935 à Manchester, États-Unis.

⁵L. GROULX, «L'éducation nationale», dans *Directives*, 1937, p. 141. Conférence prononcée le 5 décembre 1936 au Congrès des instituteurs catholiques de Montréal.

⁶L. GROULX, «Notre destin français», dans *Directives*, 1937, p. 140.

commenté et souvent dénoncé par bien des analystes. Disons seulement que le nationalisme de Groulx est issu d'un sentiment national puissant, vécu chez lui de façon intense, et plusieurs de ses textes, qui sont souvent rédigés en vue de conférences, portent en conséquence ce caractère émotif et lyrique qui ont fait dire à ses détracteurs que son nationalisme n'était fait que de cela. Mais il ne faut pas croire que tous ses textes, même ceux de ses conférences affichent le même ton. À côté de textes dont la grandiloquence du ton fait sourire, d'autres montrent Groulx qui raisonne, qui tente de convaincre son auditoire à l'aide d'arguments qui n'ont rien de sentimental. On le voit même à l'occasion presque s'excuser du ton outré qu'il emploie parfois. Évoquant la domination économique de l'élément anglais de la province, il déclare :

J'aborde ici, je le sais, un sujet délicat. Et vous comprendrez que, ce sujet, je n'aie pas le goût de le passionner. J'essaie seulement de voir les choses comme elles sont. [...] Notre mal, s'il est irritant, s'il donne parfois lieu à des sursauts dont l'aigreur n'est pas absente, c'est qu'en notre province le désordre économique ne s'arrête pas, comme ailleurs, à la frontière du social, il rebondit dans un domaine où les sensibilités sont extrêmement vives, les réactions les plus profondes et les plus promptes : le domaine national⁷.

On a souvent vu une «mystique» dans le nationalisme de Groulx, et il utilise souvent lui-même ce terme pour évoquer sa vision idéale du nationalisme. Mais contrairement à ce qu'affirme Jean-Pierre Gaboury, cette mystique dont parle Groulx ne se résume pas à «une suite d'images qui par son caractère affectif provoque fatalement l'action⁸.» La mystique, ou le nationalisme, ce devait être un sentiment national fort bien sûr, mais mêlé d'une conscience claire de l'existence de la nation canadienne-française, des problèmes qu'elle affronte, de ses droits et des solutions à appliquer : «Point d'État français, point de peuple français sans une mystique française. Cessons, ajoute-t-il, de demander à notre peuple des actes dont il n'a ni l'idée ni le

⁷L. GROULX, «L'économie et le national», dans *Directives*, 1937 (1936), p. 61.

⁸J.-P. GABOURY, *op. cit.*, p. 51.

sentiment⁹» La même année, s’adressant aux professeurs d’université, il demande : «cette “mystique” – raisons fortes, raisons invincibles de vivre, – qui va la définir, qui va l’organiser dans l’esprit populaire, si les chefs intellectuels, si les professeurs d’université décident de ne pas s’en mêler¹⁰?». On ne peut pas dire que la mystique nationale de Groulx n’est que du sentiment. Voulons-nous un dernier exemple? En 1933, il demandait aux jeunes qui l’écoutent: «Pourquoi voulez-vous rester français? [...] Est-il tolérable que les grands garçons et les grandes filles soient incapables de répondre autrement que de la façon la plus vague et la plus sentimentale¹¹?»

Malgré le caractère parfois émotif et sentimental de son discours, Groulx veut surtout un nationalisme raisonné, rationnel. C’est une façon de lui donner plus de constance et de vigueur, mais c’est aussi le meilleur moyen d’en assurer la légitimité. On a vu que la dénonciation de la déraison des nationalistes constitue chez Harvey un pilier fondamental de son attitude antinationaliste – encore plus important que la primauté qu’il accordait à l’individu par rapport à la nation – et une des principales raisons qui font qu’il a de plus en plus tendance à déclarer le nationalisme canadien-français outrancier et à en nier la légitimité au profit d’un nationalisme canadien à construire. Pour contrer le discours antinationaliste qui se présente comme issu de la raison, Groulx doit donc démontrer que le nationalisme qu’il professe l’est aussi. C’est cette démonstration qui nous intéressera dans ce chapitre.

Mais avant d’aller plus loin dans cette discussion autour de la légitimité du nationalisme, deux précisions s’imposent. D’abord, nous devons faire remarquer que le discours *sur* la raison (affirmations positives au sujet de la raison et insistance sur le caractère rationnel du discours)

⁹L. GROULX, *Nos positions*, Québec, *L’Action catholique*, 1935. Causerie donnée devant le jeune Barreau de Québec. Nous soulignons.

¹⁰L. GROULX, «L’université et l’éducation nationale», dans *Orientations*, 1935, p. 184. Article paru dans *L’Action universitaire* en janvier 1935. On consultera aussi avec intérêt le texte suivant : L. GROULX, *Notre mystique nationale*, [s.l.], [s.é.], 1939, 18 pages. Discours prononcé à Montréal le 23 juin 1939.

¹¹L. GROULX, «L’inquiétude de la jeunesse et l’éducation nationale», dans *Orientations*, 1935, pp. 93-116. Discours prononcé à Québec au Palais Montcalm le 6 juin 1933.

est loin d'être aussi présent chez Groulx que chez Harvey, qui l'entretenait constamment. Au delà du discours sur la raison, c'est donc davantage et plus largement dans le discours lui-même, à travers les arguments de défense, qu'il faut voir un effort de rationalisation et une volonté de le présenter comme tel. Ensuite, nous voulons rappeler qu'il existe pour Groulx un fait incontestable : les Canadiens français forment une nation (voir le chapitre premier). Ce qu'il lui reste à démontrer, c'est qu'ils ont le droit de conserver leur identité nationale. Selon Groulx, une menace constante pèse sur l'existence de la nation canadienne-française, isolée dans un continent largement dominé par l'élément anglo-protestant¹². Dans ce contexte pour Groulx, le droit à l'identité nationale est, de fait, un droit à la défense de la nation et donc, en d'autres mots, un *droit au nationalisme*. Comme nous avons eu l'occasion de le voir avec Harvey, il n'y a pas, dans l'attitude antinationaliste, nécessairement négation de l'existence de la nation ou même de son droit à l'existence. Généralement, ce sont plutôt les moyens employés pour garantir cette existence, avec au premier chef le nationalisme, qui sont décriés et dont la légitimité est contestée. C'est donc véritablement la démonstration «rationnelle» par Groulx de la légitimité du nationalisme que nous présentons dans ce chapitre.

Nous le disions plus tôt, la démonstration de Groulx a trois axes principaux. Il y a d'abord démonstration de la légitimité du nationalisme dans une perspective religieuse : pour Groulx, la doctrine catholique ne condamne pas le nationalisme en soi. Même, elle en reconnaît la légitimité, dans la mesure où elle lui sert de guide et de garde-fou. Il y a ensuite démonstration de la légitimité du nationalisme dans une perspective plus fondamentale : c'est l'argument du droit naturel soit, en l'occurrence, les lois issues de la nature de l'homme auxquelles la raison a accès en-dehors de toute Révélation. Pour Groulx, le droit naturel confère à la personne humaine le

¹²«Messieurs, si vous parcourez une carte du monde, vous m'accorderez que peu de peuples, si même il s'en trouve, vivent à l'heure actuelle, au point de vue national, une vie plus tragique que la notre : 3 millions d'âmes coincées, en un bout du continent, par une masse énorme de 150 millions. Ces seuls chiffres évoquent le drame terrible de notre vie», L. GROULX, «L'éducation nationale», dans *Directives*, 1937, p. 144. Conférence prononcée en décembre 1936 devant le Congrès des instituteurs catholiques de Montréal.

droit d'appartenir à une nation pour le bien qu'elle lui procure. En toute logique, il permet donc la défense de la nation par le nationalisme. Enfin, Groulx cherche à démontrer la légitimité du nationalisme canadien-français en fonction du droit positif, c'est-à-dire le droit issu des constitutions qui ont jalonné l'histoire canadienne. En dehors de toute considération et d'expression sentimentale, Groulx a cherché à démontrer la légitimité de son nationalisme en le soumettant à une analyse rationnelle et en l'exprimant souvent sans faire exagérément appel au sentiment, et c'est ce dont nous ferons la démonstration. La dernière partie de ce chapitre sera consacré à une discussion sur les relations entre Groulx et Harvey au cours des années 1935-1939. Nous verrons notamment que c'est la question du séparatisme et de la déraison qui semble le plus éloigner Harvey de Groulx au cours de ces années.

1. LÉGITIMITÉ DU NATIONALISME DANS UNE PERSPECTIVE CATHOLIQUE

Au cours de sa vie, et cela est particulièrement frappant dans ses *Mémoires*, Groulx a entretenu des scrupules liés au fait que son action intellectuelle nationaliste l'éloignait de son rôle premier de prêtre¹³. Cette tension entre son rôle de prêtre et celui d'intellectuel dans la cité était aussi aggravée par la peur de dépasser les frontières de l'orthodoxie catholique par un nationalisme outrancier, et on remarque cette inquiétude en filigrane de plusieurs de ses textes des années 1935 à 1939. Presque dix ans après l'affaire de *L'Action française* de Paris, Groulx se pose donc toujours la question : le nationalisme qu'il professe est-il orthodoxe? Est-il légitime aux yeux de l'Église? Il dira par exemple dans *Nos positions* : «de nationalisme canadien-français [...] est-il orthodoxe et légitime? [...] et vous savez qu'il ne manque point de juristes improvisés théologiens ou de théologiens improvisés juristes pour s'effaroucher au simple énoncé de ce mot

¹³Cette préoccupation apparaît évidente à la lecture de ses *Mémoires* : «Le directeur de *L'Action française* est-il resté prêtre? Il ne m'appartient pas d'en décider. Mes amis ont bien voulu m'en donner parfois l'assurance. Il ne m'ont pas enlevé la nostalgie que j'ai gardée d'un état de vie où j'aurais vécu davantage dans le sacré», L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 2, p. 344.

«nationalisme»¹⁴.» Justement, pour répondre à ses questions et pour se rassurer sur ses orientations nationalistes générales ou sur des questions plus précises de doctrine, Groulx fait souvent appel à des théologiens canadiens-français de sa connaissance. Non seulement apportent-ils une caution morale à sa cause, mais le fait qu'il s'agit de philosophes et de théologiens doit démontrer à ses adversaires que ses idées ne sont pas contredites par un examen rationnel. Dans cette section, nous ne pouvons nous permettre d'entrer dans une analyse approfondie de toute la question des rapports entre nationalisme et catholicisme au Québec. Il faut bien voir aussi que Groulx n'a pas particulièrement cherché au cours de ces années à développer sa pensée sur ce sujet. Il ne pouvait s'imaginer dépasser les frontières de l'orthodoxie catholique, et il a laissé à d'autres, plus compétents que lui dans ce domaine, le soin d'identifier l'acceptable et l'inacceptable pour un catholique. Nous nous en tiendrons donc aux éléments du discours de Groulx qui s'y rapportent, relativement peu nombreux d'ailleurs mais combien significatifs.

Le plus important des «conseillers théologiques» de Groulx est sans contredit Mgr Louis-Adolphe Pâquet (1859-1942), dont il a conservé plusieurs lettres et dont quelques-unes font état de ce type de demande¹⁵. Les premiers contacts entre les deux hommes ont lieu durant la guerre, en 1917, au moment où Groulx sollicite la participation du prélat à la revue *L'Action française* (qui vient de naître), ce qu'il accepte volontiers, semble-t-il. Groulx rappelle que les conseils et les avis de celui qu'on considère comme le «chef de file de la pensée ecclésiastique au Québec de 1896

¹⁴L. GROULX, *Nos positions*, 1935, pp. 9-10.

¹⁵On notera avec intérêt que Groulx a posé à Pâquet en 1920 essentiellement la même question qu'il posera vingt ans plus tard à Lachance. En effet, Groulx demande à Pâquet : «Croyez-vous que je puisse écrire, en toute sûreté de doctrine, que nous de Québec, nous devons être plus préoccupés de notre survivance française que d'unité canadienne?» Lettre de L. GROULX à L.-A. PÂQUET, Montréal, 28 septembre 1920, ACRLG, FLG, P1/A, 2856. Voir la note 24 du présent chapitre.

à 1930¹⁶» sont toujours très recherchés à l'époque¹⁷. Dans la deuxième moitié des années trente, bien que Pâquet commence à se faire vieux, vieillissant, sa renommée est toujours grande et Groulx témoigne de l'importance du jugement du théologien à ses yeux :

Pour me rassurer, au surplus, sur l'orthodoxie de mon nationalisme, un témoignage m'arrivera quelques années plus tard, en 1937, témoignage plus que tout autre rassurant, décisif. Il me viendra du théologien alors le plus illustre du Canada français, Mgr Louis-Adolphe Paquet [...] Je ne crois pas trop présumer néanmoins des intentions du cher Mgr Paquet en écrivant ici que cette petite digression lui fut inspirée par le désir très net, sinon de nasarder quelques critiques de son entourage québécois, du moins de les rappeler à la raison¹⁸. Jugement de théologien qui m'est resté infiniment précieux. Alors, et dans la suite, aux confins de problèmes où il est si facile de se tromper, combien de fois me suis-je reporté à l'absolution de mon vieil ami, pour me rassurer sur mon orthodoxie¹⁹.

Le «témoignage rassurant» dont parle Groulx lui a été apporté à la veille de son discours au 2^e Congrès de la langue française. Il affirme qu'il l'a reçu comme une «sorte d'absolution²⁰». Ce discours devait faire grand bruit, car Groulx y déclarait, en conclusion : «Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, notre État français, nous l'aurons!», ce que plusieurs, amis comme adversaires²¹, interprètent alors comme une caution de l'idée d'indépendance du Québec. Groulx s'en défendra à plusieurs reprises mais avec tant d'ambiguïté qu'il est difficile de connaître le fond

¹⁶R. HAMEL, J. HARE et P. WYCZYNSKI, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 1989, p. 1058.

¹⁷«Un grave problème de doctrine agita-t-il l'opinion, on se tournait avidement vers l'oracle québécois. Qu'en pense Mgr Paquet? Son autorité faisait loi», L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 2, p. 173. Groulx écrit Paquet sans accent circonflexe, mais Pâquet lui-même signait avec un accent.

¹⁸On remarquera ici qu'à son tour, Groulx considère que ses adversaires font preuve de déraison en s'opposant au nationalisme.

¹⁹L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 2, p. 344.

²⁰*Ibid.*, p. 177.

²¹Voici ce qu'Harvey dira quelques mois plus tard de ce discours : «C'est par la poésie d'un tel langage [*sic*] que l'abbé Groulx s'est imposé, non pas à la raison, mais à la sensiblerie des jeunes. C'est par là aussi qu'il a fini par détacher nombre de nos compatriotes de la vraie nation canadienne, celle qui va de l'Atlantique au Pacifique et qui, en abandonnant les stériles luttes de "races", peut devenir l'une des grandes civilisations du monde. C'est dommage.», J.-C. HARVEY, «M. Lionel Groulx, premier ministre», *Le Jour*, 16 septembre 1937, p. 8.

exact de sa pensée²². Pâquet, dans un article publié dans *Le Canada français*, rappelait qu'on ne peut contester la légitimité du nationalisme «du moment qu'il est contenu dans les limites des vertus de prudence, d'équité et de modération», puisque les races ont été créées par Dieu et qu'elles ont, selon sa volonté, un rôle particulier à jouer sur terre. Il rappelait aussi que «Pie XI reconnaît "un sentiment de juste nationalisme que l'ordre légitime de la charité chrétienne non seulement ne désapprouve pas, mais sanctifie et vivifie en le réglant."» Comprenons que Pie XI a condamné le nationalisme outrancier, mais non le nationalisme comme tel. Pâquet évoquait aussi ce qui constitue, nous le verrons dans le prochain chapitre avec Louis Lachance, un principe fondamental voulant que non seulement l'Église ne peut nier la légitimité d'un nationalisme modéré, mais qu'en plus, la morale catholique lui confère cette légitimité en l'encadrant et en l'empêchant de dévier vers des formes agressives ou matérialistes (racisme biologique, par exemple). Est donc légitime le nationalisme qui ne s'écarte pas des prescriptions de la morale catholique. Cette doctrine s'applique au nationalisme en général, mais l'absolution, Groulx l'a surtout vue dans le passage qui suit : «C'est – pour le dire en passant – en s'inspirant de cette doctrine (dont *l'interprétation exige sans doute de la mesure*) que l'un de nos plus distingués compatriotes, M. l'abbé Lionel Groulx, s'emploie si brillamment et si activement, dans ses vigoureux écrits, à stimuler, à aiguillonner chez les nôtres la fibre patriotique et la fierté nationale²³.»

Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres, mais qui montre l'importance qu'a pour Groulx la question de la légitimité et de l'orthodoxie de son nationalisme. Faire appel aux lumières de la raison d'un théologien aussi réputé que Mgr Pâquet ne peut que le reconforter. Mais Pâquet n'est pas à ce moment le seul théologien à jouer ce rôle pour l'abbé Groulx. Nous pouvons penser aux abbés Philippe Perrier et Athur Curotte, mais il y en aura bientôt un autre, un jeune

²²À supposer, bien sûr, qu'elle soit réellement fixé, ce qui n'est pas certain.

²³L.-A. PÂQUET, «Trois obstacles à la paix mondiale», *Le Canada français*, vol. XXIV, no. 10 (juin 1937), p. 931. Nous soulignons.

philosophe et théologien brillant de vingt-et-un an son cadet : Louis Lachance.

Il est difficile de connaître la profondeur de la relation entre les deux hommes. Groulx a conservé dix lettres de Lachance et une copie d'une des siennes, une correspondance qui s'étend de 1934 à 1961. Ce qui nous apparaît plutôt étonnant, c'est de constater que le nom de Lachance n'apparaît nulle part dans l'index des *Mémoires* de Groulx, pourtant assez exhaustif. Les lettres, écrites pour la plupart à la main, ont un ton personnel et témoignent d'une relation relativement familière faite d'admiration réciproque. Selon cette correspondance, Groulx aurait demandé des avis théologiques au père Lachance pour la première fois en 1941. Le 16 septembre 1941, il écrit : «Je songe à publier mes causeries faites aux étudiants. Je vous envoie une copie du passage que j'ai rédigé sur le fameux point controversé. Auriez-vous l'obligeance de me faire savoir si ces pages vous paraissent orthodoxes? Je vous en serais bien reconnaissant²⁴.» Lachance lui répond, dans une lettre non datée : «J'ai lu vos excellentes pages et je ne puis que vous en féliciter. Elles sont non seulement "orthodoxes", mais constitue [sic] une directive ferme et très opportune. Je souhaite qu'elles aient une très large diffusion chez nos jeunes²⁵.» Il est probable que Groulx, dont la correspondance avec Mgr Pâquet se termine vraisemblablement en 1936, ait cherché à trouver un «remplaçant» à son vieil ami théologien.

Groulx a lu *Nationalisme et religion* de Lachance (1936) et il semble l'avoir apprécié, ayant marqué environ dix pour cent des pages de l'ouvrage²⁶. Signe de l'intérêt de Groulx pour cette question, la première marque marginale qu'il fait dans le livre de Lachance est accolée au passage

²⁴Lettre de L. GROULX à L. LACHANCE, Outremont, 16 septembre 1941, 1 p. dactylographiée, ACRLG, FLG, P1/A, 1939. Il s'agit vraisemblablement de «Paroles à des étudiants» et plus particulièrement des pages 49 à 55 de la brochure, qui traitent de la question des devoirs de patriotisme que les Canadiens français doivent entretenir à l'égard de la Confédération canadienne d'une part et de la nation canadienne-française d'autre part. Prononcée en mars et en avril 1941 à Montréal, cette conférence fut mise en brochure : L. GROULX, *Paroles à des étudiants*, Montréal, Éditions de *L'Action nationale*, 1941, 80 pages.

²⁵Lettre de L. LACHANCE à L. GROULX, [en-tête du Séminaire des Saints Apôtres, Sherbrooke, P.Q], [s.d], ACRLG, FLG, P1/A, 1939.

²⁶Lachance a offert son ouvrage à Groulx et l'a dédié ainsi : «En hommage très cordial à M. l'abbé Lionel Groulx. fr. Louis Lachance, O.P.» Copie de Groulx conservée au Centre de recherche Lionel-Groulx.

suivant : «On ne saurait trouver chez nous une opinion condamnable et une conduite erronée en matière de nationalisme. Nos doctrines, lorsqu'elles ont existé, ont toujours été de la plus stricte orthodoxie²⁷.» Nous aurons l'occasion d'analyser la pensée de Lachance plus en profondeur dans le prochain chapitre, mais rien ne nous permet de croire que Groulx soit en désaccord avec les positions du jeune philosophe, qui élabore essentiellement l'opinion de Mgr Pâquet. Nous avons d'ailleurs retrouvé un témoignage sans équivoque de son appréciation du travail de Lachance dans une causerie donnée au Congrès des Jeunesses patriotes à Montréal le 13 septembre 1936, dans laquelle il affirme : «Énonçons un principe doctrinal que j'emprunte au livre lumineux du Père Louis Lachance, o.p., *Nationalisme et religion*²⁸». Mais c'est à peu près tout ce que l'on sait de leurs relations entre les années 1935 et 1939.

À part ces consultations théologiques, les lectures de Groulx de l'époque indiquent aussi ce désir de donner des fondements solides et rationnels à son nationalisme dans une perspective d'orthodoxie catholique. Ses auteurs préférés à cet égard semblent avoir été les Gonzague de Reynold, essayiste catholique suisse, Lucien Brun, philosophe jésuite, Jacques Maritain et J.-T. Delos, qu'il cite assez fréquemment dans ses textes²⁹.

Si Groulx et les nationalistes catholiques en général craignent de dépasser les limites de l'orthodoxie, leurs adversaires y voyaient aussi un argument potentiel. Jean-Charles Harvey ne s'est pas gêné pour l'utiliser. À plusieurs occasions, le journaliste accuse Groulx d'afficher une

²⁷Marque faite dans la marge de gauche à la page 16.

²⁸L. GROULX, «Labeurs de demain», dans *Directives*, 1937, p. 128. Le passage est le suivant : «Tant qu'il n'est pas avéré qu'un ordre politique est devenu injuste, et surtout tant qu'il n'est pas manifeste qu'il puisse être remplacé par un autre plus propre à pourvoir une nation du bien humain, un ordre politique vaut et est objet de justice sociale.»

²⁹Il ne les cite pas toujours d'ailleurs... Nous avons retrouvé au moins un passage de Groulx clairement «emprunté» à J. T. DELOS. Il s'agit d'un passage de «Notre avenir en Amérique» (cité à la p. 25 du présent mémoire) vraisemblablement paraphrasé par Groulx.. Voir J. T. DELOS, «Le catholicisme et l'ordre international», dans Union catholique d'études internationales, *Les grands problèmes de l'heure présente*, Paris, Spes, 1930, p. 199.

attitude antichrétienne ce qui, on s'en doute, ne devait pas particulièrement plaire. Il écrit par exemple en mars 1938 :

[Considérer les gens d'abord comme des hommes, et non des «nationaux»], nous avons oublié ça depuis longtemps, nous, et c'est pour ça que nous ne sommes pas heureux. D'autres peuples atteints du microbe nationaliste l'ont oublié aussi, et ils sont en train de tomber dans un bain de sang. Ce n'est pas là l'esprit du Christ, ni celui de son Église... Mais, chez nous, si le Christ vivait, on le traiterait d'antinationnel, et on le traînerait dans la boue³⁰!

On peut imaginer l'insulte que cela constitue pour Groulx, un prêtre! Mais l'abbé n'a jamais prôné la haine et la violence. Toujours sensible aux attaques, il s'en est souvent défendu, précisant qu'elle est inacceptable, à plus forte raison pour des catholiques :

Nul besoin, dit-il, pour accomplir votre destin, de vous adonner à une oeuvre de haine, à un nationalisme intempérant. La haine est anti-chrétienne et d'efficacité négative. Construire contre les autres fait souvent oublier de construire pour soi. Haïr les autres ne suffira pas à secouer leur domination. Le mieux serait de cesser de nous haïr nous-mêmes. Je ne vous demande pas de vaincre par la violence. Je vous demande de vaincre par les armes d'une jeunesse catholique et française : la probité, l'intelligence, le travail, la ténacité, l'audace généreuse³¹.

Il n'y avait pas qu'Harvey pour critiquer les nationalistes sur cette question. Rappelons-nous aussi la fameuse conférence d'Henri Bourassa d'octobre 1937 dans laquelle il mettait ses compatriotes en garde – avec plus de mesure qu'Harvey certainement – contre le danger de faire prédominer l'esprit national sur l'esprit catholique. Même si Groulx regardera par la suite cet épisode avec un certain détachement (il explique et excuse avec condescendance l'attitude de

³⁰J.-C. HARVEY, «Les yeux dans le dos», *Le Jour*, 18 mars 1939, p. 1. Harvey s'en prenait aussi parfois spécifiquement à Groulx : «Après de telles paroles de menace, je dirais provocatrices, l'abbé Groulx se défend de faire appel à la violence et à la lutte des races, mais le fait est là : ce passage est nettement un appel à la violence. Le maître a l'art de lancer, dans les foules, des mots qui allument des incendies qu'il ne saurait éteindre», J.-C. HARVEY, «Les “directives” de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 2. Voici une partie du passage incriminé : «Moi je vous dis que la prochaine génération n'acceptera pas davantage, en 1937, le régime qui prétendrait se servir de l'économique pour dominer la politique et, par elle, toute notre vie nationale et spirituelle». Groulx fait évidemment référence à la domination économique anglo-protestante.

³¹L. GROULX, «Labeurs de demain», dans *Directives*, 1937 (1936), pp. 133-134.

Bourassa par une crise de scrupule religieux et par une possible «maladie de l'esprit³²»), il reste que cela ne pouvait que soulever des doutes chez de nombreuses personnes sur la réelle légitimité d'être à la fois nationaliste et catholique.

Pour guider son auditoire à travers ses raisonnements, Groulx procède souvent par la dialectique. Au cours d'une conférence qu'il donne à Manchester lors d'un banquet de la Saint-Jean-Baptiste, il tente de convaincre l'auditoire de la nécessité de «rester français» en évoquant un aspect du problème soulevé par la question des rapports entre catholicisme et nationalisme: «[...] quelques-uns, dit-il, inclinent à se demander : notre survivance se peut-elle justifier devant notre foi? Catholiques, nul devoir ne nous imposerait-il pas de nous laisser assimiler? Le sacrifice ne serait-il pas magnanime, nous dit-on parfois, de broyer nos coeurs, pour les offrir, brisés et pantelants, à la paix commune³³?». Il retourne aussitôt la question à son avantage : «[...] au nom même de notre foi, rétorque-t-il, avons-nous le droit de consentir à notre assimilation³⁴?». Nous ne voulons pas entrer ici dans le débat sur la «langue gardienne de la foi», débat connu qui a été analysé à maintes reprises³⁵, mais rappelons seulement que Groulx, qui affirme «[q]u'un peuple ou qu'un individu qui perd sa langue, perde automatiquement sa foi, je ne crois pas que personne, parmi nous, ait jamais énoncé si pareille absurdité³⁶», pense néanmoins que la langue française met les siens «à l'abri» des influences anglo-protestantes et, ajoute-t-il, «ce n'est pas mettre la langue au-dessus de la foi; c'est refuser de congédier le gendarme de la foi³⁷.» Pour Groulx donc, le nationalisme canadien-français est justifiable dans une perspective catholique

³²L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 2, p. 226.

³³L. GROULX, «Notre avenir en Amérique», dans *Orientations*, 1935, p. 289.

³⁴*Ibid*, p. 290.

³⁵Voir entre autres Damien-Claude BÉLANGER, *Lionel Groulx et la Franco-Américanisme*, mémoire de maîtrise (Histoire) présenté à l'Université de Montréal, 2000, 172 pages.

³⁶*Idem*.

³⁷*Ibid*, p. 292.

parce que la défense de la langue française (qui, nous le rappelons, constitue l'un des fondements de la nation) donnera aux Canadiens français une meilleure assurance de garder leur foi catholique. Groulx, qui avait le sens de la formule, a ainsi résumé un jour sa pensée au sujet du lien entre nationalisme et catholicisme : «Je suis catholique, dit-il, pour des raisons qui ne tiennent pas à mon patriotisme. Mais je suis patriote pour beaucoup de raisons qui tiennent à mon catholicisme³⁸.»

Aussi, bien humblement et se défendant évidemment de présumer des intentions de Dieu³⁹, il croit néanmoins qu'il ne peut être dans les objectifs de la Providence de voir disparaître le peuple canadien-français : «[...] il reste que Dieu ne peut vouloir notre déchéance nationale, dit-il, parce qu'il ne saurait entrer dans le plan providentiel qu'un peuple catholique, si petit soit-il, meure, ni perde même la moindre de ses valeurs spirituelles⁴⁰». On se rappellera aussi que Groulx croit fermement que les Canadiens français sont investis d'une mission providentielle en Amérique, soit de fonder un foyer de civilisation française et catholique, et que la survie de la petite nation est due à la volonté de la Providence conjuguée à celle des hommes.

Au cours des années 1935-39, Groulx semble donc persuadé de la légitimité de son nationalisme dans une perspective catholique. Mais il apparaît que la question n'a pas cessé de le hanter. Par exemple, en 1953, dans une conférence intitulée «Catholicisme et action nationale», Groulx pose la question suivante à son auditoire : «Au Canada français, un jeune catholique peut-il, en toute sécurité, s'adonner à l'action nationale⁴¹?»

³⁸L. GROULX, *L'économique et le national*, Montréal, L'Imprimerie populaire Ltée, 1936, p. 11. Conférence prononcée en février 1936 à Montréal devant la Chambre cadette de commerce et à Québec devant le Jeune-Barreau.

³⁹«Posons d'abord ce principe absolu que Dieu ne s'intéresse à rien qu'en fonction de Lui-même, du Christ, de l'Église, des fins supra-terrestres de l'homme», L. GROULX, «Pour qu'on vive», dans *Orientations*, p. 221. Causerie faite le 30 octobre 1934 à Montréal devant l'Association Catholique des Voyageurs de commerce.

⁴⁰*Ibid*, p. 223.

⁴¹L. GROULX, «Catholicisme et action nationale», dans *Pour Bâtir*, Montréal, L'Action nationale, 1953, p. 150. Causerie prononcée en novembre 1953 à Montréal au Congrès de l'Association de la jeunesse canadienne.

2. LÉGITIMITÉ FONDAMENTALE DU NATIONALISME : LE DROIT NATUREL

Si la démonstration de la légitimité du nationalisme par rapport au catholicisme est une nécessité pour un prêtre catholique et nationaliste, il reste qu'il s'agit d'un argument mineur aux yeux d'un non-catholique, d'un agnostique ou d'un athée. Groulx ne pourrait s'y limiter et il ne s'y limite pas. À ce premier axe de sa démonstration de la légitimité du nationalisme, Groulx ajoute l'argument du droit naturel.

Le droit naturel, que le dictionnaire définit simplement comme «l'ensemble des règles considérées comme existant en dehors de toute formulation⁴²» a ceci d'intéressant qu'il est issu de la confiance de l'homme en sa capacité de découvrir par les seules lumières de la raison (lire en dehors de toute Révélation) les lois fondamentales devant gouverner sa conduite et celle des hommes. Les valeurs et les règles tirées du droit naturel (notions d'équité, de bonté, d'honnêteté, de justice, par exemple) n'ont pas à être justifiées par aucune philosophie ni théologie puisqu'elles se présentent en toute limpidité à la conscience droite. En conséquence, et en principe, le droit naturel devrait présider à l'élaboration des lois, que l'on appelle droit positif. On notera par exemple que c'est le droit naturel qui est au fondement de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. En effet, cette déclaration n'énonçait-elle pas les «droits naturels et imprescriptibles» de l'homme? Un intellectuel de tendance libérale comme Jean-Charles Harvey ne pouvait certainement pas a priori refuser l'argument. Mais cet argument justement, comment Groulx l'énonce? Encore une fois, précisons que Groulx n'a pas particulièrement développé son argumentation à ce sujet au cours des années 1935-1939. Néanmoins, comme on le verra, il s'agit d'une idée qu'il exprimait déjà au moins au milieu des années dix et que l'on retrouve encore dans ses écrits cinquante ans plus tard.

Dans la dernière des cinq conférences qui formaient le premier cours d'histoire du Canada de Groulx à l'Université de Montréal en 1915, il affirmait :

⁴²Dictionnaire *Le Petit Robert*, p. 581.

Avec Mgr Paquet⁴³ j'ajoute "[que] le droit à la langue est fondé sur la constitution de l'homme. C'est donc un *droit naturel*". Et voilà pourquoi, ajoute-t-il, battu devant tous les tribunaux et tous les parlements, notre devoir serait encore de nous réfugier sur les sommets de ce *droit imprescriptible*, déterminés à maintenir jusqu'au bout la somme totale de nos revendications⁴⁴.

Dans un exemplaire d'un ouvrage de Louis Le Fur paru en 1922, Groulx rédige une note qui souligne encore la prédominance du droit naturel sur le droit positif dans son esprit : «Chez les Canadiens français, il n'y a aucune prétention à la supériorité de races – autrement dit leur droit de vivre, ils ne le fondent aucunement sur une base ethnique. Ils l'ont fondé d'abord sur le droit naturel, sur leur droit historique, en partie aussi sur le droit positif⁴⁵.» Plus près de la période qui nous occupe, en 1933, il écrivait : «Droit réel, en effet, que le droit, pour une nationalité, de survivre et de se développer, droit fondé sur la conformité de la nation à la nature de l'homme et sur sa "fonction culturelle" à l'égard des nationaux⁴⁶.» Nous avons vu brièvement dans le chapitre II («Conceptions de la nation», p. 30) l'idée selon laquelle la nation constitue un milieu d'une importance capitale pour le plein développement de la personne humaine. Ici, Groulx en tire une conclusion, à savoir que la valeur du milieu national justifie sa défense. Il dit la même chose en 1936 : «N'oublions jamais que ce qui fonde en droit le national, c'est son aptitude spéciale à nous pourvoir du bien humain et, par suite, du bien surhumain⁴⁷.» On notera que cet argument ne manque pas d'intérêt. Ce qui le rend si intéressant, c'est qu'il attribue un

⁴³On remarquera ici la volonté déjà présente d'apporter une caution à ses propos en faisant appel à Mgr Pâquet.

⁴⁴L. GROULX, *Nos luttes constitutionnelles* (Ve conférence), Montréal, Le Devoir, 1915, p. 5. Nous soulignons.

⁴⁵Notes de Groulx au bas de la table des matières de l'ouvrage de Louis LE FUR, *Races, nationalités et États*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1922, p. 156. Ouvrage conservé dans la bibliothèque personnelle de Groulx. Nous verrons bientôt que le droit positif semble avoir acquis une importance plus grande au cours des années 1935-39. Il est d'ailleurs impossible de déterminer à quel moment Groulx a rédigé ce commentaire.

⁴⁶L. GROULX, *L'enseignement français au Canada*, tome II, Montréal, Granger Frères, 1933, p. 244. On notera que ce passage est une paraphrase d'un passage du livre de Delos. Voir note 29 du présent chapitre.

⁴⁷L. GROULX, «Labeurs de demain», dans *Directives*, 1937, p. 104. Causerie faite au Congrès des Jeunesses patriotes à Montréal, le 13 septembre 1936.

droit collectif à la nation dont le fondement est, en fait, un droit individuel. Cela a son importance si l'on considère que les critiques du nationalisme sont souvent les penseurs libéraux pour qui, comme on l'a vu avec Harvey, le droit de l'individu, ou de la personne, constitue une valeur fondamentale. Cependant, formulé ainsi, le droit à l'existence nationale (qui, rappelons-le, constitue *de facto* chez Groulx un droit au nationalisme) peut difficilement être refusé par un adversaire libéral⁴⁸.

Ce droit à la nation, soulignons une fois de plus que Groulx prend bien soin de le situer au-dessus de toute autre considération d'ordre juridique. Dans la prochaine section, nous verrons que Groulx s'est surtout attardé au cours des années 1935-39 à préciser les étapes du développement du droit positif s'appliquant au nationalisme. Mais une évidence suggère que si le droit positif offre des garanties écrites, les lois sont néanmoins toujours changeables, ou sujettes à être violées⁴⁹. D'ailleurs, si le droit positif tel que Groulx l'entend est valable dans un contexte canadien, qu'en est-il de sa valeur en dehors des frontières? Sur quoi se fonde le droit des communautés franco-américaines (que Groulx, rappelons-le, considère toujours membres à part entière de la nation «canadienne-française») à garder leur identité nationale (langue française et foi catholique)? Un voyage aux États-Unis lui offre à Groulx l'occasion de réfléchir à la question :

Avons-nous le droit de vivre, se demande-t-il? Dispersés en divers États politiques qui font à chacun de nos groupes une situation juridique et constitutionnelle distinctes, je voudrais poser notre droit à la vie *en dehors de toute loi positive, sur le plan humain* : le droit de nos cinq millions de français à la culture nationale [...]. Notre héritage, répond-t-il plus

⁴⁸C'est d'ailleurs le pont qu'établissait F. BLAIS entre nationalisme et libéralisme dans son article «Peut-on être libéral et nationaliste? Sur des conséquences normatives de l'individualisme moral dans le débat opposant libéralisme à nationalisme», dans F. BLAIS, G. LAFOREST, D. LAMOUREUX, *Libéralismes et nationalismes. Philosophie et politique*, Sainte-Foy, P.U.L., 1995, p. 26. Selon Blais, une certaine pensée libérale ne s'opposerait pas à la reconnaissance de droits collectifs si ceux-ci «dérivent de droits individuels» et s'ils ne «s'opposent pas à un droit fondamental et sont au service du bien-être général des individus».

⁴⁹«Les textes constitutionnels importent grandement, sans doute. Mais l'on sait aussi que les attitudes et les moeurs des hommes peuvent faire fléchir tout texte de loi», Jacques BRASSIER [pseudonyme], «Pour qu'on vive...», *L'Action nationale*, vol. IV, no. 4 (décembre 1934), p. 244.

loin, nous avons le droit de le garder. Un *droit sacré* qui se fonde sur quelque chose d'inviolable, la personne humaine. [...] Prétendre à son plein développement, utiliser, à cette fin, toutes ses ressources spirituelles, voilà donc, pour la personne humaine, un droit bien net, bien défini. Et s'il arrive par conséquent que le milieu national nous transmette un avoir culturel de grand prix, une avance héréditaire souvent irremplaçable, nulle puissance au monde n'a le droit de venir nous prendre ces biens ni de nous commander d'y renoncer⁵⁰.

Cette citation démontre bien la force morale de l'argument⁵¹. Nous avons retrouvé d'autres évocation explicites du droit naturel à la conservation (défense) de la nation dans un sondage effectué dans les centaines de manuscrits non traités du fonds Lionel-Groulx. Dans un manuscrit qui constitue en fait le plan d'une conférence donnée en 1937 et intitulée «L'éducation nationale. Le rôle des femmes⁵²», il apparaît que la première partie de la conférence devait porter sur le «droit». Cette section est divisée en deux : «Notre droit politique et national⁵³» et «Droit naturel». La sous-section «Droit naturel» contient ces notes : «Droit au milieu culturel. Droit reconnu par tous, philosophes, juristes. Pourquoi : action éducatrice prédisposition physique et psychique. On est le fils de son pays. On est le fils de sa nation. On est fils de sa culture⁵⁴.»

Même s'il est difficile de pousser l'analyse plus loin avec ce maigre matériel, il reste que cela semble confirmer qu'il s'agit d'une idée relativement importante pour Groulx. Le droit naturel à la conservation de la nation existe pour Groulx, cela apparaît incontestable, mais il ne s'y limite pas. On a dit que le droit positif n'est pas à l'abri du changement et que le droit naturel intervient en quelque sorte pour en rappeler les fondements moraux. Mais il est aussi vrai par

⁵⁰L. GROULX, «Notre avenir en Amérique», dans *Orientations*, 1935, pp. 276-281. Nous soulignons.

⁵¹Le terme «droit naturel» n'apparaît pas dans la citation mais on le retrouve plus loin, lorsque Groulx en appelle au jugement d'un philosophe et théologien catholique, le Père Lucien Brun, pour confirmer que le droit aux particularités culturelles est un droit naturel.

⁵²«L'éducation nationale. Le rôle des femmes» [titre rayé : L'Action nationale féminine], 1937, 24 pages mss. ACRLG, FLG. Ma-241.

⁵³*Ibid.*, p. 1.

⁵⁴*Ibid.*, p. 2.

ailleurs que tout juste qu'il soit, le droit naturel a peu de valeur pratique s'il est contredit par le droit positif. Il faut donc que le droit positif soit clair, et il l'est pour Groulx. C'est ce que nous analyserons maintenant.

3. LÉGITIMITÉ DU NATIONALISME : LE DROIT POSITIF

Si l'on cherche le véritable argument de Groulx concernant la légitimité du nationalisme, et surtout du nationalisme canadien-français – ce qui est encore plus important –, c'est du côté du droit positif qu'il faut regarder. Pour Groulx, le nationalisme est légitime en fonction de deux types de droit: le droit constitutionnel canadien (britannique) et le droit international. Le droit international, il ne l'évoque que très rarement, et ne l'invoque jamais au premier chef. Au cours des années 1935-1939, c'est surtout l'argument du droit constitutionnel qui l'intéresse, et il l'a invoqué dans au moins huit de ses textes, le présentant de façon plus ou moins complète selon l'occasion.

Ses travaux d'histoire lui ont permis de retracer dans l'histoire constitutionnelle canadienne depuis la Conquête différentes étapes où le droit naturel des Canadiens français à l'existence nationale aurait été confirmé par le droit positif. On retrouve cette idée dès ses premières conférences à l'Université de Montréal; on la retrouve plus détaillée encore dans la série de ses premiers vrais ouvrages d'histoire (*La Confédération canadienne, ses origines*, 1918, *La naissance d'une race*, 1919, *Lendemain de Conquête*, 1920, *Vers l'émancipation*, 1921, et davantage encore à travers les quatre volumes de son *opus magnum*, *l'Histoire du Canada français depuis la découverte*, 1950-1952). C'est donc dire qu'il ne s'agit pas chez Groulx d'une idée marginale, mais bel et bien fondamentale, qu'il a conservée jusqu'à la fin de sa vie. Nous nous limiterons toutefois ici aux années 1935-39.

Il y eut d'abord les capitulations et le traité de 1763. Groulx n'y voit rien de particulièrement intéressant par rapport au droit de la nation canadienne-française et au

nationalisme, sauf peut-être dans *Nos positions* où il concède que parmi les conditions de la cession de la colonie à l'Angleterre «il est loisible d'en discerner qui réservent les biens et les droits essentiels à la vie d'une nationalité⁵⁵». Mais il s'agit d'un simple constat et il n'en tire aucun argument de droit.

Vint ensuite l'*Acte de Québec* en 1774. Au cours des années 1935 à 1939, Groulx lui accorde une importance capitale. On se rappellera que l'*Acte de Québec*, que Groulx considère comme la «première charte de nos droits⁵⁶» et «d'une des législations les plus extraordinaires du parlement impérial⁵⁷», reconnaissait essentiellement quatre choses : le droit d'exercer la religion catholique et la perception de la dîme, le remplacement du serment du Test par un serment de fidélité à la Couronne et la confirmation du régime seigneurial. En 1935, il affirme que le conquérant reconnaissait par cet acte «le droit de vivre et de se développer conformément aux inspirations de sa culture et de sa civilisation. Autant dire, ajoute-t-il, qu'il fondait, en droit positif, et en termes non équivoques cette fois, le *nationalisme canadien-français*⁵⁸. Bien qu'il semble le suggérer, Groulx ne dit pas que l'*Acte de Québec* a donné naissance au nationalisme, mais qu'il lui confère un statut juridique⁵⁹. Évidemment, malgré ce que semble affirmer Groulx, il n'y a rien dans l'*Acte de Québec* qui confirme explicitement un quelconque «droit au nationalisme». Mais rappelons que dans son esprit, reconnaître qu'il existe une nation canadienne-française et lui accorder des droits, c'est logiquement reconnaître son droit à les défendre. Il revient à d'autres occasions sur cette

⁵⁵L. GROULX, *Nos positions*, 1935, p. 10

⁵⁶L. GROULX, «L'éducation nationale», dans *Directives*, 1937 (1936), p. 140.

⁵⁷L. GROULX, *Notre mystique nationale*, 1939, p. 5.

⁵⁸*Ibid.* Nous soulignons.

⁵⁹Il établira d'ailleurs clairement cette distinction en 1952 : l'Acte de Québec, dit-il, «n'a pas fondé le nationalisme canadien-français [...]. Ne lui aurait-il pas donné sa base juridique? Jusqu'ici le fait français au Canada ne pouvait se prévaloir que des capitulations, reconnaissance qui dépassait à peine les vagues garanties du droit nature», L. GROULX, *Histoire du Canada français* depuis la découverte, tome III, Montréal, Fides, 1952, p. 75.

idée, notamment pour affirmer avec un plaisir évident qu'un historien canadien-anglais, Duncan McArthur, partage son opinion à ce sujet⁶⁰.

Groulx considère l'*Acte constitutionnel* de 1791 comme le «deuxième pas en avant de notre émancipation nationale⁶¹». Sa portée, dit-il, est la «création d'une province française [...], création voulue, délibérée, d'un État français par le Parlement impérial⁶².» S'il reconnaît ailleurs que l'érection de la province en «État français» est théorique⁶³, et que les cinquante années qui suivront 1791 seront marquées par la déception devant ce qu'il appelle la politique «assez oscillante et voire assez mesquine» de la métropole⁶⁴, il affirme néanmoins que le législateur entendait «laisser chaque peuple vivre et grandir selon ses coutumes, ses lois propres, son génie particulier⁶⁵», autre preuve de la légitimité de la lutte nationaliste selon lui.

Groulx considère ni plus ni moins la poussée vers l'autonomie du Canada français comme une nécessité historique : «Pour nous du Canada, dit-il, une ligne, une seule, figure exactement notre histoire et c'est une ligne d'ascension constante vers l'autonomie politique et nationale [...]. Nous ne tolérerons [pas] que cette ligne s'abaisse ou soit brisée⁶⁶.» L'histoire du Canada français, dans cette perspective, prend le sens d'une lutte continue pour la survie, lutte qui se fait, entre

⁶⁰Voir L. GROULX, «Labeurs de demain», dans *Directives*, 1937 (1936), p. 116 et «L'éducation nationale», dans *Directives*, 1937 (1936), p. 140 : «Je ne trouve donc pas à m'étonner qu'un historien anglo-ontarien, M. Duncan McArthur, hier professeur à l'université Queens, aujourd'hui ministre de l'Éducation dans le cabinet Hepburn, ait aperçu dans *L'Acte de Québec*, l'acte de naissance du nationalisme canadien-français.»

⁶¹L. GROULX, *Nos positions*, 1935, p. 243

⁶²*Ibid.*

⁶³L. GROULX, «L'histoire, gardienne de nos traditions vivantes», dans *Directives*, 1937, p. 215.

⁶⁴L. GROULX, *Nos positions*, 1935, p. 244.

⁶⁵*Ibid.*

⁶⁶L. GROULX, «Notre avenir en Amérique», dans *Orientations*, 1935, p. 280.

autres, sur le plan constitutionnel⁶⁷. Dans cette aventure, un seul recul selon Groulx : l'*Acte d'Union* de 1840, qu'il qualifie de politique d'assimilation : «annexé selon la manière forte au Haut-Canada, dit-il, le Canada français perdait pour la première fois sa personnalité politique⁶⁸.» Mais Groulx ne se laisse pas démonter. Pour une fois, il minimise l'importance du droit impérial et conclut qu'on ne peut «l'invoquer comme une prescription de notre histoire et de notre droit⁶⁹». D'ailleurs, il ajoute que l'attitude de Lafontaine en 1842, qui n'a accepté l'union des deux Canadas que sur une base fédérative, replaçait un an plus tard, en partie du moins, le Canada français dans la ligne de son histoire.

Vint enfin 1867 et l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique*. Dans l'esprit de l'abbé Groulx, les Canadiens français ont négocié leur participation à la nouvelle fédération en imposant des garanties à leurs droits, et la fondation du Canada sur la base de la dualité linguistique et nationale est le fruit d'un consentement unanime. S'il a semblé si près de se prononcer en faveur de la rupture de la Confédération au cours des années trente, ce n'est pas en réaction contre la Confédération elle-même, mais bien parce qu'à son avis, le Canada anglais n'a pas respecté le pacte qui avait été établi⁷⁰. En fait, dans la perspective de la légitimité du nationalisme, Groulx considère favorablement l'entente parce que, en accord avec la «ligne historique» faut-il le souligner, elle «nous remettait chez nous, dit-il, maîtres de notre province et de sa politique⁷¹.» À certaines occasions, c'est ni plus ni moins que la création d'un État français que Groulx

⁶⁷Il est assez révélateur par ailleurs que ses premiers cours d'histoire du Canada portaient le titre *Nos luttes constitutionnelles*, c'est-à-dire qu'il a donc commencé sa carrière d'historien sur cette note.

⁶⁸L. GROULX, *Nos positions*, 1935, p. 11

⁶⁹*Ibid.*

⁷⁰Notons qu'il ne fait pas que rejeter la faute de «l'échec» de la Confédération sur le Canada anglais. À son avis, les Canadiens français eux-mêmes sont responsables de cet échec parce qu'ils n'ont pas défendu leurs droits avec assez de vigueur, quand il les ont défendus.

⁷¹L. GROULX, «Labeurs de demain», dans *Directives*, 1937 (1936), p. 118.

observe. Pourtant cet État français, il le demande encore au cours des années 1935-1939. En fait, Groulx croit que les Canadiens français n'ont pas saisi l'occasion qui leur était offerte (de droit) depuis 1867 de véritablement devenir «maîtres chez eux». Lorsqu'il dit à ses compatriotes qu'il faut créer un État français, il veut les convaincre qu'il s'agit d'un droit qui leur est accordé par l'AANB, mais qu'ils ne l'ont pas appliqué dans les faits. Il dira par exemple: «L'État français, dans la province de Québec, est devenu, depuis 1867, de droit positif, constitutionnel⁷²»; ou encore «faire de cette province un État français, dans le cadre fédéral si possible, c'est donc notre droit strict, un droit qu'on ne saurait nous contester⁷³».

L'argument du droit positif tiré de l'histoire constitutionnelles du Canada est l'argument sur lequel Groulx s'appuie le plus fréquemment pour convaincre de la légitimité de son nationalisme⁷⁴. Cette démonstration est importante pour Groulx et il ne la prend pas à la légère. Dans sa conférence intitulée *Nos positions*, qui constitue certainement le texte de Groulx le plus posé, le mieux organisé et le plus «doctrinal» dirions-nous, voici comment il termine sa démonstration :

Voilà, Messieurs, le solide, l'inébranlable fondement du nationalisme canadien-français. L'une après l'autre, vous venez de le voir, nos constitutions politiques n'ont cessé de sanctionner ni de fortifier le droit à l'existence politique et nationale de notre peuple. Et il ne faut donc pas craindre de nous en expliquer : nul nationalisme au monde n'est plus légitime, plus orthodoxe que le nationalisme canadien-français⁷⁵.

⁷²*Ibid.*, p. 117.

⁷³L. GROULX, *L'économique et le national* (1937), p. 7.

⁷⁴On se rappellera que Groulx refuse le principe du droit à l'autodétermination des peuples. Voir la note 30 du chapitre premier.

⁷⁵L. GROULX, *Nos positions*, 1935, p. 246. Remarquons une fois de plus le lien que fait Groulx entre le droit à l'existence des Canadiens français et la légitimité du nationalisme. Dans ses *Mémoires*, Groulx explique pourquoi ce texte est particulièrement bien échafaudé : c'est qu'il se retrouverait, dit-il, devant «un auditoire de juges et d'avocats, donc de gens pratiques, qui ne se paient point de mots, habitués à serrer les textes de près, exigeants en fait d'argumentation et de preuve. Depuis longtemps un sujet m'obsède : fouiller, ramasser, grouper en faisceau nos prétentions, nos droits à la survivance, établir, en somme, les fondements du nationalisme canadien-français», L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 3, p. 240.

On ne saurait être plus clair : le droit positif constitue pour Groulx l'argument le plus solide concernant la légitimité du nationalisme canadien-français. Nous venons de voir l'aspect rationnel du discours de Groulx des années 1935-1939. Que l'on considère justes ou non ses positions n'est pas ici réellement important. Ce que nous voulions démontrer, c'est que Groulx ne fait pas qu'exprimer un nationalisme essentiellement fondé sur le sentiment, qu'il n'exprime pas ce nationalisme seulement d'une façon sentimentale et que bien qu'il sache toujours pincer les cordes sensibles de ses auditoires, il tente aussi de faire appel à leur raison. Il semble que cela n'a pas suffi à Jean-Charles Harvey, et c'est ce que nous verrons maintenant.

4. GROULX ET HARVEY : CE QUI LES DIVISE

Lionel Groulx et Jean-Charles Harvey nous ont jusqu'à présent servi d'exemples pour illustrer la pensée nationaliste et antinationaliste. Bien entendu, leurs discours ne représentent ni tout le discours nationaliste, ni tout le discours antinationaliste. De plus, il est évident qu'Harvey n'est pas le seul adversaire de Groulx, et vice versa. Ainsi, ce qu'Harvey dit des nationalistes ne s'applique pas nécessairement à Groulx, et Groulx ne mentionne jamais Harvey, bien qu'on sente à l'occasion que les flèches de Groulx lui conviendraient à merveille. Chacun a ses préoccupations et son ordre du jour, et c'est pourquoi nous avons d'abord voulu présenter les deux intellectuels séparément, c'est-à-dire pour que les préoccupations de l'un ne contaminent pas notre approche de l'autre.

Il est plus aisé de découvrir ce qu'Harvey pense de Groulx que l'inverse car Groulx n'en parle seulement que dans ses *Mémoires*. Un de ses premiers jugements est le suivant : «un journaliste qui apparemment me veut beaucoup de mal⁷⁶». En effet, on doit admettre qu'Harvey est souvent très dur à l'endroit de Groulx, et il est vrai, comme le souligne Groulx lui-même, qu'il

⁷⁶L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 3, p. 348.

en deviendra «la cible habituelle, sinon favorite⁷⁷» : au cours des années 1935-1939, Harvey mentionne Groulx dans vingt-neuf articles, ce qui nous apparaît assez considérable. Le ton de ces articles va généralement du négatif au très négatif, mais nous verrons néanmoins que Groulx trouve grâce aux yeux du journaliste à quelques occasions, ce qui nous éclaire sur les raisons qui le font s'opposer à Groulx. D'ailleurs, nous pensons que malgré tout ce qu'Harvey a pu dire de Groulx, il y avait néanmoins un fond de respect, ou plutôt une admiration du journaliste pour l'homme. D'ailleurs, dans un articles que nous citerons souvent dans les pages qui suivent («Les “directives” de l'abbé Groulx»), Harvey prend soin de préciser la part de respect qu'il voue à Groulx : «M. l'abbé Groulx est l'un des Canadiens français qui font le plus honneur à leur nationalité. On ne saurait s'empêcher de lui reconnaître du talent, de la sincérité, de la personnalité et du magnétisme. Il est, avec Marie-Victorin, un de ces travailleurs consciencieux et persévérants, dont on ne saurait dire trop de bien.» Mais Harvey se plaint d'avoir à toujours établir ces faits avant de pouvoir discuter des opinions de l'abbé. Il poursuit ainsi : «me faudra-t-il répéter, sans cesse, avant de disserter sur l'abbé Groulx : “Nous éprouvons de la sympathie pour l'homme et le prêtre; nous ne saurions partager *tout* son nationalisme, que nous trouvons étroit et dangereux⁷⁸.”»

Le premier contact entre les deux hommes s'établit en 1922. Harvey vient de publier son premier roman, *Marcel Faure*. À sa demande, Groulx lui en donne son opinion⁷⁹. La correspondance ne reprendra qu'en 1935. Encore une fois, c'est Harvey qui en est l'initiateur. Cette fois, il sollicite l'appui de Groulx pour entrer à la Société royale du Canada et il lui écrit

⁷⁷En fait, disons qu'il le sera au moins à l'égal de Georges Pelletier du *Devoir*.

⁷⁸J.-C. HARVEY, «Les “directives” de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 2. Nous voyons dans cette utilisation du «tout» une indication qu'il accepte une partie du nationalisme de Groulx.

⁷⁹En fait, il serait plus juste de dire que Groulx transmet à Harvey les commentaires de l'abbé Valmore LaVergne. Groulx, trop occupé pour répondre à la demande d'Harvey, a demandé à son ami de lire le livre à sa place. Voir: Lettre de L. GROULX à J.-C. HARVEY, Québec, 21 novembre 1922, BAUS, FJCH, P11, 9.

entre autres ceci : «J'ai toujours eu beaucoup d'estime non seulement pour votre oeuvre d'historien et votre pur nationalisme, mais aussi pour votre caractère⁸⁰.» «Pur nationalisme»? Difficile de savoir quelle est la part de vérité et la part d'opportunisme dans cette flatterie. Mais il est vrai, comme nous l'avons constaté plus tôt, qu'à ce moment Harvey n'est peut-être pas encore totalement détaché du nationalisme. Le bref échange épistolaire qui a suivi nous montre par ailleurs un Jean-Charles Harvey très respectueux et qui semble sincère. Sincérité qui va, il est important de le souligner, jusqu'à avouer à Groulx que ce qui les sépare, ce sont «les trois lettres du mot Foi⁸¹.» Un des rares textes d'Harvey en 1935 nous le montre commentant un aspect de la conférence de Groulx *Nos positions*, à laquelle il est possible qu'il ait assisté d'ailleurs. Si nous tenons pour acquis qu'il livre bien le fond de sa pensée, son appréciation positive ne fait pas de doute. Voici ce qu'il en dit:

La conférence prononcée récemment par l'abbé Groulx, devant le jeune Barreau de Québec, a vivement impressionné nos concitoyens. Ce nationaliste convaincu, dont le talent et l'idéal ont droit à nos hommages et à notre respect, s'est montré d'une franchise et d'un courage peu communs. Que nous soyons un peuple bâtard, sans caractère, mélange hybride d'anglo-saxon, d'américains et de français, porté aux admirations béates et aux imitations serviles, M. Groulx l'a démontré avec éloquence⁸².

Dans ses *Mémoires*, Groulx se demande s'il n'aurait pas dû poursuivre la «discussion», mais souligne que c'est Harvey lui-même qui se chargera de la rompre en fondant son journal...⁸³ Que s'est-il donc passé chez Harvey au cours des années 1935 à 1937? Impossible de le dire à partir des matériaux que nous possédons. Concernant Groulx toutefois, il faut reconnaître qu'Harvey n'en est pas à une contradiction près et interpréter sa pensée au sujet de Groulx n'est pas particulièrement facile. Essayons tout de même d'en dégager les grandes lignes.

⁸⁰Lettre de J.-C. HARVEY à L. GROULX, Québec, 25 novembre 1935, ACRLG, FLG, P1/A, 1730.

⁸¹Lettre de J.-C. HARVEY à L. GROULX, Québec, 29 novembre 1935, ACRLG, FLG, P1/A, 1730.

⁸²J.-C. HARVEY, «Sommes-nous des Français?», *Le Canada*, 26 février 1935, p. 2.

⁸³L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 3, p. 350.

D'abord, on constate que ce sont principalement les mêmes problèmes de la société qui préoccupent les deux hommes, problèmes économiques et surtout lacunes de l'éducation en tête. Harvey admet qu'il s'accorde avec Groulx sur la définition des principaux problèmes, mais il ajoute que «sur les causes et les remèdes commence le désaccord⁸⁴.» Pour Harvey, nous l'avons vu, la principale solution est une réforme de l'éducation, dont la première étape pourrait être la création d'un lycée français, projet qui se concrétisera en 1939 et pour lequel Groulx s'est d'ailleurs montré favorable, au grand plaisir d'Harvey⁸⁵. Si la réforme de l'éducation est la solution pour Harvey, elle l'est aussi pour Groulx. Mais Harvey demandait surtout une éducation plus pratique et l'enseignement plus intensif de l'anglais, alors que Groulx demandait le plus souvent – mais pas exclusivement⁸⁶ – une éducation plus fortement nationaliste et catholique. Harvey se moque d'ailleurs de Groulx «qui semble croire que le sentiment nationaliste – il faudrait dire racique – n'a pas été assez fort, assez éclairé, assez complet⁸⁷» alors que lui pense justement le contraire (voir p. 62). Dans le même texte, Harvey déclare que Groulx se fourvoie en pensant que davantage de «métaphysique et de sentiment» régleront les problèmes économiques. La «métaphysique», le «sentiment», la «sensibilité», les «passions», voilà d'ailleurs peut-être ce qui agace le plus Harvey chez l'abbé Groulx.

Harvey reconnaît parfois à Groulx une certaine logique : «Aussi longtemps qu'il s'en tient à l'aspect purement racique et spirituel, l'apôtre du séparatisme est convenablement logique, bien

⁸⁴J.-C. HARVEY, «Les “directives” de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 2.

⁸⁵J.-C. HARVEY, «M. L'abbé Groulx favorable à un lycée», *Le Jour*, 30 octobre 1937, p. 8. Groulx dit qu'il ne tient pas à ce que ce lycée soit dirigé par des membres du clergé. Il dit seulement espérer qu'il ne devienne pas une école d'anticléricalisme.

⁸⁶Deux ans plus tard, en 1939, Harvey le remarque aussi, et commente favorablement un article de Groulx paru dans *L'Action nationale* dans lequel celui-ci a dénoncé la faillite du système d'éducation.

⁸⁷J.-C. HARVEY, «Les “directives” de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 2.

que ses raisonnements soient, pour la plupart, basés sur [de] spécieux syllogismes⁸⁸», mais il croit qu'il sème la confusion dès qu'il y mêle l'économique. Ailleurs, ses attaques sont plus dures. Par exemple, dès le premier numéro du *Jour*, il déclare au sujet de Groulx : «Ce chef des racistes [...] s'est imposé, non pas [à] la raison, mais à la sensiblerie des jeunes⁸⁹.» Il dit aussi : «Nous avons remarqué bien souvent, chez [Lionel Groulx], l'absence de sens philosophique, le manque d'équilibre du raisonnement, l'interprétation fantaisiste des faits⁹⁰.» Cinq mois plus tôt, en janvier 1938, il écrivait aussi :

Comment subirions-nous le charme de quelques rhéteurs séparatistes ou prédicants de prétendue mystique nationale, au point de lâcher la réalité pour de ridicules chimères? Comment pourrions-nous, par exemple, nous soumettre un instant aux directives de l'abbé Groulx, quand on sait que ces directives ne s'appuient aucunement sur les faits et la raison et n'ont d'autre effet que d'exaspérer le sentiment de jeunes incapables de discernement⁹¹?

L'importance qu'avait pour Harvey cette question de la raison et du sentiment est indéniable, et il est clair qu'il s'agit d'un des principaux motifs de sa sévérité à l'endroit de Groulx.

À notre avis, l'autre thème qui éloigne clairement Harvey de Groulx, c'est la crainte que celui-ci soit séparatiste. Nous disons «crainte» parce qu'Harvey n'en semble pas toujours convaincu. Le 25 septembre 1937, il affirme que Groulx est séparatiste : «la jeunesse, dit-il, [...] qui se laisse guider plutôt par la sensibilité que par la raison, s'éprit, en plus d'un endroit, des chaudes paroles de l'apôtre du séparatisme⁹²». Deux semaines plus tard toutefois, il concède que Groulx a «déclenché, sans le savoir admettons-le, un mouvement séparatiste chez quelques

⁸⁸J.-C. HARVEY, «Semence de révolution. En marge des *Directives* de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 18 décembre 1937, p. 2.

⁸⁹J.-C. HARVEY, «Un peu de franchise et de courage», *Le Jour*, 16 septembre 1937, p. 1.

⁹⁰J.-C. HARVEY, «Le R.P. Simard contre l'abbé Groulx», *Le Jour*, 18 juin 1938, p. 2.

⁹¹J.-C. HARVEY, «Réponse à un jeune groulxiste», *Le Jour*, 22 janvier 1938, p. 2.

⁹²J.-C. HARVEY, «Séparatisme!», *Le Jour*, 25 septembre 1937, p. 8. Mentionnons qu'il dit dans le même paragraphe : «Cet apôtre, dont nous respectons le talent et les intentions [...] a malheureusement fait école».

jeunes gens chauffés à blanc par son éloquence [...]»⁹³. Harvey reconnaît donc qu'il existe une différence entre Groulx et ceux qui se réclament de lui, mais il lui attribue néanmoins dans cet article la responsabilité de leurs opinions. Il semble d'ailleurs toujours penser de la même manière un an plus tard, alors qu'il déclare avec une certaine ironie que Groulx est «l'animateur-sans-le-savoir du mouvement séparatiste de Québec»⁹⁴. En août 1938 pourtant, Harvey excusait l'abbé Groulx pour les exagérations de ses «disciples» : «L'excuse de ce grand nationaliste, dit-il en rapportant les propos d'un religieux, c'est peut-être de n'avoir pas été compris de ses élèves.» Puis il ajoutait : «la plupart de nos extrémistes se réclament de notre führer nationalisant. J'admets qu'ils ont interprété le maître avec fantaisie, qu'ils ont beaucoup dépassé le sens et la portée des ses leçons, que, d'une doctrine de fierté nationale, ils ont fait un ragoût de lieux communs racistes et démagogiques»⁹⁵.

Mais malgré ces inconstances, il reste que la question du séparatisme est, avec la question de la raison et du sentiment, au coeur de l'attitude d'Harvey face à Groulx. Nous en avons d'ailleurs une preuve par son changement d'attitude assez brusque à l'endroit de Groulx au début de l'année 1939.

Pour des raisons obscures, Harvey considère à la fin de 1938 que le «séparatisme est mort» et se félicite que son journal y ait contribué (dans la proportion de 90%, ajoute-t-il!). Il répète qu'il n'avait pas aimé ni *Orientations*, ni *Directives*, et qu'il voyait sincèrement en Groulx un adversaire de l'unité canadienne. Mais voilà que Groulx a prononcé un discours qui permet à Harvey de lui dire «Bravo!». Que s'est-il donc passé? Tout simplement, Harvey considère que Groulx s'est montré «patriote dans le sens le plus large» en se déclarant partisan de l'autonomie

⁹³[Attribué à Harvey], «Avec le sourire», *Le Jour*, 9 octobre 1937, p. 1.

⁹⁴J.-C. HARVEY, «Imbéciles ou malfaiteurs?», *Le Jour*, 15 octobre 1938, p. 1. Dans cet article, Harvey s'en prend à Groulx pour le peu de cas qu'il fait de l'apprentissage de l'anglais.

⁹⁵J.-C. HARVEY, «Patriotisme d'aliénés», *Le Jour*, 13 août 1938, p. 1.

canadienne conférée par le Statut de Westminster (1931) et en proclamant la nécessité de l'unité canadienne. Harvey en conclut que «l'ère du provincialisme et du sectarisme» est terminée⁹⁶. Il apparaît assez clairement qu'Harvey a interprété très largement les paroles de Groulx en faisant de son discours presque un discours contre l'autonomie provinciale, alors qu'il ne faisait que parler, comme à bien d'autres occasions, de l'indépendance du Canada par rapport à l'Empire britannique. Harvey déclare par exemple : «il ne sera plus question de provincialisme ou de séparatisme quand nous aurons tous notre titre de *Canadiens* (Harvey souligne) et que nous tiendrons à ce titre plus qu'à notre prunelle. M. Groulx l'a bien laissé pressentir quand il a dit: "Le Canada ne sera une patrie unie que si l'intérêt canadien prime, au Canada, avant tout autre"». À notre avis, Groulx a probablement prononcé encore une fois ces paroles en songeant à l'intérêt du Canada par opposition aux intérêts lointains de l'Empire. Mais peu importe qu'Harvey ait mal interprété ses paroles (intentionnellement ou non). L'important, c'est que ces passages confirment l'importance qu'avait pour Harvey la question du séparatisme dans son appréciation de Groulx.

C'est Harvey lui-même qui nous en donne la meilleure preuve le 1^{er} juillet 1939, une semaine après la conférence de Groulx intitulée «Notre mystique nationale». Reconnaisant maintenant que Groulx se déclarait en faveur de «l'union de toutes les provinces de la fédération canadienne, *pourvu que cette union [...] ne se réalise pas au détriment de la langue et des traditions des Canadiens de langue française et que l'on laisse à cette province la plus large somme d'autonomie*», il déclare :

Nous avons été parfois durs pour lui. Ce qui nous incitait à des attaques virulentes contre certaines de ses expressions d'opinion, c'est que toutes les petites organisations séparatistes, maintenant tombées en désuétude, se réclamaient de lui et allaient jusqu'à distribuer, dans leur propagande, des statuette de l'historien dit national. Mais nous savons reconnaître, en M. l'abbé Groulx, une grande honnêteté intellectuelle et un courage digne d'estime⁹⁷.

⁹⁶J.-C. HARVEY, «M. l'abbé Groulx élargit son patriotisme», *Le Jour*, 17 décembre 1938, p. 8.

⁹⁷[Attribué à Harvey], «Avec le sourire», *Le Jour*, 1er juillet 1939, p. 1. Nous soulignons.

Mais Harvey se méprend encore en affirmant plus loin : «nous savons à la suite de quels combats intérieurs il a dû faire son dernier discours», alors que Groulx ne fait qu'exprimer dans cette conférence ce qu'il a toujours dit (voir pp. 28-29). Il loue aussi le ton et l'inspiration de son discours qui diffère à son avis de celui qu'il avait prononcé au Deuxième Congrès de la langue française en 1937 et dans lequel il déclarait : «Notre État français, nous l'aurons!». En effet, le ton de *Notre mystique nationale* est peut-être plus posé que celui de «L'histoire, gardienne de nos traditions vivantes». D'un autre côté, il ressemble aux autres conférences des années 1935-1939 à part peut-être, il est vrai, le fait que Groulx insiste plus longuement qu'à l'accoutumée sur l'unité canadienne. Mais cela s'explique assez facilement, puisque cette conférence a été faite à l'été 1939, au moment où la menace d'une guerre en Europe se fait fortement sentir. La question de l'autonomie canadienne, dans ce contexte, prenait nécessairement une nouvelle dimension et il n'est pas étonnant que Groulx s'en préoccupe davantage qu'à l'habitude.

Ce serait donc principalement la question de la raison/déraison et celle du séparatisme qui auraient réellement éloigné Harvey de Groulx au cours des années 1935-1939. Bien sûr, comme nous avons eu l'occasion de le remarquer dans le chapitre II («Jean-Charles Harvey, antinationaliste»), il ne s'agit pas des seuls points de friction entre les deux hommes – on pense notamment à la question de l'importance à donner au passé – mais il nous semble que la question de la raison/déraison est nettement plus déterminante dans l'attitude agressive d'Harvey. Au fond, ces questions sont étroitement liées, car prôner le séparatisme pour Harvey, n'est-ce pas le résultat d'une pensée irrationnelle, d'un nationalisme exagéré qui ne tient pas compte des faits (notamment qu'une «grande puissance» vaut mieux qu'une petite nation «faible»)? Cela nous apparaît assez évident. Malgré tous les efforts déployés par Groulx pour justifier son nationalisme aux yeux de la raison, Harvey ne considère pas cela suffisant. Par exemple, on le verra dire que «l'exploitation des préjugés, les appels aux passions chauvines, les exposés de doctrines groulxistes, sont de nature à troubler les esprits⁹⁸». Mais qu'en est-il de la question du

⁹⁸J.-C. HARVEY, «Nos séparateurs comprennent-ils?», *Le Jour*, 26 mars 1938, p. 1.

racisme, qui constitue chez Harvey la deuxième attaque la plus fréquente? En fait, malgré toutes les déclarations de Groulx à ce sujet, Harvey considère néanmoins qu'il prêche la haine entre les nationalités au Canada : «Le fanatisme national, dit-il en 1937, guide cette plume vigoureuse sans qu'elle ne s'en aperçoive⁹⁹.» S'il révisé momentanément son jugement à ce sujet à la fin de 1938 et en 1939 en même temps que son attitude générale à l'endroit de Groulx, comme nous venons de le voir, il reprend son ton habituel dans l'un des derniers articles de la période qui nous intéresse, ce qui nous suggère qu'il n'est pas réellement réconcilié¹⁰⁰.

* * *

Dans le prochain chapitre, nous analyserons la pensée de Louis Lachance. Nous y verrons entre autres que la pensée de Lachance et celle de Groulx sont similaires, et que s'il y a une différence à établir entre eux concernant le caractère rationnel ou sentimental de leur pensée, c'est surtout à cause du type même des sources dont on dispose plutôt qu'à cause d'une réelle différence de fond. Un jugement extrêmement positif et assez détaillé d'Harvey au sujet du livre de Lachance confirmera d'ailleurs nos conclusions à savoir que ce qui l'éloigne de Groulx, avec la crainte du séparatisme et la haine du racisme, c'est principalement le caractère sentimental qu'il observe dans son discours.

⁹⁹J.-C. HARVEY, «Semence de Révolution. En marge des *Directives*, dernier livre de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 18 décembre 1937, p. 2.

¹⁰⁰J.-C. HARVEY, «Notre maître, la bêtise», *Le Jour*, 25 décembre 1939, p. 1 : «Je ne saurais concevoir, dira-t-il, qu'un ministre de la religion n'ait d'autre idéal à proposer que la haine et la défiance entre les nationalités.»

CHAPITRE IV

LE NATIONALISME DE LOUIS LACHANCE : UN POINT DE CONVERGENCE?

À regarder les titres des ouvrages de Lachance parus au fil des décennies, un constat s'impose : le nationalisme est loin de constituer son seul champ d'intérêt. Ses travaux de philosophie sont surtout orientés vers l'étude de la pensée thomiste ainsi que d'autres sujets plus spécifiques, notamment la logique, le langage et le droit¹. Néanmoins, le nationalisme l'intéresse assez pour qu'il publie en 1936 un ouvrage sur le sujet pour lequel Groulx et Harvey, on le verra, ont eu des commentaires élogieux : *Nationalisme et religion*. C'est à l'analyse de cet ouvrage que sera consacré ce chapitre.

Chez Lachance, et à l'instar de Groulx, l'impact de l'Affaire de *L'Action française* est patent, et il y fait référence à quelques reprises. Soucieux de garder ses compatriotes canadiens-français à l'abri d'une condamnation épiscopale, il tente de découvrir une formule qui consacrerait la légitimité du nationalisme aux yeux de l'Église. Plus concrètement, son objectif est de vérifier, à la lumière des principes du thomisme, si le nationalisme «comporte quelque incompatibilité» avec la religion catholique². Sa conclusion est que le nationalisme n'est pas incompatible avec la religion catholique et que même cette dernière lui est indispensable pour conserver sa légitimité.

Sa réflexion, Lachance désire tout particulièrement l'offrir à la jeunesse. La jeunesse, on l'aura peut-être remarqué, est au coeur des préoccupations des trois intellectuels. Lachance constate que les jeunes sont particulièrement désemparés au cours de ces années difficiles où diverses idéologies se bousculent et courtisent les insatisfaits. Il semble aussi inquiet par

¹Voici ses principaux ouvrages : *Saint Thomas dans l'histoire de la logique* (1932), *Où vont nos vies?* (1934), *Nationalisme et religion* (1936), *L'humanisme politique de saint Thomas* (1939), *Philosophie du langage* (1943), *Le concept de droit selon Aristote et saint Thomas* (1948), *L'être et ses propriétés* (1950), *La lumière de l'âme* (1955) et *Le droit et les droits de l'homme* (1959).

²*Ibid*, p. 13.

l'efficacité de la critique antinationaliste portant sur l'incompatibilité entre le nationalisme et la religion catholique : «On a même, dit-il, agité devant l'intelligence désarmée des jeunes le spectre de l'anathème : ce qui n'a pas été de nature à les rassurer. Nous croyons donc qu'il y a, à l'heure actuelle, pour tous ceux qui sont commis à la direction des âmes, un devoir impérieux, imminent, d'étudier ce problème à l'aide des principes de la raison et de la foi³.» *Nationalisme et religion* ne porte pas spécifiquement sur le nationalisme canadien-français. Les principes contenus dans cet essai, annonce Lachance, ont une «valeur universelle». Mais il ne cache pas son intérêt pour le cas canadien-français. De façon générale, les nationalistes d'ici n'auraient rien de grave à se reprocher, mais ne seraient pas non plus sans faute. Il laisse ainsi entendre qu'on ne peut donner a priori l'absolution au nationalisme canadien-français : «Pour ce qui est du nationalisme canadien-français, dit-il, il n'a pas encore remué mer et monde; il n'est qu'à l'état embryonnaire, [mais] nous concéderions volontiers que, bien qu'encore dans ses langes, il n'est pas immunisé contre tout défaut⁴.» Un de ces défauts serait de pratiquer un nationalisme *essentiellement sentimental*.

On ne saurait trouver chez-nous, dit-il, une opinion condamnable et une conduite erronée en matière de nationalisme. Nos doctrines, *lorsqu'elles ont existé*, ont toujours été de la plus stricte orthodoxie. Tout ce qu'on pourrait nous reprocher, c'est de n'en avoir pas assez, c'est de ne pas nous soucier d'étayer notre action de *principes*, de ne pas suffisamment pratiquer *l'éclairage de nos sentiments*, de nos réclamations et de notre conduite⁵.

Lachance semble donc ouvrir la porte à une certaine critique. Mais d'un autre côté, il n'entend pas accepter les critiques de ceux qui confondent le nom et la chose. Ce n'est pas parce qu'on appelle nationalisme les doctrines qui sévissent en Europe et qui ont été condamnées par le Pape, dit-il, qu'on doit condamner pour autant le nationalisme canadien-français : «Grouper

³*Ibid*, p. 20.

⁴*Ibid*, p. 72.

⁵*Ibid*, p. 16. Nous soulignons.

ensemble et assimiler en tout point des réalités presque équivoques et parfois totalement disparates, sous prétexte qu'on les a arbitrairement coiffées du même nom, les envelopper des mêmes suspicions, du même discrédit, des mêmes condamnations, est faire preuve, dit-il, de mauvaise foi ou de stupidité consommée⁶.» Constatant que le nationalisme canadien-français n'est pas nécessairement sans reproche, voici donc ce qu'il propose à ses compatriotes : «Observons notre situation à nous et *raisonnons sur les données de fait* en nous éclairant d'eux; confrontons notre conduite à la règle, et s'il y a accord, marchons en toute assurance, s'il y a désaccord, corrigeons-nous⁷.»

Nationalisme et religion est un essai qui mériterait une analyse beaucoup plus détaillée que ce que nous pouvons nous permettre de faire ici. Pour des raisons pratiques évidentes, nous nous limitons donc à exposer la synthèse des principales idées-forces contenues dans ce livre. Nous aborderons cinq thèmes essentiels : premièrement, l'idée selon laquelle l'esprit domine la matière et que le nationalisme est à la base un sentiment, mais qui doit être capté par la raison; deuxièmement, que le racisme est une doctrine condamnable parce qu'il donne trop d'importance à la matière face à l'esprit; troisièmement, que la diversité des nations est nécessaire, mais qu'elles ne doivent pas se replier sur elles-mêmes; quatrièmement, que même s'ils sont liés, le politique et le national doivent être distingués pour éviter les dangereuses confusions et enfin, cinquièmement, que la foi catholique n'est pas incompatible avec le national, lui étant au contraire nécessaire. Après cette synthèse de la pensée de Lachance, nous constaterons qu'elle peut constituer un terrain d'entente, un point de convergence entre la pensée de Groulx et celle d'Harvey, malgré tout ce qui peut les opposer par ailleurs.

⁶*Ibid*, p. 73.

⁷*Ibid*, pp. 72-73. Nous soulignons.

1. LES IDÉES-FORCES DE *NATIONALISME ET RELIGION*

a) Le nationalisme comme sentiment candidat à la rationalisation

S'il y a un fait de base à considérer dans l'étude de la pensée de Lachance, c'est la prédominance de l'esprit sur le corps, sur la matière. Toutefois, évaluant la force de l'un et de l'autre, il constate et concède en même temps que celle de la matière est telle que l'esprit ne peut espérer la réprimer entièrement. L'esprit doit donc en faire son parti et tenter de la canaliser en la soumettant à sa volonté. Cette affirmation de «la suprématie de l'intelligence et de la foi» est fondamentale, car elle commande toute la position de Lachance au sujet du nationalisme. C'est qu'à l'origine du nationalisme se trouve un sentiment, le «sentiment national». Aussi, dans l'esprit du philosophe, ce sentiment est un sentiment naturel⁸. Étant naturel, ajoute-t-il aussitôt, sa légitimité est incontestable : «On n'anathématise pas la nature, dit-il, mais on la sauve⁹.»

Lachance remarque que ce qui lie concrètement les individus entre eux et donne naissance à la nation, c'est surtout un «agrément de vivre ensemble», lui-même fondé sur des affinités de tempérament¹⁰. Ce qui forme la nation, dit-il, ce qui en est l'*essence*, ce sont surtout les attaches sentimentales¹¹. Mais en définitive, sur quoi ces attaches sentimentales se fondent-elles? Quelles en sont les *causes réalisatrices*? Aux yeux de Lachance, le sentiment national est d'abord un instinct qui «s'enracine dans la chair et le sang¹²». L'apparition du sentiment national est en partie l'effet d'une hérédité commune, les caractères communs devenant à son avis comme le «support physiologique du sentiment national¹³.» Mais il ne peut y avoir que cela : l'affirmer serait

⁸*Ibid.*, p. 69.

⁹*Ibid.*

¹⁰*Ibid.*, p. 87.

¹¹Alors que ce qui lie l'État, c'est le droit, des attaches juridiques.

¹²*Ibid.*, p. 57.

¹³*Ibid.*, p. 91.

évidemment donner trop d'importance à la matière. D'ailleurs, si Lachance avait trop insisté sur l'influence de l'hérédité dans la formation du sentiment national, il n'aurait pu affirmer comme il le fait qu'il «n'est pas rare [...] que des individus de race étrangère [soient] parfaitement assimilés par la nation qui les accueille et deviennent de fervents nationaux¹⁴.» Il y a donc d'autres facteurs, plus significatifs, à considérer. Lachance en identifie trois : le facteur social, le facteur religieux et la langue. Disons quelques mots des trois.

Par facteur social, Lachance entend les traditions, les moeurs collectives et les institutions (familiales, politiques, économiques, etc.). «Par la contrainte qu'elles exercent sur les nationaux, dit-il, elles engendrent des types communs de conduite qui laissent des traces dans leurs forces motrices et qui finissent par les modifier¹⁵.» Par facteur religieux, il veut signifier que la religion, «par ses dogmes, sa morale, ses institutions, ses rites, [...] impose une forme à la pensée, au sentiment et à l'activité des nationaux¹⁶.» Enfin, il considère la langue comme le facteur principal, puisqu'elle englobe tous les autres, «leur servant constamment de véhicule¹⁷». Il y aurait long à dire sur ce sujet que Lachance étudiera en profondeur quelques années plus tard¹⁸, mais nous devons nous contenter ici de l'essentiel, à savoir qu'il considère la langue comme «une fabricatrice à nulle autre pareille de mentalité commune. [...] Elle uniformise, ajoute-t-il, l'âme nationale¹⁹». Il y a donc pour Lachance des facteurs autres que strictement physiologiques et héréditaires dans la formation du sentiment national.

Le sentiment national, dans son esprit, constitue concrètement une prise de conscience

¹⁴*Ibid.*, p. 85.

¹⁵*Ibid.*, p. 99.

¹⁶*Ibid.*, p. 100.

¹⁷*Ibid.*

¹⁸Voir L. LACHANCE, *Philosophie du langage*, Montréal, Éditions du Lévrier, 1943.

¹⁹*Ibid.*, p. 101.

de cette individualité propre au groupe et d'une solidarité profonde entre les membres de ce groupe. De cette prise de conscience jaillit un instinct de conservation, qui s'exprime généralement en vouloir-vivre collectif²⁰; et surtout en piété (reconnaissance, attachement respectueux) pour les causes de cette existence : Dieu, comme cause première, et les ancêtres comme causes secondes. De l'avis de Lachance, rien de bien dangereux dans tout cela. Mais il est vrai, constate-t-il, que le sentiment national, de par son origine partiellement physique, est un sentiment puissant : «il n'y a donc pas à s'étonner, dit-il, de ce que les premières manifestation [du sentiment national] prennent la tournure d'un assaut de tempérament. Le sang bouillonne sans cesse en nous et il influe constamment sur nos états psychiques²¹.» Le nationalisme actuel, dit-il (sans toutefois préciser s'il s'agit du nationalisme en Europe ou du nationalisme canadien-français), est justement caractérisé par l'élément passionnel²². Pourtant, cela ne le condamne pas automatiquement aux yeux de Lachance. Selon lui, en effet, les passions sont des «forces neutres», c'est-à-dire surtout qu'elles ne sont pas nécessairement mauvaises. Neutres, elles peuvent être utilisées à bon ou à mauvais escient, et c'est là qu'intervient la nécessité de la suprématie de l'esprit sur le corps : «Il y a non seulement obligation et possibilité de maîtriser les passions, mais il y a grand avantage, dit-il, car une fois domestiquées, elles deviennent des énergies de haute valeur²³.»

C'est d'ailleurs sur cette base que Lachance établit la différence entre nationalisme et patriotisme. À son avis, «le patriotisme est la forme épurée et ennoblie du nationalisme. [...] [Le premier, dit-il, est caractérisé] par l'emprise de l'élément humain, de l'élément rationnel. [Le

²⁰«[...]comme toute entité distincte est pourvue par la nature de l'instinct de conservation, il est normal que cette conscience de son individualité provoque chez la nation un vouloir-vivre commun». *Ibid.*, p. 109.

²¹*Ibid.*, p. 111.

²²*Ibid.*, p. 110.

²³*Ibid.*, p. 116.

second] par la prédominance de l'élément sentimental et passionnel²⁴». Si donc le nationalisme est d'abord un sentiment puissant, mais «indifférent à être justifié ou orienté par telle ou telle philosophie²⁵», quelle «philosophie» doit-elle en assurer le contrôle? Bien sûr, Lachance répond la religion catholique. Mais avant d'en préciser les modalités, il explore une autre possibilité, par ailleurs aussitôt condamnée : le racisme.

b) Le racisme, une doctrine condamnable

L'exemple du nationalisme tel que le pratiquait l'Allemagne hitlérienne a provoqué bien des équivoques au sujet du nationalisme canadien-français, et ce jusqu'à nos jours. Pourtant, avant même le début de la guerre et avant les premières constatations des crimes horribles commis par les régimes hitlérien et mussolinien, Lachance condamne cette forme de nationalisme.

Bien sûr, nous avons déjà constaté l'importance du complexe physiologique dans sa conception de la nation. Mais il prend soin de préciser que si la matière influence notre esprit et notre comportement, elle ne règle pas tout. Ni sur le plan individuel, ni sur le plan collectif. Ainsi la valeur des individus et des nations n'a pas pour origine la physiologie, poursuit-il, mais l'effort à tendre vers la conquête des valeurs humaines et spirituelles. Le racisme, en préconisant le retour à la pureté matérielle des origines, et surtout en espérant retrouver par ce moyen la pureté spirituelle, préconise donc une philosophie trop matérialiste pour convenir à des esprits libres.

Voici sa conclusion :

Le racisme descend infiniment [...] bas. En présence du dualisme inhérent à l'être humain, il opte pour la matière. [...] étendant le déterminisme qui régit l'ordre physiologique au plan de l'activité intellectuelle, morale et artistique, il aboutit à l'hégémonie de la chair et

²⁴*Ibid.*, pp. 56-57. Nous devons faire remarquer que malgré cette distinction établie, Lachance n'est pas constant dans son utilisation de l'un ou l'autre. Il utilise ainsi souvent le terme nationalisme alors qu'il devrait utiliser le terme patriotisme.

²⁵*Ibid.*, p. 61.

du sang. Il rend le complexe physiologique, la race, quoi!, justiciable des tares et des qualités de l'esprit. [...] Ceux qui se plaisent par un triste travers à tirer avantage des confusions pour mieux fustiger leurs compatriotes et brandir l'anathème sont libre d'appeler ça du nationalisme, nous n'y voyons que du matérialisme cru [...] Cet orgueil de race incommensurable, cette suffisance froide, attentatoire à l'égalité chrétienne, à la justice et la charité, nous répugnent [...]»²⁶.

Le nationalisme raciste est donc inacceptable pour Lachance. D'ailleurs, c'est cela, dit-il, que l'Église a condamné, et non pas le nationalisme comme tel²⁷ : «Si la situation actuelle de l'Italie et de l'Allemagne [a forcé les autorités religieuses] à porter de rudes coups aux prétentions immodérées de l'orgueil de race, elles ont été constamment soucieuses de manifester leurs sympathies pour l'attachement de l'homme à son pays, à sa mentalité, à ses coutumes, à son histoire²⁸.» De plus, si on analyse le nationalisme en termes de devoirs de piété, Lachance affirme que :

nous n'avons de devoirs, nous ne sommes liés d'obligations culturelles qu'envers ce qui est supérieur à nous. [Et] si le mot nationalité ne dénonce que combinaison d'éléments chimiques et mécaniques, pourquoi tant de beaux gestes? Enfin, s'il n'y a pas d'idéal en fonction duquel s'établit le prix des choses, comment pouvons-nous conclure à notre valeur et à celle de culture²⁹?

Voilà donc une question importante de réglée. Maintenant, d'autres problèmes se posent aux nationalistes, notamment celui de l'équilibre à trouver entre nationalisme et universalisme.

c) La «conversion à l'humain»

Un des principaux problèmes que pose la relation entre le nationalisme et le catholicisme se situe dans l'opposition implicite entre particularisme et universalisme. De prime abord,

²⁶*Ibid.*, pp. 64-66.

²⁷D'ailleurs, sans en faire un argument, il constate que le Saint-Siège n'a jamais mentionné le terme «nationalismus» dans ses écrits. *Ibid.*, p. 69.

²⁸*Ibid.*, pp. 70-71.

²⁹*Ibid.*, p. 129.

comment en effet ne pas apercevoir l'incompatibilité entre l'insistance du nationalisme sur la singularité de la nation d'une part et, d'autre part, la valeur accordée par le catholicisme à l'universalité de la communauté des croyants? Le nationalisme ne vient-il pas mettre des frontières entre les êtres humains, qui sont pourtant tous frères et soeurs, enfants de Dieu? Cela pose un problème sérieux, auquel Lachance s'attaque d'ailleurs en premier lieu. Il ne s'agit pas d'un faux problème, puisque la critique antinationaliste frappe peut-être assez juste : en effet, les nationalistes canadiens-français semblent parfois vouloir s'isoler du monde qui les entoure pour prémunir la nation contre les menaces de son entourage. Mais ce problème, qui peut être compris dans une perspective catholique, Lachance l'aborde d'abord dans une perspective «humaniste».

D'emblée, à ses yeux, il n'existe aucune antinomie entre nationalisme et internationalisme. Ces deux théories, à son avis, sont des «théories partielles» qui doivent se compléter mutuellement : «Un nationalisme qui ne débouche pas sur un internationalisme judicieux, dit-il, dégénère en chauvinisme ridicule, comme du reste l'internationalisme qui ne repose pas sur le nationalisme perd son nom pour devenir humanitarisme, utopie, chimère de la pire espèce³⁰.» Voilà une formule intéressante, mais voyons le raisonnement à sa source.

Selon Lachance, les nations ont un rôle particulier à jouer dans la facilitation de la réalisation des fins de l'homme, qui sont entre autres l'atteinte du bien humain, l'atteinte d'un niveau supérieur de civilisation. La nation a, dans cet esprit, une mission civilisatrice. Maintenant, puisque chaque nation n'est pas en possession de tout le bien humain et qu'elle ne peut espérer y parvenir seule, la collaboration et l'emprunt lui sont donc nécessaires. Dans le cas canadien-français, par exemple, Lachance affirme que les Canadiens français sont déjà nettement ouverts sur le monde, sur la France catholique surtout, à cause des affinités évidentes entre les deux

³⁰*Ibid*, p. 24.

cultures³¹. Ouverts à l'Italie ensuite, «d'Italie la “claire”, la latine, la pittoresque». Mais à côté de ces faits acquis, Lachance constate aussi que certains emprunts pourraient être faits «chez nos voisins»: «Nous pourrions, par exemple [...] recevoir d'eux quelques bonnes leçons de pédagogie. La force des choses nous contraint aussi à bénéficier de leur bien-être matériel et à leur demander le secret des succès économiques³².» Plutôt que de rejeter en bloc l'influence américaine ou anglo-canadienne, la meilleure attitude serait d'y prendre ce qui manque à la nôtre. Pour Lachance, les choses sont claires : de la variété naît la richesse. La différenciation de l'humanité en nations est donc nécessaire pour des raisons de civilisation. Mais l'idée n'est pas de les maintenir bêtement dans la pureté de leurs particularités. C'est ainsi qu'il donne un avertissement aux nationalistes : «Rêver d'indépendance³³ et d'isolement, si “superbes” soient-ils, seraient non seulement égoïsme et orgueil, mais folie et déchéance certaine³⁴.» Cette volonté de s'ouvrir au monde, à l'humanité, pour les bénéfices qu'en retirent les cultures et le progrès de la civilisation en général, Lachance l'appelle la nécessaire «conversion à l'humain³⁵». Cette conversion à l'humain garantit donc qu'au delà de la conservation des particularismes ethniques, les valeurs humaines universelles ne seront jamais reléguées à l'arrière-plan. Dans le cas des Canadiens français, Lachance juge que cela leur est facile, étant donné qu'ils sont déjà ouverts à l'extérieur et accueillants. Aussi, à son avis «toutes les avanies qu'il a subies n'ont pas laissé de traces : [le Canadien français] n'a gardé aucun préjugé et aucune haine de race. Ses défauts sont plutôt en sens inverse. Ses lacunes sont celles inhérentes à la jeunesse et à la mentalité du vaincu. Il est trop

³¹*Ibid.*, p. 38. «Ses produits, dit-il, constituent un aliment apprêté pour nous, immédiatement assimilable, approprié à nos goûts et à nos besoins.»

³²*Ibid.*

³³Lachance utilise certainement ici le terme «indépendance» au sens d'autarcie.

³⁴*Ibid.*, p. 27.

³⁵On se rappellera que Groulx et Harvey ont tous deux utilisé cette expression : l'ont-ils trouvée chez Lachance? Ou était-elle seulement dans l'air du temps?

souvent enclin à l'ingratitude et à la susceptibilité. Mésestimant aussi trop facilement ses dons naturels, il est exposé à devenir pessimiste¹». Enfin, notons que cette conversion à l'humain est aussi, aux yeux de Lachance, un préalable nécessaire à une autre conversion, encore plus importante, la «conversion au divin». Mais nous allons trop rapidement, car il nous reste une autre question à regarder avant de passer aux liens entre nationalisme et catholicisme : le lien entre le politique et le national.

d) Le politique et le national

L'existence des nations et leur diversité sont nécessaires en vue de l'atteinte d'un niveau supérieur de civilisation. Qu'en est-il de l'existence des États? Sa conclusion à ce sujet est très similaire, et c'est ainsi qu'il souligne que «la pluralité des États est également impérieuse²». Plus concrètement, Lachance considère que la pluralité des circonscriptions politiques est nécessaire pour préserver l'ordre et éviter l'anarchie. La volonté d'abattre les frontières, dans cette perspective, prend la couleur d'une idée dangereuse : «c'est une colossale utopie, dit-il, que de rêver enserrer dans un seul réseau politique l'univers tout entier. Le résultat serait forcément l'anarchie. Les circonscriptions politiques sont donc indispensables au règne de l'ordre, à l'épanouissement du bien, au progrès de l'humanité, et par voie indirecte, à l'expansion du christianisme³.»

Lachance remarque que l'État et la nation ont souvent tendance à se confondre. De fait, dit-il, les deux se ressemblent beaucoup. Ce qui les distingue, on l'a déjà aperçu, c'est la nature du lien entre les individus qui les composent : ce qui lie les individus en nations, ce sont les attaches sentimentales; ce qui les lie en un État, ce sont des attaches «juridiques». En d'autres

¹*Ibid.*, p. 29.

²*Ibid.*, p. 49.

³*Ibid.*, p. 50.

termes, l'unité de la nation se fonde sur l'agrément de vivre ensemble, celle de l'État sur la nécessité de conformer l'action des individus aux lois nécessaires au bien commun, de maintenir l'ordre et la justice en somme. Il n'y a donc pas lieu de les identifier outre mesure. À cet effet, Lachance fait d'ailleurs remarquer qu'un régime politique peut être modifié ou remplacé par un autre sans que la nation soit changée pour autant. Il ajoute qu'en plus deux nations peuvent s'associer politiquement «sans pour cela renoncer à leur individualité ethnique³⁹», le Canada constituant à cet effet un exemple, bien qu'imparfait il est vrai⁴⁰.

Par rapport au nationalisme, cette question est d'une certaine importance parce que la confusion entre le politique et le national semble être courante chez les nationalistes⁴¹. Lachance tente donc de redonner à chacun son rôle propre. On pourrait s'en étonner, mais il semble accorder une valeur plus importante à l'État. C'est que l'ordre politique, dit-il, vise avant tout à poursuivre le bien humain, qui est universel. Le «national», de son côté, vient surtout commander la modalité particulière de cette recherche du bien humain universel. Ainsi, comme le dit Lachance, «l'humain conditionne le politique par en-haut, et le national par en-bas⁴².» Ce qui est surtout capital, c'est de ne pas confondre l'un et l'autre : «Une politique qui, au lieu de poursuivre le bien humain, se donnerait comme fin l'exaltation des caractères nationaux et qui, au lieu de se régler sur les principes du droit, se modèlerait sur les aspirations particulières du groupe à gouverner, serait vraiment impropre à servir de liaison à plusieurs entités nationales. Elle ferait la confusion du politique et du national⁴³.» Quand il analyse cette question en termes de devoirs

³⁹*Ibid.*, p. 77.

⁴⁰«Il va sans dire que notre unité politique, si elle était comprise, si elle n'était pas faussée par l'ostracisme pratique de l'anglo-protestant, serait parfaitement conciliable avec la liberté nationale», *Ibid.*, p. 78.

⁴¹C'est ce que suggère l'intérêt que porte Lachance à cette question, à laquelle il accorde dix pages.

⁴²*Ibid.*, p. 83.

⁴³*Ibid.*, p. 79.

des membres du groupe envers l'ordre politique et l'ordre national, il remarque que de manière générale, le problème ne se pose pas puisque les nations et les États ont tendance à se superposer. Mais dans le cas de l'État canadien, qui recouvre deux nations⁴⁴, les choses sont moins évidentes. Pour solutionner le problème, Lachance conclut que les devoirs envers les deux ordres doivent être distingués en devoirs de justice et de patriotisme. Par devoir de justice, Lachance entend une vertu de volonté «destinée à provoquer et à maintenir l'ordre politique en vue d'assurer la réalisation du bien commun⁴⁵». Par patriotisme, il entend plutôt les devoirs de reconnaissance envers les causes de notre existence. Puisque l'État constitue un «promoteur du bien humain», et que là réside l'objectif essentiel de la communauté, les devoirs de justice jouissent donc a priori dans l'esprit de Lachance d'une «primauté de nature et de fonction sur le patriotisme⁴⁶». Conséquemment, les nations qui, pour des raisons diverses, ne pourraient espérer seules aspirer à la réalisation du bien humain, seraient dans l'obligation de se rallier à un seul ordre politique et devraient renoncer à certaines prérogatives pour promouvoir ce bien humain. Dans le contexte canadien, cela signifie-t-il que les Canadiens français doivent renoncer à quoi que ce soit sur la plan national? Pas tout à fait car au fond, selon Lachance, on ne peut pas dire que la nation canadienne-française doive sa survie (son bien) à l'ordre politique canadien, au contraire⁴⁷. Et d'ailleurs, il faut bien remarquer que l'ordre politique n'est pas constitué que de l'État fédéral, mais aussi des États provinciaux. Dans ce cas, les devoirs de patriotisme des Canadiens français peuvent fort bien aller vers leur nation, et reléguer les devoirs de justice vers les États provinciaux et l'État canadien, dans la mesure où ces derniers ne sont pas source

⁴⁴Et même davantage, mais l'époque veut que les nations amérindiennes ne soient pas encore reconnues comme telles.

⁴⁵*Ibid.*, p. 186.

⁴⁶*Ibid.*, p. 187.

⁴⁷*Ibid.*, p. 191.

d'injustice et sont toujours susceptibles de pourvoir la nation du bien humain. C'est de cette façon que Lachance analyse les rapports entre le politique et le national et qu'il règle la question des devoirs de patriotisme pour les Canadiens français. Le patriotisme s'attache donc à la nation, la justice aux États provinciaux et fédéral. Ces deux devoirs se distinguent, mais ils ne s'opposent pas.

La question du sentiment national, du racisme, de l'opposition entre nationalisme et universalisme et entre le politique et le national étant réglées, il nous reste à voir comment Lachance «réconcilie» nationalisme et catholicisme.

e) Nationalisme et catholicisme

Nous avons vu plus tôt l'idée d'une nécessaire «conversion à l'humain». Pour Lachance, et pour les raisons que nous avons vues, cette conversion est importante en soi, mais elle l'est aussi parce qu'elle constitue un préalable à une conversion encore plus importante : la conversion au divin⁴⁸.

Lachance rappelle d'abord un fait qui est évidemment pour lui fondamental, soit qu'à l'origine et à la fin de toute chose il y a Dieu. Conséquemment, il va de soi que les nations sont ses créations : «Les peuples se différencient entre eux comme les parties de l'univers qu'ils habitent. C'est une nécessité, ajoute-t-il, une donnée de fait. Elle est donc prévue par le Maître de la vie; elle a ses raisons d'être, puisqu'Il a ses vues et ses desseins⁴⁹.» Cette nécessité de fait étant affirmée, il y aurait aussi une «nécessité morale» à l'existence des nations. Lachance la découvre lorsqu'il évalue les modalités de l'épanchement de la grâce dans les âmes. Dieu, qui est soucieux de se modeler aux âmes afin d'y faciliter son infiltration, y parviendrait plus facilement,

⁴⁸«La conversion à l'humain est une condition préalable à celle au divin [car] en fermant son coeur au premier on risque d'empêcher toute infiltration du second». *Ibid.*, p. 28.

⁴⁹*Ibid.*, p. 89.

selon Lachance, dans les peuples les «mieux équilibrés et les plus sains⁵⁰». Si on se rappelle le principe voulant que de la variété naisse la richesse et donc que la variété soit nécessaire à l'atteinte plus parfaite du bien humain, on constate que la disparition d'une nation provoquerait un appauvrissement général et une diminution des possibilités d'épanchement de la grâce. Mais Lachance n'insiste pas trop sur cet argument, puisqu'il constate par ailleurs que Dieu n'a besoin d'aucune condition particulière pour accomplir son oeuvre de rédemption. Au plus, pourrait-on conclure que les nations sont utiles à Dieu, mais non nécessaires.

Plus généralement, Lachance énonce aussi au fil des pages quelques principes généraux concernant les rapports entre la foi et l'appartenance nationale, notamment le fait que «Dieu n'a établi aucun rapport nécessaire entre sa loi de grâce et un tempérament ethnique quelconque⁵¹», et que «l'appartenance à une nationalité n'est ni un moyen de salut, ni un moyen de répulsion⁵²», principes qui prennent l'allure de mises en garde pour certains nationalistes qui seraient tentés de lier trop étroitement les deux. Mais d'un autre côté, Lachance peut aussi conclure de ses raisonnements que «l'adhésion à la foi et la naissance à la Vie n'entraînent pas [...] la renonciation [aux] caractères nationaux⁵³» et, surtout, qu'il «est en dehors des visées de la grâce d'exterminer les nationalités⁵⁴.» La foi catholique n'entre donc pas en contradiction avec le sentiment national et n'est pas incompatible avec lui. Mais quels sont les rapports qui doivent s'établir entre le catholicisme et le nationalisme? C'est ce que nous verrons maintenant.

Nous touchons là au problème fondamental que tente de résoudre Lachance : comment le sentiment national, ce sentiment puissant «issu de la chair et du sang», doit-il être rationalisé?

⁵⁰*Ibid.*, p. 76.

⁵¹*Ibid.*, p. 154.

⁵²*Ibid.*, p. 138.

⁵³*Ibid.*, p. 45.

⁵⁴*Ibid.*, p. 145.

Cette question est essentielle car «si on soustrait le sentiment national au contrôle actif de la raison pour le lancer dans une arène libre, dit Lachance, il confisque à son profit tous les autres sentiments et dégénère en fanatisme collectif⁵⁵.» Alors comment y arriver? Tout simplement, répond-il, en le remettant à sa place, c'est-à-dire en le gardant au niveau que la raison lui assigne, soit la subordination à la foi catholique.

Rappelons-nous que pour le croyant, la cause première de son existence, de celle de sa famille, de sa nation et ainsi de suite, c'est Dieu. Partant de là, Lachance rappelle que s'il doit y avoir vénération et reconnaissance envers les causes de notre existence (et c'est le cas), la raison commande aux hommes de la tourner d'abord vers la cause première, ce qui apparaît logique. Dans cet ordre, la nation, créée par Dieu, ne se trouve à constituer pour l'homme qu'une cause seconde de son existence. La raison dicte donc que la reconnaissance envers ces deux ordres, leur vénération, ne peut être confondue, ni surtout, ce qui est le plus fondamental, inversée. Lachance rappelle d'ailleurs à ses lecteurs que c'est pour avoir opéré cette inversion des valeurs que la doctrine de Maurras a été condamnée par le Pape : «Charles Maurras, n'étant pas chrétien, a été victime de ce péril. Il a osé subordonner le catholicisme à la civilisation méditerranéenne, le réduisant au niveau inférieur d'instrument de culture⁵⁶.»

De l'avis de Lachance, le clergé n'a pas pour rôle direct de cultiver le patriotisme. Mais rien ne l'empêche de le faire, pourvu bien sûr que soient respectés les quelques principes évoqués plus haut. Même, il serait du devoir du clergé de ne pas laisser le sentiment national à lui-même. La conclusion suivante ne s'applique pas qu'au clergé, mais elle résume bien la proposition générale de Lachance : «C'est donc à l'heure actuelle un devoir pressant de consolider ce sentiment en lui inoculant un ingrédient rationnel, un surcroît d'énergie dirigée, afin de le transformer en habitude vertueuse. Et grâce à ce traitement long et difficile, il s'épanouira en

⁵⁵*Ibid.*, p. 175.

⁵⁶*Ibid.*, p. 63.

culte subordonné, en religion faite d'attendrissement, de piété et de vénération à l'endroit des causes secondes qui ont tenu auprès de nous la place de Dieu⁵⁷.»

Voilà donc qui résume l'essentiel des idées discutées dans l'essai de Lachance. Évidemment, l'espace nous manquerait pour en faire une étude plus approfondie, et maints détails et nuances ont dû être sacrifiés pour garder l'oeil sur l'essentiel. Nous avons donc vu que l'esprit domine la matière et que le nationalisme est à la base un sentiment, mais qui doit être capté par la raison; que le racisme est une doctrine condamnable parce qu'elle donne trop d'importance à la matière face à l'esprit; que la diversité des nations est nécessaire, mais qu'elles ne doivent pas se replier sur elles-mêmes; que même s'ils sont liés, le politique et le national doivent être distingués et les devoirs des individus doivent à leur tour être distingués entre devoirs de patriotisme et de justice; enfin, que la foi catholique n'est pas incompatible avec le national, qu'elle lui est même nécessaire. Ces conclusions, Lachance les découvre à l'aide de la foi et de la raison, et c'est ce qui le rend si intéressant dans le cadre de ce mémoire.

2. GROULX ET LACHANCE : DEUX TYPES DE NATIONALISMES?

Après avoir vu en détail l'effort de rationalisation et de légitimation du nationalisme par Groulx et l'insistance de Lachance sur la nécessité de le «rationaliser» pour en assurer la légitimité, on peut se demander si l'opinion de Leslie Armour concernant la différence qu'il y aurait entre leur nationalisme ne serait pas basée sur une appréciation quelque peu superficielle (voir page 5). À notre avis, cette mauvaise perception peut d'abord être induite par la nature des sources. En effet, si on se fie aux textes des conférences de Groulx pour juger de cette question de la raison et du sentiment, il est facile de se laisser impressionner par le caractère lyrique de certains passages, d'y voir surtout les appels au sentiment et l'utilisation d'images fortes, et d'oublier tout le travail de réflexion et de rationalisation qui s'y trouve aussi. On doit ensuite reconnaître que Groulx est avant tout un homme d'action, action intellectuelle certes, mais action

⁵⁷*Ibid.*, pp. 177-178.

néanmoins. Si ses recueils de textes comme *Orientations* (1935) et *Directives* (1937) ont été perçus par plusieurs comme de véritables manuels du nationalisme, il reste que c'est peut-être surtout par l'effet de répétition qu'ils prennent cet aspect. C'est d'ailleurs Groulx lui-même qui l'affirme:

Qu'offrait donc au public *Orientations*? Rien à coup sur d'un programme codifié de l'enseignement du patriotisme. [...] Serait-ce leur [les textes] tassement en quelques 310 pages qui leur aurait conféré plus de prestant, plus de vigueur? Tous ceux qui se sont livrés à quelque propagande ont appris qu'il n'y a rien de tel que de sonner inlassablement la même cloche, ou de monnayer longtemps la même idée, ou de frapper comme un sourd sur la tête du même clou⁵⁸.

Même si en définitive la réflexion de Groulx apparaît très développée et que plusieurs de ses textes offrent des démonstrations rigoureuses, les sources dont nous disposons ont néanmoins été produites «au jour le jour» et visaient un effet qui n'est pas toujours celui voulu par Lachance dans son essai philosophique qu'il a mis au moins un an à préparer. Groulx fait des conférences patriotiques, Lachance produit un ouvrage philosophique. Si on se contente d'une analyse en surface de ces deux types de sources, il doit être normal de se retrouver avec une perception différente de leur nationalisme. Pour en arriver à des conclusions mieux fondées, il serait intéressant de comparer des sources comparables. Par exemple, pourquoi ne pas regarder du côté des conférences patriotiques prononcées par Lachance? Les quelques textes de ce type que nous avons retrouvés nous donnent à penser que malgré le caractère rationnel de sa réflexion sur le nationalisme, Lachance pouvait aussi prononcer des discours plus lyriques. Voici, par exemple, un extrait d'une conférence prononcée entre 1939 et 1945 :

Si la patrie est cette personne digne, vénérable, éminente, qui nous a préparé des conditions particulièrement honorables et faciles d'existence, qui nous a écrit une histoire où la vertu, la noblesse et l'héroïsme tiennent le premier rang, qui nous a conservé intacts les nobles idéals de la France chrétienne, qui véhicule dans les artères de sa tradition des trésors d'une haute valeur spirituelle, qui répand chaque jour sur nos têtes l'abondance de ses dons, si la patrie c'est cela, est-il possible qu'elle n'ait pas le droit de réclamer de la reconnaissance⁵⁹?

⁵⁸L. GROULX, *Mes Mémoires*, tome 3, pp. 229-230.

⁵⁹L. LACHANCE, «J.M.J» [entre 1939 et 1945], p. 11.

Ce passage ressemble à bien des passages écrits par Groulx. Plus loin, il déclare : «Un idéal ne vaut la peine d'être vécu que lorsqu'il vaut qu'on meurt pour lui. Et si en ce moment même, les Britanniques consente [sic] à mourir pour sauvegarder le leur, combien plus ne devrions-nous pas être prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour le triomphe du nôtre⁶⁰!» Est-ce là une position réellement modérée, strictement rationnelle? Nous ne pensons pas, et pourtant c'est le même homme qui parle⁶¹. Notre conclusion, c'est que la différence tient probablement davantage au contexte de production des textes dont nous disposons.

Cela dit, et en dehors de la question du sentiment et de la raison, y aurait-il possibilité de découvrir certaines oppositions de doctrine? Apparemment, très peu. Bien sûr, certaines opinions émises par Lachance dans *Nationalisme et religion* pourrait être vues comme des avertissements aux nationalistes canadiens-français, dont quelques-uns pourraient être adressés à Groulx, notamment sur la question des rapports du politique et du national⁶². Pourtant, il nous apparaît évident que si Groulx avait senti que le livre de Lachance constituait une critique de son action, il se serait tu, ou n'en aurait probablement pas parlé comme d'un «livre lumineux». De plus, la correspondance entre les deux hommes ultérieure à la parution de ce livre ne donne aucune indication d'une quelconque mésentente, bien au contraire. Une lettre de Lachance à Groulx, que nous avons déjà citée et où Lachance précise pour Groulx certaines questions contenues dans son livre concernant les devoirs de justice et de patriotisme, nous montre ainsi Lachance déclarer à Groulx qu'il le considère comme son maître sur la question nationale. Enfin, si davantage de sources concernant Lachance nous étaient accessibles et nous permettaient une étude plus en profondeur de son nationalisme, nous découvririons probablement certaines

⁶⁰*Ibid.*, p. 16.

⁶¹À quelques années de distance il est vrai, mais cela ne nous autorise à aucune conclusion.

⁶²Par exemple, l'idée de Groulx «d'État français, avec une politique française, nationale», n'est-ce pas une volonté d'utiliser le politique en faveur d'une nation plus qu'une autre? Voir L. GROULX, «L'histoire, gardienne de nos traditions vivantes», dans *Directives*, 1937, p. 217.

différences de forme chez l'un et l'autre mais, à la lumière de ce que nous avons vu, rien qui justifierait d'y espérer trouver une opposition fondamentale.

3. HARVEY FACE À LACHANCE : UNE OPINION POSITIVE RÉVÉLATRICE

Nous avons gardé l'analyse de la critique positive d'Harvey de *Nationalisme et religion* pour la fin. Sur le plan des idées, rien qui ne semble particulièrement neuf dans cet article de cinq pages. Ce qui en fait l'intérêt, c'est plutôt le fait qu'Harvey y appuie sans réserve le nationalisme tel que le conçoit Lachance : «Un des livres les plus intelligents que l'on ait écrit sur la question», déclare Harvey⁶³. Un autre fait intéressant à remarquer au sujet de ce texte est qu'on y retrouve trois des quatre principaux thèmes à la base de son attitude antinationaliste. Il n'y manque, à vrai dire, que la question du passéisme et de l'antiprogressisme, mais on doit noter que Lachance n'insiste pas particulièrement sur l'importance du passé et des traditions dans son ouvrage⁶⁴. On retrouve donc l'idée de la prédominance des valeurs humaines et universelles sur les intérêts nationaux, la dénonciation du racisme et l'importance de la raison. À cela, ajoutons la nécessité de distinguer le politique du national. On pourra peut-être s'en étonner, mais Harvey ne semble pas se soucier du fait que si l'argumentation de Lachance est fondée sur la raison, elle l'est aussi sur la foi. Dans sa critique, d'ailleurs, Harvey ne souligne nulle part l'importance que prend la foi dans ce livre, dont la thèse essentielle est pourtant qu'il ne peut y avoir de nationalisme légitime en dehors de la foi et de la subordination de l'un par rapport à l'autre. Pourtant, nous l'avons vu déclarer à Groulx qu'il n'est pas croyant. Ce fait ne semble donc pas le déranger, et on peut y

⁶³J.-C. HARVEY, «Nationalisme passionnel et nationalisme humain», dans *Art et combat*, 1938, pp. 212.

⁶⁴Mais cela ne veut pas dire que Lachance n'y tient pas. Ainsi, dans le manuscrit d'une conférence intitulée «Les valeurs nationales», il consacre plusieurs pages à la présentation et à l'analyse des différentes traditions nationales canadiennes-françaises. Lachance recherche dans ce texte les valeurs qui forment l'essence de la nationalité canadienne-française. Il les distingue en deux groupes : les valeurs maîtresses (culture française et foi catholique) et les valeurs auxiliaires (les traditions et les lois). L. LACHANCE, «Les valeurs nationales», manuscrit dactylographié, AOPC, FLL, F1, C7, 158, 10, 23 pages.

voir le signe d'une certaine ouverture d'esprit⁶⁵. Voyons maintenant ce qu'il a retenu de la pensée de Lachance.

Quand Harvey discute de la question de l'opposition entre l'individu et la nation, entre le «national» et l'humain», on remarque que sa position au sujet du nationalisme est assez nuancée:

Certes, dit-il, tout homme de coeur doit défendre son individualité dans la mesure où la société n'en souffre pas, comme il doit défendre sa famille dans tous ses droits légitimes; et la nation n'étant que la famille agrandie, il doit même la défendre contre tout empiètement qui pourrait l'humilier, lui ravir des habitudes chères, des traditions, du bien-être, une langue, une foi. Il doit défendre cela jalousement, mais en respectant toujours l'ordre humain et universel dans les bornes de la Loi suprême qui est au-dessus de tout et pour laquelle les nations ne sont que de splendides accidents⁶⁶.

Ce passage semble démontrer qu'Harvey n'est pas opposé au nationalisme, tant et aussi que ce dernier n'entre pas en opposition avec les valeurs humaines. Ainsi, il remarque positivement le fait que Lachance «approuve le nationalisme dans la mesure où il ne vient pas en conflit avec les lois essentielles qui forment ce que j'appellerais le droit humain qui est un droit éternel et universel⁶⁷.» Ce qu'il ne mentionne pas, c'est qu'en fait, dans l'esprit de Lachance, c'est bien plus la subordination à la foi catholique qui lui fait réellement approuver le nationalisme. Sans déformer la pensée de Lachance, Harvey n'y prend néanmoins que ce qui lui convient. L'important, cependant, est de constater qu'il approuve ici le nationalisme de Lachance sur la base d'un principe qui se trouve au fondement de son attitude antinationaliste.

La condamnation du racisme par Lachance constitue un autre facteur d'approbation. Puisqu'Harvey partage, comme nous l'avons vu dans le chapitre premier et comme cela est d'ailleurs perceptible dans ce texte, une conception similaire de la nation, c'est-à-dire une

⁶⁵Enfin, n'y a-t-il pas dans cette appréciation du nationalisme formulé par un prêtre une nouvelle indication que l'antinationalisme d'Harvey n'est pas fondé sur l'anticléricalisme qu'on lui attribue?

⁶⁶J.-C. HARVEY, «Nationalisme passionnel et nationalisme humain», dans *Art et combat*, 1938, p. 216.

⁶⁷*Ibid.*, p. 3.

conception ethnique mêlée d'une part de prédisposition psychologique liée à l'hérédité⁶⁸, on ne s'étonnera pas du fait qu'il ne critique pas cette opinion, mais qu'à l'instar du prêtre il condamne néanmoins le racisme, qui est une exagération de la valeur des traits physiologiques et de leur impact sur la valeur de la nation elle-même. Pour Harvey, le racisme, c'est «la suprême abomination. [...] Les racistes peuvent fort bien s'assimiler à des troupeaux de grands animaux pur sang, dit-il, plus disciplinés sans doute que les meutes de loups, mais non moins sanguinaires et voraces [...] Le racisme, c'est une philosophie diabolique et c'est cette philosophie qu'admirent quelques-unes de nos bonnes âmes⁶⁹.» Nul besoin de s'étendre plus longuement là-dessus : Harvey approuve totalement l'antiracisme de Lachance.

Harvey juge aussi positivement la distinction qu'impose le philosophe entre le politique et le national parce qu'à son avis, la confusion de ces deux ordres sert de justification aux actions des pires régimes politiques : «Pour comble d'horreur, dit-il, on a fusionné la notion d'État et la notion de patrie, de façon à mieux soumettre les peuples à des formules ou régimes politiques qui sacrifient l'humain, le rationnel, je dirais le bonheur des individus, à ce qu'il y a de plus précaire, de plus conventionnel et de plus arbitraire dans l'existence d'une agglomération humaine⁷⁰.» Ailleurs il écrit, à la suite de Lachance, «S'il faut considérer toutes les questions politiques uniquement dans leur rapport avec l'intérêt national, on justifie par le fait toutes les spoliations, tous les coups de force⁷¹.» Il ne le mentionne pas dans ce texte, mais on pourrait croire que le séparatisme, qui est ni plus ni moins que l'application du principe voulant que État et nation doivent se superposer exactement, est une autre raison qui le fait applaudir à cette distinction de Lachance.

⁶⁸*Ibid.*, p. 6 : «Que la naissance, l'hérédité, la langue, le climat, l'éducation et le milieu m'aient donné un caractère spécifique dans la grande famille humaine, ce caractère j'y tiens et je veux bien le conserver [...]». Nous soulignons.

⁶⁹*Ibid.*, p. 4.

⁷⁰*Ibid.*, p. 1. Rappelons que pour Harvey, les nations sont des «faits purement accidentels et géographiques». Voir pp. 34-35.

⁷¹*Ibid.*, p. 3.

Enfin, il ne fait pas de doute qu'un des principaux facteurs, sinon le facteur principal, qui permet à Harvey de se montrer d'accord avec le nationalisme tel que le conçoit Lachance est l'aspect rationnel du discours de ce dernier et l'importance qu'il accorde à la raison en général. *Nationalisme et religion*, Harvey le voit comme «un des livres les plus intelligents» que l'on ait écrit sur le nationalisme. Son auteur? un religieux qui «a parfaitement vu, comme tous les véritables intellectuels et penseurs de notre époque, jusqu'à quel point le nationalisme moderne s'est fourvoyé», et dont le livre offre un «raisonnement [qui] forme une chaîne continue⁷²». À notre avis, Harvey apprécie le fait que Lachance accorde une grande valeur à la raison. Les principes qui en découlent et qui doivent guider le nationalisme, Harvey les accepte totalement. On conviendra que son antinationalisme, dans cette perspective, apparaît encore une fois très nuancé.

* * *

Bien sûr, Harvey a rédigé cet article en 1937. On ne peut donc pas savoir avec certitude quel serait son jugement deux ans plus tard, alors que son attitude antinationaliste semble s'intensifier et que son nationalisme canadien se fait de plus en plus évident. Mais si on accepte nos conclusions précédentes à savoir que ce qui oppose Harvey à Groulx, c'est d'abord et avant tout la question de la raison/déraison et du sentiment, et si l'on constate par ailleurs qu'Harvey et Groulx tous deux approuvent Lachance, le nationalisme «rationnel» de Lachance ne constituerait-il pas un terrain d'entente possible entre les deux hommes, du moins pour cette période? Nous croyons que oui. Nous ajouterions même que si Harvey avait pris conscience à ce moment du fait que Lachance pouvait prononcer des discours patriotiques qui font appel au sentiment tout en prônant comme philosophe un nationalisme très rationnel, il aurait probablement dû réviser son jugement, soit sur Lachance, soit sur Groulx. Mais la question du

⁷²*Ibid.*, p. 1.

séparatisme, dans tout cela? N'avons nous pas affirmé plus tôt qu'il s'agissait d'une question importante dans l'attitude d'Harvey face à Groulx? Cela reste vrai. Lachance, pour sa part, ne se prononce pas sur la question, mais rien ne laisse croire qu'il l'approuverait nécessairement, et Harvey a dû le remarquer.

CONCLUSION

Voilà qui met un terme à cette étude comparative d'histoire intellectuelle. Notre objectif était ambitieux : étudier en même temps deux courants de pensée opposés, sous un angle particulier et relativement difficile à cerner de surcroît, tout cela à travers l'oeuvre de trois intellectuels assez différents. Rien donc pour faciliter le travail de l'historien. Mais les avantages que l'on retire de l'histoire comparative nous font oublier ces difficultés.

Une des principales qualités de l'approche comparative est qu'elle favorise l'objectivité. Il est si facile de se laisser charmer par son objet d'étude (et cela est particulièrement vrai à notre avis en histoire des idées) que souvent, inconsciemment, le sens critique tend à s'émousser. À côtoyer longuement certains auteurs, nous nous habituons à leur façon d'envisager les problèmes et d'y répondre, ce qui nous étonne au départ ne nous surprend bientôt plus guère, et là commencent les problèmes. En histoire des idées, un certain détachement est nécessaire et le fait d'étudier des penseurs qui se contredisent facilite cette distanciation. Un autre avantage de cette approche est certainement de faire prendre conscience de la distance, mais aussi de la proximité idéologique entre les intellectuels. En comparant Groulx à Harvey, on constate d'abord la distance : Groulx est un conservateur, Harvey un libéral; Groulx insiste sur la tradition, Harvey se fait le chantre du progrès; Groulx est nationaliste, Harvey le combat, etc. Mais on réalise rapidement en poursuivant les recherches que ces oppositions ne sont pas aussi absolues qu'elles le paraissent de prime abord. Mieux encore, on constate par la comparaison que les intellectuels d'une époque donnée partagent généralement des préoccupations communes (pensons par exemple ici à l'éducation et à la jeunesse) et la reconstitution des «débats» apporte souvent meilleur un éclairage de la pensée de chacun pris individuellement. Les conclusions que nous tirons sur le nationalisme de Groulx et l'antinationalisme d'Harvey à l'aide de l'analyse de la pensée de Louis Lachance le démontrent assez bien.

Toutefois, l'approche comparative comporte aussi des pièges dans lesquels il faut se garder de tomber. Un de ces pièges est la tentation d'étudier la pensée d'un intellectuel à travers celle d'un autre. Dans ce mémoire, nous avons tenté d'étudier le plus indépendamment possible la pensée de chaque intellectuel. C'est-à-dire qu'avant de comparer leurs «structures idéologiques», nous avons voulu en saisir la complexité particulière. En établissant trop rapidement la comparaison, la discussion, nous aurions dû limiter notre analyse aux préoccupations communes, avec la certitude de nous retrouver ultimement avec une compréhension incomplète ou simplement mauvaise du problème. Afin d'éviter cet effet de prisme déformant et pour rendre justice à ces intellectuels, nous pensons donc qu'il était important d'étudier d'abord leurs pensées en elles-mêmes et pour elles-mêmes.

Nous avons voulu que cette préoccupation transparaisse dans la structure même de ce mémoire. Nous avons ainsi choisi de consacrer un chapitre distinct pour chaque intellectuel, tout en établissant une unité, une cohérence entre les chapitres. Cette cohérence, nous l'avons renforcée par la démonstration progressive de nos hypothèses. Chaque chapitre possède donc une certaine indépendance, mais aucun ne peut se détacher totalement des autres.

Dans le chapitre premier, nous avons abordé la conception de la nation chez les trois intellectuels. Cela nous a permis de faire quelques découvertes intéressantes, notamment sur la similitude presque parfaite de leurs définitions de la nation canadienne-française. Cette nation est essentiellement la nation ethnique, c'est-à-dire une nation fondée sur la communauté de culture et d'histoire, à laquelle s'ajoute une part d'héritité physio-psychologique. Cette dernière caractéristique, nous l'avons vu, ne peut être assimilable à du racisme. Nous avons aussi pu constater la similitude de leurs vues sur l'importance de la personne humaine, même si l'on doit constater que la pensée d'Harvey prend parfois une coloration davantage individualiste. Enfin, nous avons constaté que Groulx et Lachance ont une vision nettement décentralisatrice du Canada, ce qui les oppose à Harvey, partisan d'un renforcement des pouvoirs fédéraux.

Dans le chapitre II, nous avons étudié l'attitude antinationaliste d'Harvey. L'analyse approfondie de quatre-vingt deux articles produits entre 1937 et la fin de 1939 ainsi que quelques autres documents nous a permis de découvrir qu'Harvey est loin d'être un antinationaliste radical. Bien sûr, on sait que la lutte contre le nationalisme fait partie de ses préoccupations dès la fondation du *Journal*. Mais si Harvey s'oppose au racisme et au séparatisme et s'il critique les nationalistes qui oublient «l'humain», qui vivent dans le passé et qui déraisonnent, il n'est pas néanmoins fondamentalement opposé à toute forme de nationalisme. D'ailleurs, il utilise lui-même à l'occasion des thèmes ou des arguments nationalistes et il se décrit à parfois comme tel. Il semble qu'il ait radicalisé son antinationalisme avec les années, ou du moins qu'il ait renforcé son sentiment national canadien, au point de chercher à en faire un véritable nationalisme. Harvey s'est contredit à quelques occasions, cela est évident. Sans trop insister sur ces contradictions, il est bon de ne pas non plus les gommer car elles sont à notre avis le reflet d'une pensée qui se cherche, qui se déconstruit et se construit à la fois. Son attitude antinationaliste, il semble la définir «à la petite semaine», en faisant à l'occasion un pas vers l'arrière. Harvey a-t-il bâti à lui seul sa critique antinationaliste, s'est-il inspiré d'autres intellectuels de son époque ou du passé? Nous ne pouvons le dire. Il est difficile d'imaginer qu'il n'ait subi aucune influence extérieure, mais nous devons admettre que nous n'avons pas retrouvé d'indices à ce sujet. D'ailleurs, pour le faire, encore faudrait-il bien connaître l'antinationalisme et ses principaux représentants.

L'antinationalisme est assez mal connu. Nous n'avons d'ailleurs presque rien trouvé à ce sujet dans la littérature. Nous avons esquissé dans ce mémoire les grandes lignes de la critique antinationaliste d'Harvey, mais il serait intéressant de poursuivre cette recherche dans l'espace et dans le temps. À travers l'analyse de la pensée d'autres intellectuels antinationalistes, nous découvririons probablement des constantes intéressantes. Par exemple, nous avons brièvement observé en introduction que l'opposition entre la raison et le sentiment fait partie de la critique

antinationaliste de Ramsay Cook. Nous ne serions pas étonné de retrouver ailleurs la même idée. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous lancer ici dans une analyse approfondie, mais notons simplement qu'en 1964, Pierre Elliott Trudeau croyait lui aussi à l'efficacité de la raison pour contrer le nationalisme : «Il me paraît évident que le nationalisme – et j'entends aussi bien celui du Canada que celui du Québec – nous a placés sur une voie pleine de périls graves et cela m'amène à exprimer l'idée que la froide raison pourrait encore nous sauver¹.» Cette simple citation soulève à elle seule plusieurs pistes qu'il serait intéressant d'explorer : comment le nationalisme canadien dont parle Trudeau a-t-il évolué depuis Harvey, qui en était encore aux velléités? Quel est le rôle des antinationalistes canadiens-français dans la définition du sentiment national et du nationalisme canadien? Quel est le degré de parenté idéologique entre Trudeau et Harvey? Toutes ces questions devraient à notre avis être étudiées. Il serait aussi extrêmement intéressant de comparer la pensée d'Harvey avec celle de T.D. Bouchard (actif durant la même période) ou encore d'étudier dans cette perspective la vision du nationalisme d'historiens canadiens comme Ramsay Cook ou encore Mason Wade. Ce dernier, dans *Les Canadiens-français de 1760 à nos jours* ne disait-il pas :

Il ne faudra cependant jamais oublier que le terme “nationalisme” convient mal au mouvement qui suivit la première guerre mondiale. Il s'agissait, en réalité, d'un provincialisme *passionné*, qui se compliquait de facteurs ethniques et religieux. Ce n'était pas le *véritable* nationalisme d'Henri Bourassa à ses débuts qu'admettent aujourd'hui, très généralement, les Canadiens anglais qui ont des *idées plus larges* au sujet de l'avenir².

Ne croirait-on pas entendre Harvey? Il serait utile d'établir la carte de l'antinationalisme, d'en

¹Pierre E. TRUDEAU, «Fédéralisme, nationalisme et raison», dans *Le fédéralisme et la société canadienne-française*, Montréal, HMH, 1967 [1964], p. 215. On notera que l'antinationalisme de Trudeau est relativement connu, et au moins un article en explore une des sources, soit la pensée d'Elie Kedourie. Voir Guy LAFOREST, «Herder, Kedourie et les errements de l'antinationalisme au Canada», dans R. HUDON et R. PELLETIER (dir.), *L'engagement intellectuel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, pp. 313-337.

²Mason WADE, *Les Canadiens-français de 1760 à nos jours*, tome 2 (1911-1963), Ottawa, le Cercle du Livre de France, 1963 [1955], p. 286.

identifier les plus importants représentants, d'en retrouver les différents fondements philosophiques (car, rappelons-le, il y a – au moins – un antinationalisme marxiste, un libéral, un chrétien), d'en dégager les caractéristiques principales, de situer avec précision les similitudes et les divergences, etc. Dans cette perspective, la pensée d'Harvey est particulièrement intéressante parce qu'il s'agit en quelque sorte d'une conversion. Sa «volte-face» l'oblige donc à s'expliquer, à fournir des arguments pour se justifier. On en a un bel exemple avec l'article «Pourquoi je hais le nationalisme». Il écrit :

Un homme estimable m'écrit : “Vous avez déjà dit quelque part que vous étiez nationaliste comme tout homme de coeur qui aime sa maison avant d'aimer celle des autres. Si tel est le cas, comment se fait-il que vous combattiez tous les mouvements nationalistes au Canada français?” À ce correspondant sympathique, je dois une réponse [...]³.

L'étude de l'antinationalisme constituerait un projet d'envergure, mais il révélerait à notre avis beaucoup de choses, ne serait-ce que sur le nationalisme lui-même. En effet, il nous est apparu de façon assez évidente que le discours antinationaliste avait des répercussions directes sur le discours nationaliste. Pressés de se justifier devant l'Église ou devant leurs adversaires pour contrer leur influence, les nationalistes ont dû réfléchir (ou faire part de leurs réflexions) sur la légitimité de leur action. Ainsi, nous avons pu observer dans le chapitre III que Lionel Groulx est très conscient des critiques antinationalistes et qu'il y répond souvent, même s'il le fait la plupart du temps de façon indirecte.

Groulx ne s'est jamais satisfait d'un nationalisme seulement sentimental. Bien sûr, son nationalisme a un caractère émotif et le lyrisme fait sans contredit partie de son style oratoire. Ce fait est assez connu pour que nous n'ayons pas besoin d'en faire la démonstration, même si cette question pourrait être analysée plus en détail. Ce que nous voulions démontrer, et nous croyons y être arrivé, c'est que Groulx désire surtout faire du nationalisme une véritable doctrine et qu'il

³J.-C. HARVEY, «Pourquoi je hais le nationalisme», *Le Jour*, 22 juillet 1939, p. 1.

tente d'en faire reconnaître la légitimité en la présentant sur une base rationnelle. Certaines de ses conférences (notamment *Nos positions*) le montrent d'ailleurs éloquemment. De façon générale, Groulx cherche à démontrer le caractère rationnel et la légitimité de son nationalisme selon trois axes principaux : dans une perspective catholique d'abord, d'après le droit naturel ensuite et, enfin, d'après le droit positif (constitutionnel). Même si tous les aspects de cette démonstration ne sont pas aussi convaincants (particulièrement à notre avis en ce qui concerne le droit positif constitutionnel, que Groulx interprète largement), il reste qu'il serait malvenu d'affirmer qu'il ne s'est appliqué qu'à chanter bêtement les louanges de la nation canadienne-française. Mais de cela, il semble qu'il n'a pas vraiment réussi à convaincre Harvey. Il ne s'agit pas de la seule cause de la dureté de ce dernier envers Groulx, mais elle la détermine à notre avis fortement, et c'est entre autres cela que nous voulions soulever à travers l'analyse de la pensée de Louis Lachance.

Louis Lachance est tombé dans l'oubli et c'est à notre avis dommage. D'ailleurs, c'est toute la philosophie québécoise qui est mal connue, malgré certains efforts récents il est vrai⁴. Lachance n'est pas un personnage insignifiant dans l'histoire de la philosophie au Québec. Trois de ses livres ont été édités à Paris, dont l'un aux Presses universitaires de France (*Le droit et les droits de l'homme*, 1959), et un autre a été traduit en espagnol et édité à Buenos Aires. Le maître en sacrée théologie a été invité à de nombreuses reprises à l'étranger pour prononcer des conférences, a participé à la direction des *Semaines sociales* au Canada et a été doyen de la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal de 1960 à sa mort en 1963. Nous sommes donc heureux de contribuer modestement à corriger cet oubli, et nous avons vu à quel point l'analyse de sa pensée nous a été utile pour mieux comprendre la lutte qui oppose Harvey à Groulx.

Les idées et les principes émis dans *Nationalisme et religion* nous ont permis d'observer la similitude de pensée entre Groulx et Lachance et nous n'avons pas trouvé d'éléments qui nous

⁴Nous pensons ici à l'ouvrage de Raymond KLIBANSKY et Josianne Boulad-Ayoub, *La pensée philosophique d'expression française au Canada : le rayonnement du Québec*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998, 686 pages.

permettraient de conclure chez eux à la présence de conceptions différentes du nationalisme. Chose certaine, il est évident qu'établir une distinction entre le nationalisme de Groulx et celui de Lachance sur la base l'opposition entre le sentiment et la raison est une erreur, erreur induite à notre avis par la nature des sources utilisées pour en juger. Cette conclusion toutefois, Harvey ne semble pas l'avoir partagée. Mais l'analyse que nous avons faite de sa critique positive de *Nationalisme et religion* nous permet de croire que nous ne nous sommes pas trompé en identifiant la raison et le sentiment comme étant au coeur du combat qu'Harvey livre à Groulx et aux nationalistes de façon générale. Harvey peut accepter le nationalisme, mais seulement si la raison le guide et le modère. Il trouve cette combinaison chez Lachance, mais il ne semble pas la voir chez Groulx. Il n'y avait pas que cela dans le discours antinationaliste d'Harvey, bien au contraire, mais qu'il s'agisse d'une question fondamentale, nous ne pouvons plus en douter. En 1937 du moins, Harvey est donc prêt à accepter le nationalisme qui reste dans les limites définies par Lachance, un nationalisme maîtrisé par la raison.

Les concepts de raison et de sentiment ne sont pas particulièrement faciles à appliquer à l'étude des idéologies. Toutefois, comme nous le mentionnions en introduction, cela est surtout vrai si on cherche à identifier trop précisément à travers les textes les indices de rationalité ou de sentimentalité. En fait, on l'aura constaté, c'est bien souvent davantage le discours *sur* la raison et le sentiment qu'il est intéressant d'observer chez ces intellectuels. Chose certaine, cette approche nous a permis d'en arriver à des conclusions intéressantes, voire relativement surprenantes dans quelques cas, de regarder le nationalisme sous un angle nouveau et d'identifier ce qui paraît constituer un des fondements de l'antinationalisme. Enfin, plus largement, cette approche nous a permis de constater à nouveau à quel point les années trente sont des années importantes dans l'histoire intellectuelle du Québec. Dans le grand brassage d'idées qui agite l'Occident au cours de cette période, le Québec ne fait pas exception. Certes, le contexte de la crise économique a souvent favorisé la radicalisation des discours et des revendications, mais cette période de désarroi est aussi une période de réflexion, où la raison semble constituer une valeur fondamentale.

I- SOURCES ET ÉTUDES RELATIVES AUX AUTEURS ÉTUDIÉS

A- LIONEL GROULX

Sources manuscrites

Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx (ACRLG), 261 rue Bloomfield, Outremont,
Fonds Lionel-Groulx (FLG), Fonds de la correspondance de Groulx, P1/A, 1939, 2856.
«L'éducation nationale. Le rôle des femmes» [titre rayé : «L'Action nationale féminine»], 1937,
24 pages mss. ACRLG, FLG, Ma-241.

Sources imprimées : livres et brochures

Directives. Montréal, Éditions du Zodiaque, 1937. 270 pages.

L'économique et le national. Montréal, L'Imprimerie populaire Ltée, 1936. 20 pages.

L'enseignement français au Canada. Tome II : *Les écoles des minorités*. Montréal, Granger Frères, 1933.
271 pages.

Histoire du Canada français depuis la découverte. Tome III. Montréal, L'Action nationale, 1952. 273
pages.

Mes mémoires. Tome 2 : 1920-1928. Montréal, Fides, 1971. 418 pages.

Mes mémoires. Tome 3 : 1929-1939. Montréal, Fides, 1972. 412 pages.

Nos luttes constitutionnelles. V : *Les droits du français*. Montréal, Le Devoir, 1915. 21 pages.

Nos positions. Québec, *L'Action catholique*, 1935. 36 pages.

Notre mystique française. [s.l.], [s.é.], 1939. 18 pages.

Orientations. Montréal, Éditions du Zodiaque, 1935. 310 pages.

Paroles à des étudiants. Montréal, Éditions de *L'Action nationale*, 1941. 80 pages.

Sources imprimées : articles

«Catholicisme et action nationale», dans *Pour Bâtir*, Montréal, L'Action nationale, 1953, pp. 150-
161.

«L'éducation nationale» (5 décembre 1936), dans *Directives*, 1937, pp. 136-188.

- «L'histoire, gardienne de nos traditions vivantes» (29 juin 1937), dans *Directives*, 1937, pp. 205-242.
- «L'inquiétude de la jeunesse et l'éducation nationale» (6 juin 1933), dans *Orientations*, 1935, pp. 93-116.
- «Labeurs de demain» (13 septembre 1936), dans *Directives*, 1937, pp. 95-135.
- «Notre avenir en Amérique» (30 juin 1935), dans *Orientations*, 1935, pp. 275-310.
- «Notre destin français» (mars 1937), dans *Directives*, 1937, pp. 189-204.
- MONTAL, Lionel [pseud.], «Le parler canadien», *L'Album universel*, vol. 23, n°. 1157, 30 juin 1906.
- «Pour ceux-là seulement qui savent lire», préface des *Directives*, 1937, pp. 9-16.
- «Pour qu'on vive» (30 octobre 1934), dans *Orientations*, 1935, pp. 220-239.
- BRASSIER, Jacques [pseudonyme], «Pour qu'on vive...», *L'Action nationale*, vol. IV, no. 4 (Décembre 1934), pp. 241-247.
- «Préparation des jeunes à leur tâche prochaine» (15 août 1937), dans *Directives*, 1937, pp. 243-270.
- «L'université et l'éducation nationale» (janvier 1935), dans *Orientations*, 1935, pp. 181-186.

Études sur Groulx

- ASSELIN, Olivar. *L'oeuvre de l'abbé Groulx*. Montréal L'Action française, 1923. 96 pages.
- BÉLANGER, Damien-Claude. *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*. Mémoire de maîtrise (Histoire), Université de Montréal, 2000, 172 pages.
- ÉTHIER-BLAIS, Jean. *Le siècle de l'abbé Groulx*. Montréal, Leméac, 1993. 261 pages.
- FILLION, Maurice. *Hommage à l'abbé Groulx*. Montréal, Leméac, 1978. 224 pages.
- GABOURY, Jean-Pierre. *Le nationalisme de Lionel Groulx. Aspects idéologiques*. Montréal, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1970. 226 p.
- LALONDE-RÉMILLARD, Juliette. *Lionel Groulx: L'homme que j'ai connu*. Montréal, Fides, 2000, 59 pages.
- MANN TROFIMENKOFF, Susan. *Abbé Groulx. Variations on a Nationalist Theme*, Toronto, Copp Clark, 1973. 256 pages
- MANN TROFIMENKOFF, Susan. *Action Française. French Canadian Nationalism in the Twenties*. Toronto, University of Toronto Press, 1975. 157 pages.

SENESE, Phyllis M. «Lionel Groulx». *Dictionnaire of Literary Biography*. Bruccoli Clark Layman, 1988. Pages 152-159.

B- JEAN-CHARLES HARVEY

Sources manuscrites

Bureau des archives de l'Université de Sherbrooke (BAUS), 2500 boulevard de l'Université, Sherbrooke, Fonds Jean-Charles Harvey (FJCH), F11/57; 90
Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx (ACRLG), 261 rue Bloomfield, Outremont, Fonds Lionel-Groulx (FLG), Fonds de correspondances de Groulx, P1/A, 1730.

Sources imprimées : livres et brochures

Art et combat. Montréal, Éditions de l'Action canadienne-française, 1937. 229 p.
Les Demi-civilisés. Montréal, Éditions du Totem, 1934. 224 p.
Jeunesse. (Les Cahiers noirs, no.1). Montréal, Éditions de Vivre, 1935. 59 p.

Sources imprimées : articles

«Les amis de l'unité canadienne serrent les rangs», *Le Jour*, 4 novembre 1939, p. 8.
«Attaques et contre-attaques», *Le Jour*, 7 janvier 1939, p. 2.
«Avec le sourire», *Le Jour*, 9 octobre 1937, p. 1.
«Baptistarderie d'un crétin», *Le Jour*, 15 octobre 1938, p. 2.
«Aux bon-ententistes, salut!», *Le Jour*, 13 novembre 1937, p. 1.
«Bravo, Marie-Victorin», *Le Jour*, 22 octobre 1938, p. 1.
«Une bulle contre le racisme», *Le Jour*, 13 août 1938, p. 2.
«Champion de l'autonomie canadienne», *Le Jour*, 25 février 1939, p. 8.
RIVERIN, Paul [pseud.], «La charité chrétienne et les Juifs», *Le Jour*, 5 août 1939, p. 2.
«Communistes? Non!», *Le Jour*, 23 novembre 1937, p. 1.
«Confessions sans ferme propos», *Le Jour*, 16 septembre 1937, p. 2.
«Culte de l'encens ou de la vérité?», *Le Jour*, 4 février 1939, p. 1.
«Débat sur le nationalisme». Propos de Jean-Charles Harvey rapportés dans un compte rendu

- du *Devoir* reproduit dans *Le Jour*, 15 avril 1939, p. 8.
- «Délivrons-nous des fanatiques», *Le Jour*, 26 novembre 1938, p. 1.
- «Les “directives” de l’abbé Groulx», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 2.
- «L’école antibritannique», *Le Jour*, 20 novembre 1937, p. 2.
- «École de haine», *Le Jour*, 11 mars 1939, p. 8.
- «L’Écosse et nous», *Le Jour*, 11 décembre 1937, p. 1.
- «Écoutons la voie d’un père de famille», *Le Jour*, 12 novembre 1938, p. 2.
- «Est-il défendu de dire la vérité en anglais?», *Le Jour*, 23 juillet 1938, p. 8.
- «Le geste fraternel», *Le Jour*, 29 avril 1939, p. 1.
- «Les horreurs du fascisme», *Le Jour*, 1^{er} janvier 1938, p. 2.
- «Imbéciles ou malfaiteurs?», *Le Jour*, 15 octobre 1938, p. 1.
- «L’immigrant et nous», *Le Jour*, 11 mars 1939, p. 1.
- «Iroquois, Québécois et immigrants», *Le Jour*, 1^{er} avril 1939, p. 8.
- «Jean-Baptiste chez l’Oncle Sam», *Le Jour*, 12 août 1939, p. 1.
- «Laurentie 1955», *Le Jour*, 14 octobre 1939, p. 1.
- «Leur ignoble dessein», *Le Jour*, 16 avril 1938, p. 4.
- «Notre avenir est à Ottawa plutôt qu’à Québec», *Le Jour*, 28 novembre 1939, p. 1.
- «M. Lionel Groulx, premier ministre», *Le Jour*, 16 septembre 1937, p. 8.
- «Mentez, mentez toujours!», *Le Jour*, 20 mai 1939, p. 2.
- «Un merveilleux alliage de peuples et de caractères», *Le Jour*, 9 décembre 1939, p. 8.
- «Un merveilleux avenir!», *Le Jour*, 12 août 1939, p. 1.
- «M. l’abbé Groulx élargit son patriotisme», *Le Jour*, 17 décembre 1938, p. 8.
- «M. l’abbé Groulx favorable à un lycée français», *Le Jour*, 30 novembre 1937, p. 8.
- «Monsieur l’abbé Groulx et l’anglais», *Le Jour*, 12 février 1938, p. 4.
- «Notre maître, la bêtise», *Le Jour*, 25 décembre 1939, p. 1.
- «Nationalisme passionnel et nationalisme humain», dans *Art et combat*. Montréal, Éditions de l’Action canadienne-française, 1937, pp. 211-218.
- «Nationalisme *versus* provincialisme», *Le Jour*, 2 novembre 1937, p. 1.
- «Nids à chicanes», *Le Jour*, 21 octobre 1939, pp. 1 et 8.
- «Nos sectaires et maîtres chanteurs», *Le Jour*, 18 décembre 1937, p. 1.

- «Nos séparateurs comprennent-ils?», *Le Jour*, 26 mars 1938, p. 1.
- «Nous avons fait nos dents», *Le Jour*, 17 septembre 1938, p. 1.
- «Nous n'avons plus de mères-patries», *Le Jour*, 19 novembre 1938, p. 1.
- «Nous sommes coupables», *Le Jour*, 29 avril 1939, p. 1.
- «Le pancanadianisme s'étendra d'un océan à l'autre», *Le Jour*, 11 novembre 1939, p. 8.
- «Le paradis des illettrés», *Le Jour*, 9 juillet 1938, p. 1.
- «Un pas vers l'indépendance», *Le Jour*, 2 avril 1938, p. 1.
- «Patriotes non, mais imbéciles», *Le Jour*, 22 février 1939, p. 1.
- «Patriotisme d'aliénés», *Le Jour*, 13 août 1938, p. 1.
- «Paul Gouin devient le chef des fanatiques», *Le Jour*, 30 juillet 1938, p. 8.
- «La peste du Québec : le nationalisme», *Le Jour*, 5 août 1939, p. 2.
- «Un peu de franchise et de courage», *Le Jour*, 16 septembre 1937, p. 1.
- «Ce peuple que j'aime», *Le Jour*, 6 novembre 1937, p.1.
- «Pire que des sauvages», *Le Jour*, 21 mai 1938, p. 1.
- «Pourquoi avons-nous tant d'aveugles?», *Le Jour*, 7 octobre 1939, p. 1.
- «Pourquoi ces insultes?», *Le Jour*, 21 novembre 1939, p. 8.
- «Pourquoi ces cris d'impuissants?», *Le Jour*, 29 octobre 1938, p. 2.
- «Pourquoi je hais le nationalisme», *Le Jour*, 22 juillet 1939, p. 2.
- «Pourquoi ne vous plaignez-vous pas?», *Le Jour*, 6 mai 1939, p. 1.
- «Puérilités de notre confrère du Canada», *Le Jour*, 16 juillet 1938, p. 8.
- «Quand se taira le "cri de race"?», *Le Jour*, 25 septembre 1937, p. 1.
- «Que faut-il pour être Canadien?», *Le Jour*, 30 juillet 1936, p. 2.
- «Qu'est-ce qu'un crétin?», *Le Jour*, 24 septembre 1938, p. 1.
- «Réponse à un jeune groulxiste», *Le Jour*, 22 janvier 1938, p. 2.
- «Ridicule singerie», *Le Jour*, 10 septembre 1936, p. 2.
- «Le R.P. Simard contre l'abbé Groulx», *Le Jour*, 18 juin 1938, p. 2.
- «Semence de révolution. En marges des *Directives* de l'abbé Groulx», *Le Jour*, 18 décembre 1937,
p. 2.
- «La semence maudite», *Le Jour*, 1^{er} octobre 1938, p. 1.
- «Séparatisme!», *Le Jour*, 25 septembre 1937, p. 8.

- «Les séparatistes manquent d'intelligence», 30 septembre 1939, p. 1.
- «Les singes en chemise», *Le Jour*, 5 février 1938, p. 8.
- «Sommes-nous des Français?», *Le Canada*, 26 février 1935.
- «Soyez forts!», *Le Jour*, 25 juin 1938, p. 1
- «Triste explosion de démagogie», *Le Jour*, 16 avril 1938, p. 8.
- «Le trust du patriotisme», *Le Jour*, 23 novembre 1937, p. 1.
- «Vatican et question juive», *Le Jour*, 6 août 1938, p. 2.
- «Vérités à la Bourassa», *Le Jour*, 30 novembre 1937, p. 2.
- «Vers la banqueroute!», *Le Jour*, 10 juin 1939, p. 1.
- «Veut-on saboter un beau pays?», *Le Jour*, 6 mai 1939, p. 1.
- «What Quebec Thinks of Canada?», *Le Jour*, 16 juillet 1938, p. 2.
- «Les yeux dans le dos», *Le Jour*, 18 mars 1939, p. 1.

Études sur Harvey et *Le Jour*

- GUIMONT, Pascale, «*Le Jour*, 1937-1946», dans F. DUMONT *et al.* *Idéologies au Canada français 1930-1939*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1978. Pages 131-163.
- GAGNON, Marcel-Aimé. *Jean-Charles Harvey. Précurseur de la Révolution tranquille*. Montréal, Beauchemin, 1970. 378 pages.
- LAVERTU, Yves. *Jean-Charles Harvey. Le combattant*. Montréal, Boréal, 2000. 462 pages.
- TEBOUL, Victor. *Le Jour. Émergence du libéralisme moderne au Québec*. Montréal, Hurtubise HMH, 1984. 436 pages.

C- LOUIS LACHANCE

Sources manuscrites

- Archives des Dominicains ou Frères prêcheurs du Canada (AOPC), 2715 Chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal, Fonds Louis-Lachance (FLL), F1/C7/158/1, 10.
- Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx (ACRLG), 261 Bloomfield, Outremont, Fonds André-Laurendeau (FAL), P2/A, 2.

Source imprimée : livre

Louis LACHANCE. *Nationalisme et religion*. Ottawa, Collège dominicain. 1936, 191 pages.

Source imprimée : article

«Le milieu national», dans *L'Action nationale*, vol. 32, no.1 (septembre 1948), pp. 11-27.

Études sur Lachance

ARMOUR, Leslie, «Louis Lachance», dans *L'Encyclopédie du Canada*, Montréal, Stanké, 1987 [1985], tome II, p. 1064.

ARMOUR, Leslie, «Louis Lachance», dans *L'Encyclopédie du Canada 2000*, Montréal/Paris/ New-York, Stanké, 2000, p. 1364.

II- DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. Tome 8. Paris, Librairie Larousse, 1984.

Grand dictionnaire encyclopédique Larousse. Tome 9. Paris, Librairie Larousse, 1985.

DUROZOI, G. et A. ROUSSEL. *Dictionnaire de philosophie*. Paris, Nathan, 1997. 367 pages.

HAMEL, Réginald, John HARE et Paul Wyczynski, *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*. Montréal, Fides, 1989. 1364 pages.

JULIA, Didier. *Dictionnaire de la philosophie*. Paris, Larousse, 1991. 301 pages.

LEMIRE, Maurice. *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*. Montréal, Fides, 1978-1987, 5 vol.

RUSS, Jacqueline. *Dictionnaire de philosophie*. Paris, Bordas, 1991 383 pages.

III- ÉTUDES SUR LES IDÉOLOGIES ET LE CONTEXTE HISTORIQUE**A- LIVRES**

ANDERSON, Benedict. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris, La Découverte, 1996. 212 pages.

BÉLANGER, André J. *L'apolitisme des idéologies québécoises. Le grand tournant de 1934-1936*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1974. 392 pages.

BLAIS, F., LAFOREST, G. et D. LAMOUREUX, dir. *Libéralismes et nationalismes. Philosophie et politique*. Sainte-Foy, P.U.L., 1995. 228 pages

- BOUCHARD, Gérard. *La nation québécoise au futur et au passé*. Montréal, VLB, 1999. 157 pages.
- BURDEAU, Georges. *Le libéralisme*. Paris, Seuil, 1979. 296 pages.
- DELANNOI, Gil et Pierre-André TAGUIEFF. *Théories du nationalisme*. Paris, Kimé, 1991. 324 pages.
- DELOS, J.-T. *La société internationale et les principes du droit public*. Paris, [s.é] 1929. 343 pages.
- DUMONT, Fernand. *Genèse de la société québécoise*. Montréal, Boréal, 1993. 393 pages.
- DUTIL, Patrice A. *L'avocat du diable. Godfroy Langlois et le libéralisme progressiste dans le Québec de Wilfrid Laurier*. Montréal, Robert Davies, 1994. 376 pages.
- GELLNER, Ernest. *Nations et nationalisme*. Paris, Payot, 1989. 208 pages.
- GRAND'MAISON, Jacques. *Nationalisme et religion*. Montréal, Beauchemin, 1970, 2 vol.
- JACQUES, Daniel. *Nationalité et modernité*. Montréal, Boréal, 1998. 268 pages.
- KLIBANSKY, Raymond et J. Boulad-Ayoub. *La pensée philosophique d'expression française au Canada: le rayonnement du Québec*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1998. 686 pages.
- LE FUR, Louis. *Races, nationalités et États*. Paris, Librairie Félix Alcan, 1922. 156 pages.
- LINTEAU, Paul-André, et al. *Histoire du Québec contemporain. Tome II. Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal compact, 1989. 834 pages.
- ROY, Fernande. *Histoire des idéologies au Québec aux XIX^e et XX^e siècles*. Montréal, Boréal, 1993. 127 pages.
- SEYMOUR, Michel. *La nation en question*. Montréal, L'Hexagone, 1999. 206 pages.
- TRUDEAU, Pierre Elliot. *Le fédéralisme et la société canadienne-française*. Montréal, HMH, 1967. 227 pages.
- VINCENTHIER, Georges. *Histoire des idées au Québec*. Montréal, VLB, 1983. 476 pages.

B- ARTICLES

- ANGERS, François-Albert, «Patriotisme et raison» [série de 6 articles], *L'Action nationale*, vol. XLVIII, nos 3-4/5/6/7/8/9-10 (nov.-déc. 1958 à mai-juin 1959).
- BLAIS, François, «Peut-on être libéral et nationaliste? Sur des conséquences normatives de l'individualisme moral dans le débat opposant libéralisme à nationalisme», dans F. BLAIS, G. LAFOREST, D. LAMOUREUX, *Libéralismes et nationalismes. Philosophie et politique*, Sainte-Foy, P.U.L., 1995, p. 26.

- CORNELLIER, Louis, «Qui a peur de Jean-Charles Harvey?», *Le Devoir*, 6-7 mai 2000, p. B-4.
- DELOS, J.-T., «Le catholicisme et l'ordre international», dans UNION CATHOLIQUE D'ÉTUDES INTERNATIONALES. *Les grands problèmes de l'heure présente*. Paris, Spes, 1930. 343 pages
- LAFOREST, Guy, «Herder, Kedourie et les errements de l'antinationalisme au Canada», dans R. HUDON et R. PELLETIER (dir.). *L'engagement intellectuel. Mélanges en l'honneur de Léon Dion*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1991. Pages 313-337.
- PÂQUET, Louis-Adolphe, «Trois obstacles à la paix mondiale», dans *Le Canada français*, vol. XXIV, no. 10 (juin 1937), pp. 923-935.
- TAGUIEFF, Pierre-André, «Le nationalisme des "nationalistes", un problème pour l'histoire des idées politiques en France», dans G. DELANNOI et P.-A. TAGUIEFF. *Théories du nationalisme*. Paris, Kimé, 1991. Pages